

# RAPPORT D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES

# 2021

des services de la Communauté de Communes de la  
Région de Guebwiller



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller  
1 rue des Malgré-Nous – BP 80114  
68502 GUEBWILLER Cedex  
☎ 03 89 62 12 34 – Courriel : [infos@cc-guebwiller.fr](mailto:infos@cc-guebwiller.fr)  
Site Internet : [www.cc-guebwiller.fr](http://www.cc-guebwiller.fr)

# RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

## ACTIVITÉS GÉNÉRALES

### EXERCICE 2021

#### SOMMAIRE interactif

1.	COMPÉTENCES OBLIGATOIRES .....	7
1.1-	Aménagement de l'espace communautaire.....	7
1.1.1-	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (ERB).....	7
1.1.2-	Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (ERB) .....	7
1.1.3-	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (MS).....	7
1.1.4-	Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon (MS/ERB) .	8
1.1.5-	Itinéraires cyclables (SCG).....	8
1.1.6-	Transport (SCG) .....	9
1.1.6.1-	Com-Com-bus .....	9
1.1.6.2-	Navette des Crêtes .....	11
1.1.6.3-	Navette des Neiges – Saison 2021/2022 .....	12
1.1.7-	Mobilité.....	13
1.1.7.1-	Prise de compétence Mobilité (ERB) .....	13
1.1.7.2-	Schéma directeur vélo (MS/ERB).....	13
1.1.8-	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (JFB) .....	14
1.1.8.1-	Projet d'Aménagement et de Développement Durable .....	14
1.1.8.2-	État initial de l'environnement .....	14
1.1.8.3-	Rencontre avec la Chambre d'Agriculture .....	14
1.1.8.4-	Conférence des Maires.....	15
1.1.8.5-	PLH et PLUi.....	15
1.1.8.6-	Trame Verte et Bleue.....	16
1.1.9-	Plan Local d'Urbanisme (JFB) .....	16
1.2-	Développement économique (AS) .....	17
1.2.1-	Foncier et immobilier économiques .....	17
1.2.1.1-	Offres économiques .....	18
1.2.1.2-	Ventes de terrains 2021.....	18
1.2.1.3-	Achats de terrains 2021.....	18
1.2.2-	Projets – Futures extensions de l'Aire d'Activités du Florival .....	18
1.2.3-	Animations et relations entreprises.....	19
1.2.4-	Pépinière d'entreprises du Florival .....	20
1.2.4.1-	Locataires .....	20
1.2.4.2-	Salles de réunion, de formation et de télétravail .....	21
1.2.4.3-	BGE – Activ'Créa.....	21
1.2.4.4-	Conseils et suivi à la création d'entreprise.....	21
1.2.4.5-	Comité d'agrément .....	21
1.2.4.6-	Pôle de Coopération pour Entreprendre .....	22
1.2.4.7-	Portes ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival .....	22

1.2.4.8-	Mise en place d'un distributeur de repas.....	23
1.2.5-	Économie de proximité .....	23
1.2.5.1-	Plateforme numérique de commande en ligne Floriclic .....	23
1.2.5.2-	Opération chèques-cadeaux .....	24
1.2.6-	Marketing territorial.....	24
1.2.6.1-	Réseaux sociaux.....	24
1.2.6.2-	Salon Made in Elsass .....	25
1.2.7-	Office de Tourisme Intercommunal (OTI).....	25
1.2.8-	Taxe de séjour (SCG).....	25
1.2.9-	Subvention d'équilibre (BF) .....	27
1.3-	Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages (VH).....	27
1.4-	Gens du voyage – Aire de grand passage (SCG).....	28
1.5-	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (AB) .....	28
1.5.1-	Généralités .....	28
1.5.2-	Gestion de la compétence.....	29
1.5.3-	Instauration de la Taxe GEMAPI .....	29
2.	COMPÉTENCES FACULTATIVES.....	30
2.1-	Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie .....	30
2.1.1-	Installations photovoltaïques.....	30
2.1.1.1-	Installations photovoltaïques existantes (FB) .....	30
2.1.1.2-	Développement des énergies renouvelables – Projets photovoltaïques (CM)...	31
2.2-	Politique du logement et du cadre de vie (ERB) .....	31
2.2.1-	Programme Local de l'Habitat.....	31
2.2.2-	Programme d'Intérêt Général partenarial Habiter Mieux 2018-2023 .....	33
2.2.3-	Plan national de lutte contre la vacance.....	33
2.2.4-	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain Multisite sur le pôle urbain de la CCRG (Buhl – Issenheim – Guebwiller et Soultz).....	34
2.2.5-	Signature de la convention d'utilité sociale d'Habitats de Haute-Alsace pour la période 2021-2026.....	36
2.2.6-	Opération de Revitalisation Territoriale .....	37
2.3-	Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.....	38
2.3.1-	Nautilia – Centre Aquatique du Florival (SV).....	38
2.3.2-	Gymnases (SCG).....	38
2.3.2.1-	Fréquentation des gymnases (en heures).....	39
2.3.2.2-	Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations .....	40
2.4-	Action sociale d'intérêt communautaire (SMo/MP) .....	40
2.4.1-	Petite Enfance .....	40
2.4.1.1-	Coordination .....	41
2.4.1.2-	Relais Petite Enfance .....	42
2.4.2-	Activité .....	42
2.4.2.1-	Accueil collectif (Multi-accueils).....	42
2.4.2.2-	Coordination et animation du Réseau Local Parents.....	52
2.4.3-	Relais Assistantes Maternelles, rebaptisé Relais Petite Enfance courant 2021 .....	53
2.4.3.1-	Lieu d'Accueil Enfants-Parents Flori'Bulle.....	60
2.4.4-	Contrat Local de Santé .....	64
2.5-	Eau potable (FF) .....	66

2.6-	Assainissement (CV) .....	66
2.7-	Banque de Données Urbaines (JFB) .....	66
2.7.1-	Production cartographique .....	66
2.8-	Fourrière de véhicules (SCG).....	66
2.8.1-	Généralités .....	66
2.8.2-	Activités.....	67
2.8.3-	Coûts .....	67
2.9-	Personnel forestier (LM).....	67
2.9.1-	Gestion de la main-d'œuvre.....	67
2.9.2-	Augmentation des tarifs de frais d'outillage et revalorisation des salaires .....	68
2.9.3-	Déclaration Sociale Nominative.....	68
2.9.4-	Effectif.....	68
2.9.5-	Charge de travail .....	68
2.9.6-	Fonds de financement.....	68
2.9.7-	Divers .....	68
2.10-	Gestion d'activités culturelles.....	69
2.10.1-	Pays d'art et d'histoire, Culture et Tourisme (CRM/CH).....	69
2.10.1.1-	Bilan des activités du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller.....	69
2.10.1.2-	Activités pédagogiques .....	69
2.10.2-	Pôle Culturel et Touristique à la Neuenbourg – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.....	73
2.10.2.1-	Travail scientifique sur le patrimoine de la région de Guebwiller .....	75
2.10.2.2-	Documentation .....	75
2.10.2.3-	Travail en partenariat.....	75
2.10.2.4-	Communication.....	76
2.10.2.5-	Mise en tourisme.....	77
2.10.2.6-	Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.....	77
2.10.3-	École de Musique (ERB).....	78
2.11-	Réalisation et gestion des équipements touristiques.....	78
2.11.1-	Camping Le Florival à Issenheim (SB/GM) .....	78
2.11.1.1-	Statistiques.....	78
2.11.1.2-	Fonctionnement.....	79
2.11.1.3-	Nouvelles réalisations.....	79
2.11.1.4-	Labels.....	80
2.11.1.5-	Animations.....	80
2.11.2-	Aires de camping-cars dits Points bleus (MG) .....	80
3.	FONCTIONS SUPPORTS .....	82
3.1-	Ressources Humaines (NS).....	82
3.1.1-	Évolution du personnel statutaire .....	82
3.1.1.1-	Embauches.....	83
3.1.1.2-	Suspension de carrière.....	83
3.1.1.3-	Mutations externes .....	83
3.1.1.4-	Démissions .....	83
3.1.1.5-	Fins de contrat de travail/Ruptures anticipées .....	83
3.1.1.6-	Retraite.....	84
3.1.2-	Évolution de carrière .....	84
3.1.3-	Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi .....	84

3.1.4-	Sécurité au travail.....	84
3.1.5-	Actions de formation.....	84
3.1.6-	Instances du dialogue social.....	85
3.1.7-	Absentéisme.....	85
3.1.8-	Assurance statutaire.....	85
3.2-	Bâtiments et entretien (FB).....	86
3.2.1-	Missions du service Bâtiments (FB).....	87
3.2.1.1-	Exploitation des bâtiments.....	87
3.2.1.2-	Maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction en lien avec les directions thématiques.....	88
3.2.2-	Les projets en cours.....	88
3.2.2.1-	Extension du bâtiment FloRIOM SPL (FB).....	88
3.2.2.2-	Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg – Projet de rénovation du chalet suisse (FB).....	89
3.2.2.3-	Regroupement des Services Techniques au Service Environnement et Ateliers (FB).....	90
3.2.2.4-	Aménagement paysager du parc du Centre Aquatique Nautilia – Phase 2 (CM).....	91
3.2.2.5-	Missions de conduite d'opération relatives à des bâtiments du service Eau potable (CM).....	92
3.2.3-	Divers (FB).....	94
3.2.3.1-	Ancienne Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach.....	94
3.2.3.2-	Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie.....	94
3.2.3.3-	Maintenance des installations de Chauffage, Climatisation et Ventilation.....	95
3.3-	Équipe Technique (SL).....	96
3.3.1-	Missions.....	96
3.3.2-	Chantiers 2021.....	97
3.3.2.1-	Réaménagement du parc de Nautilia avec création d'un cheminement paysager.....	97
3.3.2.2-	Aménagement d'un accès piétonnier Camping / Nautilia et mise en place de panneaux d'occultation le long du dernier chalet.....	98
3.3.2.3-	Rénovation du bureau de Sonia Schatt au RAM/RPE de Soultz.....	98
3.3.3-	Répartition des heures de travail de l'Équipe Technique en 2021.....	99
3.3.4-	Contrôles.....	99
3.3.5-	Électricité.....	99
3.3.6-	Vérification électrique et gaz.....	100
3.3.7-	Astreinte.....	100
3.3.8-	Astreinte déneigement.....	101
3.3.9-	Espaces verts.....	102
3.3.10-	Parc technique.....	102
3.3.11-	Personnel.....	103
3.3.12-	Plan canicule / covid.....	104
3.3.13-	Magasin et stockage de fournitures.....	104
3.3.14-	Service d'entretien des équipements.....	105
3.4-	Développement.....	107
3.4.1-	Actions de développement durable.....	107
3.4.1.1-	Accompagnement des projets citoyens d'énergies renouvelables (GM).....	107
3.4.1.2-	Gerplan (MS/ERB).....	108
3.4.1.3-	Autres actions environnementales (MS/ERB).....	109

3.4.2-	Accompagnement des communes et associations et établissement scolaires (MS/ERB)	109
3.4.2.1-	Mise en place d'un Fonds de concours aux communes	109
3.4.2.2-	Mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires	110
3.4.3-	Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (ERB)	111
3.5-	Communication (CL)	112
3.6-	Service Juridique (AB)	112
3.6.1-	Contentieux	112
3.6.2-	Médiation	113
3.6.3-	Divers	113
3.7-	Finances (BF)	113
3.8-	Informatique (SK)	114
3.9-	Marchés publics (AB)	114
4.	ANNEXES	115

## 1. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

### 1.1- Aménagement de l'espace communautaire

#### 1.1.1- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (ERB)

Le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a été transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) en 2016.

Il est composé des Communautés de Communes suivantes :

- ✓ Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (38 888 habitants)
- ✓ Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (13 747 habitants)
- ✓ Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (15 379 habitants)
- ✓ Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (33 414 habitants).

Le PETR a pour mission de fédérer les communes et les EPCI membres pour mettre en œuvre un projet de territoire.

Dans ce cadre, le PETR exerce des compétences et missions en créant tous services publics utiles, administratifs, techniques ou financiers, dans les domaines du développement économique à la transition énergétique.

La CCRG participe financièrement au fonctionnement du PETR en versant un montant de 100 392 € annuellement.

Ce montant est calculé sur la base de 0,25 €/habitant pour la compétence obligatoire *Projet de territoire* et intègre également les compétences optionnelles souscrites (*Leader, Mobilité locale et accessibilité, Oktave, Plan Climat, EIE, Conseil en Énergie partagée et Économie*).

#### 1.1.2- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (ERB)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon fixe les orientations générales et détermine les grands équilibres du territoire.

À ce titre, le SCoT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

La CCRG participe financièrement au fonctionnement du SCoT en versant un montant annuel de 52 392 €.

#### 1.1.3- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (MS)

Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a été créé en 1989.

La marque *Parc Naturel Régional* est attribuée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Une charte, validée par les partenaires publics membres, répertorie les actions envisagées dans différents domaines : urbanisme, tourisme, culture, préservation de l'environnement, économie, mobilité, etc.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

La CCRG est adhérente et verse une cotisation annuelle.

Pour 2021, elle s'élève à 4 093 €, soit 0,1238 € par habitant, sur la base de 33 063 habitants sur les quinze communes appartenant au PNRBV, soit 10 % du total de la contribution des quinze communes adhérentes.

#### 1.1.4- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon (MS/ERB)

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon a été créé par arrêté ministériel le 11 février 1975.

Il se compose des membres suivants :

- ✓ la Collectivité européenne d'Alsace
- ✓ la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
- ✓ la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Syndicat Mixte a pour objet d'assurer la mise en valeur du massif d'intérêt départemental du Markstein-Grand Ballon, en hiver comme en été, notamment par le développement du ski alpin (aménagement et gestion des remontées mécaniques).

Il a également pour objet d'assurer la création, la mise en valeur et la gestion du ski de fond, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature, en été comme en hiver.

Afin de permettre d'entreprendre les travaux nécessaires et de financer les services liés à l'aménagement des sites, les collectivités membres versent une participation financière.

Pour la CCRG, cela représente une dépense maximum par an de 100 000 € (investissement et fonctionnement).

Pour l'année 2021, la CCRG a versé une participation de 112 447 €, qui incluait :

- pour le fonctionnement : 79 531 € (Budget Général : 65 000 €, Budget Eau potable : 3 360 €, Budget Assainissement : 11 171 €)
- pour l'investissement : 32 916 €, incluant :
  - 5 000 € d'investissements courants (PC portable, remorque, entretien dameuse, matelas sécurité, etc.)
  - 21 866 € de subvention d'investissement selon la convention 2020, comprenant : la Maîtrise d'œuvre pour le hangar nordique, la mise aux normes du transformateur, le tapis Bikepark, le système d'enneigement de la Grenouillère, l'achat d'une dameuse ski alpin
  - 6 050 € de subvention d'investissement selon la convention 2019 (armoire électrique, hangar nordique).

Le Comité Syndical s'est réuni à quatre reprises en 2021 : les 24 mars, 7 juillet, 3 septembre et 25 novembre.

Une visite de terrain a été réalisée le 19 octobre 2021 avec l'ensemble des partenaires financiers afin de constater les différentes installations réalisées (maison d'accueil, chalet nordique) et visualiser les futurs aménagements (parking du triangle, réhabilitation de la piste du Grand Ballon nommée la Gloupe, etc.).

Par délibération du 2 décembre 2021, la CCRG a validé l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 545 € au titre de l'opération d'acquisition des friches Touristra et Valérianes.

Par cette acquisition, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon souhaite assurer la maîtrise du foncier bâti et non bâti de Touristra et des chemins d'accès, la requalification paysagère avec résorption des friches Touristra et Valérianes, ainsi que la dépollution et la réhabilitation de l'ancienne station d'épuration en atelier technique pour la régie des remontées mécaniques.

Le montant de cette opération s'élève à 616 850 €, soutenue à hauteur de 80 % par le FNADT Massif.

#### 1.1.5- Itinéraires cyclables (SCG)

La CCRG assure, chaque année, l'entretien courant des pistes cyclables du territoire situées hors agglomération.

## 1.1.6- Transport (SCG)

### 1.1.6.1- Com-Com-bus

Le Com-Com-bus est un transport public à la demande et au porte-à-porte.

Le coût d'un billet pour l'utilisateur, sans limite de distance dans le périmètre retenu, est de 4 € ou 3,50 € par carnet de 10 tickets.

Le service est ouvert :

- aux personnes de plus de 70 ans
- aux PMR temporaires ou permanentes
- aux jeunes de 10 à 18 ans uniquement le mercredi
- aux salariés sans permis de conduire ou véhicule personnel
- aux demandeurs d'emploi
- aux trajets des gares de Bollwiller, Merxheim ou Raedersheim vers le territoire
- aux personnes inscrites par leur CCAS.

En 2021, 292 adhérents se répartissent de la manière suivante :

Commune	Nombre
Bergholtz	8
Bergholtz-Zell	3
Buhl	30
Guebwiller	106
Hartmannswiller	6
Issenheim	25
Jungholtz	12
Lautenbach	14
Lautenbach-Zell	22
Linthal	4
Merxheim	1
Murbach	2
Orschwihr	3
Raedersheim	7
Rimbach	4
Rimbach-Zell	5
Soultz	26
Soultzmatt-Wintzfelden	9
Wuenheim	5
<b>Nombre total d'adhérents</b>	<b>292</b>

En 2021, 3 387 déplacements ont été réservés, contre 3 520, sur la même période, en 2020.

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et recettes du Com-Com-bus se répartissent comme suit :

Dépenses TTC			Recettes TTC		
	Année 2020	Année 2021		Année 2020	Année 2021
Plaquettes d'information	/	/	Encaissements Régie	13 053,00 €	13 245,00 €
Fournitures	/	/			
Impression carnets	1 032,00 €	1 044,00 €			
Impression cartes d'adhérents	/	/			
Factures transporteurs	79 171,36 €	76 178,99 €			
Frais de téléphone	/	/			
Maintenance logiciel	7 785,29 €	8 400,00 €			
Postes agents	23 000,00 €	23 000,00 €			
Insertion presse	/	/			
<b>Total</b>	<b>110 988,65 €</b>	<b>108 622,99 €</b>	<b>Total</b>	<b>13 053,00 €</b>	<b>13 245,00 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement</b>	<b>97 935,65 €</b>	<b>95 377,99 €</b>			

Le déficit de fonctionnement du service Transport à la Demande (Com-Com-bus) s'élève, en 2021, à 95 377,99 € (97 935,65 € en 2020).



Un nouveau marché a été lancé fin 2021.

Le prestataire retenu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, est l'entreprise Synergihp.

Celui-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2023.

#### **CRISE SANITAIRE – TRANSPORT VERS LES CENTRES DE VACCINATION**

Dans le cadre de la campagne vaccinale menée en raison de la covid et au titre de ses compétences en matière de mobilité, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement aux EPCI proposant un Transport à la Demande permettant le déplacement vers les lieux de vaccination.

La Région a pris en charge 100 % des coûts engagés sur la base d'un coût kilométrique plafonné à 1,10 € HT.

Afin de pouvoir bénéficier du dispositif d'accompagnement, la gratuité aux usagers a été imposée par la Région.

Le service a été mis en place le 8 mars 2021 jusqu'au 15 novembre 2021.

Analyse de la fréquentation :

Mois	Nombre de personnes	Coût TTC
Mars	35	2 645,56 €
Avril	54	3 470,50 €
Mai	14	1 005,87 €
Juin	3	332,47 €
Juillet	5	135,90 €
Août	1	69,46 €
Septembre	0	/
Octobre	0	/
	<b>112</b>	<b>7 659,76 €</b>

Un total de 4 297 kilomètres a été parcouru vers les différents centres de vaccination (Guebwiller, Cernay, Mulhouse, Rouffach, Réguisheim, Colmar), soit un reste à charge pour la CCRG de 2 933,50 € TTC.

### 1.1.6.2- Navette des Crêtes

À l'instar de l'année 2020, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a contacté la CCRG pour rejoindre le dispositif Navette des Crêtes auquel participent les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, de la Vallée de Kaisersberg, de la Vallée de Munster, de Thann-Cernay, les Communautés d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de Colmar, d'Épinal et Mulhouse Alsace Agglomération.



La Navette des Crêtes constitue un produit touristique d'ensemble combinant le transport en commun et la découverte des patrimoines des Vosges.

L'objectif est d'élargir la clientèle par une offre de loisirs adaptés aux familles et aux jeunes adultes.

Afin de proposer une offre touristique adéquate avec le dispositif, la Maîtrise d'ouvrage concernant les offres touristiques se fait de concert entre l'Office de Tourisme Intercommunal et le PNRBV.

Celui-ci a déjà proposé des circuits pédestres et VTT.



Une convention, entre le PNRBV et la CCRG, a été signée en 2019 et a pris fin en 2021.

Un nouveau partenariat sera proposé en 2022.

Le budget total de l'opération était de 184 994,60 € en 2021.

La participation financière réelle de la CCRG était de 5 000 €.

La Navette a circulé pendant 30 jours consécutifs, soit du 17 juillet au 15 août 2021.

Le nombre d'usagers en 2021 est de 3 037, contre 3 392 en 2019 (pas de Navette en 2020 en raison de la crise sanitaire), soit une baisse de fréquentation de 10,5 %.

Le total des recettes d'élève à 14 179,10 €.

La ligne Bollwiller-Markstein a fait l'objet d'une expérimentation par la RGE sur la ligne 454 Mulhouse- Linthal.

À noter que les travaux dans Guebwiller ont bousculé les habitudes, l'arrêt central de la caserne des Pompiers étant inaccessible.

Une réflexion est en cours pour la saison 2022 concernant cette ligne.

Le dispositif sera reconduit en 2022, la Navette circulera tous les jours du 15 juillet au 15 août.

Le coût estimé pour la CCRG est de 5 000 €.

### 1.1.6.3- Navette des Neiges – Saison 2021/2022



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller met en place, chaque année, un transport en commun (Navette des Neiges) reliant la plaine à la station de ski du Markstein.

Elle circule les samedis et dimanches ainsi que pendant les vacances scolaires de la zone B, au départ de la gare de Bollwiller, en passant par Soultz, Guebwiller, Lautenbach et Linthal, en direction du Markstein.

Le prestataire actuel est L-K Sodag.

Le marché a pris effet en décembre 2021 et est conclu pour une durée de quatre saisons.

Il s'achèvera le 6 avril 2025.

Dépenses et recettes de la Navette des Neiges – Saisons 2020/2021 et 2021/2022 :

Dépenses TTC			Recettes TTC		
	Saison 2020/2021	Saison 2021/2022		Saison 2020/2021	Saison 2021/2022
Impression plaquettes	/	/	Encaissements Régie	725,50 €	12 386,50 €
Factures transporteur	10 875,48 €	20 438,00 €			
Impression tickets	/	/			
Insertion presse	/	/			
<b>Total</b>	10 875,48 €	20 438,00 €	<b>Total</b>	725,50 €	12 386,50 €
<b>Déficit de fonctionnement</b>	10 149,98 €	8 051,50 €			

Durant la période hivernale 2021/2022, 889 tickets ont été vendus, pour une somme de 12 386,50 €, soit 90 % de plus qu'à la saison précédente.

Environ 1 300 personnes ont été transportées durant la saison.

Pour rappel, en 2020, les remontées mécaniques étaient fermées au public en raison de la crise sanitaire, justifiant ainsi les faibles recettes perçues.

Les statistiques restent évidemment très variables d'une année à l'autre, l'enneigement restant la condition essentielle au bon fonctionnement de la station de ski.

Le déficit de fonctionnement de la Navette des Neiges pour la saison 2021/2022 s'élève à 8 051,50 €.

## 1.1.7- Mobilité

### 1.1.7.1- Prise de compétence Mobilité (ERB)

Dans le cadre de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) du 24 décembre 2019, il est proposé aux EPCI qui le souhaitent de se doter de la compétence *Mobilité* leur permettant ainsi de devenir l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur leur territoire.

Par délibération du 4 février 2021, la CCRG a validé la prise de compétence *Mobilité* dont les actions porteront uniquement sur la mobilité partagée et la mobilité active.

La Région Grand Est poursuivra, quant à elle, la gestion des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire.

La prise de cette compétence n'a engendré aucun transfert de charges de la part des communes.

L'avantage de cette prise de compétence est de laisser, à la CCRG, l'opportunité de mener une politique « mobilité » propre à son territoire.

Ainsi, la CCRG pourra continuer à gérer son service Com-Com-bus et mettre en œuvre des actions de mobilités actives et partagées sur son territoire en fonction des besoins identifiés, mais également en fonction de la temporalité qu'elle se sera fixée.

### 1.1.7.2- Schéma directeur vélo (MS/ERB)

En juillet 2020, la CCRG a été retenue dans le cadre de l'appel à projets *Vélo et Territoires*, lancé par l'ADEME, pour la réalisation d'un Schéma directeur vélo.

L'élaboration dudit Schéma a été confiée au bureau d'études Immergeis.

Les objectifs du Schéma sont, pour la CCRG, de disposer :

- ✓ d'un diagnostic du territoire
- ✓ d'un plan de maillage hiérarchisé, d'une proposition de signalétique et de jalonnement et d'un plan de stationnement
- ✓ d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce Schéma est le fruit d'un travail collaboratif entre la CCRG, les communes, le collectif Bicychouette et le bureau d'études.



Pour la mise en œuvre du Schéma :

- ✓ La Commission Mobilité, incluant le Comité de pilotage, s'est réunie à trois reprises : les 9 décembre 2020, 23 septembre 2021 et 30 novembre 2021 afin de valider les phases de réalisation du Schéma.
- ✓ Une journée était dédiée à la tenue d'ateliers avec les élus le 16 juin 2021 pour identifier leurs souhaits et les intégrer au Schéma.
- ✓ Une journée de rencontres individuelles avec le cabinet d'études Immergeis était organisée le 14 octobre 2021 afin de finaliser le maillage.
- ✓ Une sortie sur le terrain a été organisée entre le cabinet d'études Immergeis et le collectif Bicychouette le 23 septembre 2021.
- ✓ La validation du Schéma interviendra en début d'année 2022.

Ce Schéma est un plan d'intention qui servira d'outil de travail pour la réalisation éventuelle de travaux d'aménagements cyclables entrepris par les communes et/ou la CCRG durant les quinze prochaines années. Il est financé à hauteur de 70 % par l'ADEME, sur une dépense de 28 870 €.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la CCRG assurera une veille juridique sur les dispositifs d'aide liés aux mobilités douces, assurera la coordination avec les différents partenaires et communiquera sur la thématique Mobilité pour l'ensemble du territoire.

#### **Diverses actions menées**

- ✓ Remise en état (balisage et entretien) des circuits de VTT situés au sud de la Lauch (2-3-4-5-6-11-12-13-14-15-16) par l'ONF, pour un montant de 6 840 € TTC. Les circuits se comptent au nombre de 20 et parcourent 433 kilomètres au travers des communes du territoire. Les circuits sont classés en fonction de leur difficulté (Noir, Rouge, Bleu et Vert).
- ✓ Les circuits VTT sont labélisés par la FFC. Le coût de l'adhésion s'élève annuellement à 900 €.
- ✓ Dotation de gilets de sécurité aux élèves des classes des Cours Préparatoires et des Maternelles des écoles primaires du territoire. Pour l'année scolaire 2021/2022, ce sont 1 520 élèves qui ont bénéficié de cette dotation, pour un montant de 4 967 € TTC. Les années précédentes, seuls les Cours Préparatoires étaient concernés.
- ✓ Prise en charge du transport des élèves vers diverses manifestations culturelles et sportives, pour un coût de 800 €.

#### **1.1.8- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (JFB)**

En 2021, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a connu à nouveau un temps d'arrêt, dès le mois de juin, lié à sa mise en compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ce rapport de compatibilité a d'ailleurs donné lieu à la réalisation de rencontres inédites au sein de la CCRG.

##### **1.1.8.1- Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Au cours de la première partie de l'année, la Commission PLUi s'est réunie cinq fois afin d'œuvrer sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Les travaux ont ainsi abouti à une première mouture du document sur le plan qualitatif en fixant à la fois ses axes majeurs et ses grandes orientations.

Toutefois, la Commission a stoppé son travail en abordant la phase quantitative du PADD.

En effet, cette seconde phase vise à intégrer les perspectives démographiques du territoire à l'horizon 2036.

Or celles-ci sont à mettre en relation avec le PLH qui détermine à la fois un cap de production de logements et un objectif démographique.

Le PLH étant encore en discussion, ce travail n'a pu être réalisé.

##### **1.1.8.2- État initial de l'environnement**

Une version de l'état initial de l'environnement finalisée a été produite en janvier 2021.

Celle-ci a fait l'objet d'un envoi aux 19 communes de la CCRG.

Seules deux communes ont produit un commentaire en retour.

##### **1.1.8.3- Rencontre avec la Chambre d'Agriculture**

Le 23 février 2021, la Commission PLUi a rencontré les représentants de la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Cette dernière a présenté ses attentes vis-à-vis du futur PLUi de la CCRG.

#### 1.1.8.4- Conférence des Maires

##### Présentation des enjeux de l'État

Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et ses agents du service de l'Urbanisme sont intervenus le 29 juin 2021 à la CCRG.

L'objet de cette conférence était de présenter les enjeux de l'État dans la procédure de PLUi.

##### Présentation du PLH et du PLUi

Le 29 juin 2021, les services de la CCRG et les bureaux d'études Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin–Agence Technique Départementale (ADAUHR-ATD) (en charge du PLUi) et ENEIS by KMPG (en charge du PLH) ont réalisé une présentation du lien entre PLH et PLUi.

Plus spécifiquement a été abordée la consommation foncière au sein du PLUi en lien avec les scénarios démographiques du PLH.

##### Présentation du périmètre des a bords

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) est intervenue le 2 décembre 2021 auprès des Maires du territoire.

L'objet de cette rencontre avait pour but d'informer les élus sur les monuments historiques et la possibilité de modifier le périmètre de ceux-ci.

À la suite de cette rencontre, la CCRGT a pris l'attache des communes pour connaître leurs besoins en termes de révision de leur périmètre des monuments historiques.

#### 1.1.8.5- PLH et PLUi

##### Rencontres communales

Afin d'informer au mieux l'ensemble des élus communaux, la CCRG a réalisé un exercice de pédagogie sur le PLH et le PLUi.

Ainsi, entre septembre et octobre 2021, quatre rencontres techniques se sont tenues, regroupant plus d'une centaine de Maires, Adjointes et Conseillers municipaux.

L'objectif de ces réunions a consisté à présenter le PLH et le PLUi, mais plus encore à mettre en lumière le lien étroit qui unissait les deux documents dans un rapport de compatibilité.

En parallèle, il a été rappelé les principes fondamentaux de la loi Climat et Résilience qui projette l'urbanisme dans un nouveau paradigme avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

À la suite de ces rencontres, il a été demandé aux communes de formuler un avis sur le scénario démographique du PLH.

Les retours ont été quasi unanimement négatifs, les communes rejetant les chiffres proposés.

##### Rencontre en Préfecture du Haut-Rhin

Face au rejet des propositions du scénario démographique du PLH, les élus du Bureau de la CCRG ont interpellé le Préfet lors de sa visite en novembre 2021.

Ce dernier a accueilli, le 15 décembre 2021 à Colmar, une petite délégation de la CCRG afin d'aborder ce sujet.

Au cours de la rencontre, le Préfet a accepté que le PLH de la CCRG se base sur les chiffres du SCoT à droit constant sans garantir que le PLUi puisse faire de même.

#### 1.1.8.6- Trame Verte et Bleue

Au mois de septembre 2021, la Commission PLUi s'est réunie pour prendre connaissance des travaux menés sur la Trame Verte et Bleue (TVB).

À l'issue de la rencontre, il a été décidé d'organiser une réunion sous la forme d'une Conférence des Maires afin d'éclairer sur la TVB et son rôle dans le PLUi.

Cette dernière devrait se tenir au deuxième trimestre 2022.

#### 1.1.9- Plan Local d'Urbanisme (JFB)

En récupérant la compétence *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*, la CCRG a de facto pris la compétence *Plan Local d'Urbanisme (PLU)*.

Dès lors, les changements au sein des PLU communaux doivent être autorisés et approuvés en Conseil de Communauté.

Les services de la CCRG ont la charge des travaux de modifications ainsi demandés et travaillent en lien étroit avec les communes concernées.

##### **En 2021, quatre procédures ont été approuvées :**

- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Issenheim, le 30 septembre, pour un coût de 15 759 € HT.
- Modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach, le 15 avril, pour un coût de 2 637 € HT.
- Modification simplifiée n° 1 du PLU de Lautenbach-Zell, le 15 avril, pour un coût de 1 540 € HT.
- Modification simplifiée n° 3 du PLU de Wuenheim, le 30 septembre, pour un coût de 1 575 € HT.

##### **En 2021, quatre procédures sont toujours en cours :**

- Modification n° 1 du PLU de Buhl, démarrée en mai.
- Modification simplifiée n° 7 du PLU d'Issenheim, démarrée en novembre.
- Modification n° 1 du PLU de Soultz, études en cours.
- Modification n° 2 du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden, études en cours.

## 1.2- Développement économique (AS)

L'année 2021 a été marquée par une reprise économique mondiale après la crise sanitaire liée à la covid.

La France a ainsi connu une croissance record avec une augmentation de 7 % de son PIB (données INSEE), le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise (8,1 %) et le taux d'inflation s'est établi à 1,6 % (données INSEE).

La mise en œuvre de politiques économiques conjoncturelles s'est poursuivie pour atténuer les effets de la crise économique : Prêt Garanti par l'État (PGE), Fonds de Solidarité, France Relance, mais également le plan d'investissement France 2030.

Parallèlement, le nombre de créations d'entreprise a connu un nouveau record avec près d'un million de structures créées (données INSEE), soit 17,4 % de plus qu'en 2020.

Le territoire de la CCRG, qui compte 2 622 établissements (données INSEE 2019) pour 11 123 emplois (données INSEE 2018), a également profité de cette reprise.

Nombre d'entreprises ont ainsi pu bénéficier des aides proposées pour poursuivre, développer leur activité et leur besoin en recrutement s'est intensifié.

Ainsi, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) du territoire a diminué de près de 7,6 % en un an, se calquant sur la tendance nationale.

Cette reprise s'est ressentie au service Développement Économique qui a été énormément sollicité, notamment pour des demandes immobilières et foncières.

Pour rappel, les missions principales du service sont les suivantes :

- Promouvoir et assurer le développement du foncier et de l'immobilier d'entreprises.
- Identifier les espaces fonciers, immobiliers, les friches à potentiel économique.
- Piloter les projets de création ou d'extension de zones d'activités.
- Accompagner les projets de création et de développement des entreprises (industries, artisanat, commerce, prestataires de services, etc.) et anticiper leurs besoins.
- Animations économiques, mises en relation.
- Gestion et animation de la Pépinière d'entreprises du Florival.
- Promouvoir la création et la reprise d'entreprise.
- Soutien au commerce de proximité.
- Marketing territorial et promotion du territoire.

Afin d'être au plus près des entreprises, le service Développement Économique est situé à la Pépinière d'entreprises, au sein de l'Aire d'Activités du Florival.

### 1.2.1- Foncier et immobilier économiques

La CCRG gère trois zones d'activités qui représentent plus de 94 hectares de foncier dédiés à l'activité économique :

- ✓ la Zone Artisanale de Bergholtz (6,36 hectares)
- ✓ la Zone Artisanale de Raedersheim (1,8 hectare)
- ✓ l'Aire d'Activités du Florival qui s'étend sur les communes de Guebwiller, Issenheim et Soultz. Avec près de 86 hectares, elle accueille des activités industrielles, logistiques, tertiaires et artisanales.

La CCRG œuvre à la résorption des friches et des dents creuses au sein des zones économiques, tout en proposant des terrains disponibles à la vente.

### 1.2.1.1- Offres économiques

La collectivité ne peut plus aujourd'hui répondre favorablement à toutes les demandes des investisseurs économiques.

Elle se doit donc de tenir à jour également toutes les opportunités foncières et immobilières privées (terrains, locaux, bureaux) afin d'orienter au mieux les demandes des prospects.

En 2021, le service Développement Économique a reçu 70 demandes :

- ✓ 32 demandes d'achat de terrains
- ✓ 3 demandes d'achat de locaux
- ✓ 23 demandes de location de locaux (dont 4 demandes d'ateliers en Pépinière)
- ✓ 4 demandes de location de bureaux
- ✓ 1 demande de location d'un commerce
- ✓ 3 demandes d'achat ou de location de locaux
- ✓ 1 demande d'achat ou de location de bureaux
- ✓ 1 demande d'achat d'un terrain ou d'un local
- ✓ 1 demande de location d'un local et d'un commerce
- ✓ 1 porteur de projet pour un bureau en Pépinière d'entreprises du Florival.

L'année 2021 a été marquée par une demande importante d'achats de terrains (essentiellement des activités de Travaux Publics et du Bâtiment pour des espaces de stockage).

Aussi, au vu de l'afflux des demandes, la CCRG porte une attention toute particulière à l'activité du prospect (pour maintenir une diversité d'activités au sein de l'Aire d'Activités du Florival) et au nombre d'emplois créé avant de donner un avis favorable à la vente d'un terrain.

### 1.2.1.2- Ventes de terrains 2021

Les ventes conclues en 2021 :

- Le 10 mars : SCI Weidner, parcelle de 20,39 ares sur les Portes du Florival. Pompes funèbres et service de taxi.
- Le 15 avril : Caspar Paysage, parcelle de 12,51 ares en Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival. Paysagiste.
- Le 4 août : CB Soultz, parcelle de 14,83 ares en l'Aire d'Activités du Florival. Distribution.

### 1.2.1.3- Achats de terrains 2021

Le service Développement Économique a poursuivi son travail de résorption des dents creuses au sein de l'Aire d'Activités du Florival.

Il a ainsi mis en relation des porteurs de projet avec des entreprises ayant des disponibilités foncières.

Parallèlement, la CCRG a acquis auprès de l'entreprise AF3 – Groupe Agrobioters un terrain mitoyen non utilisé, d'une superficie de 135,09 ares, afin de proposer de nouvelles parcelles à la commercialisation.

## 1.2.2- Projets – Futures extensions de l'Aire d'Activités du Florival

La demande en foncier reste forte en raison de l'accès routier et de la situation géographique de l'Aire d'Activités du Florival.

Face à l'évolution de la demande et la raréfaction des terrains disponibles, la CCRG a prévu la réalisation de trois extensions.

### Les Portes du Florival

Le Conseil de Communauté du 7 mars 2019 a validé la reprise du projet d'aménagement des Portes du Florival, un pôle dédié aux activités tertiaires, à la Commune d'Issenheim.

D'une surface de 69 ares, ce pôle est constitué de trois lots et d'une aire de covoiturage.

La dernière parcelle a été vendue en mars 2021.



La CCRG a engagé des travaux de viabilisation, de voirie et de réseaux, à hauteur de 348 000 €, pour permettre l'installation de trois nouvelles entreprises :

- l'Imagerie Médicale Sud-Alsace
- les Pompes funèbres et service de taxi Friess Weidner
- le cabinet Colomb – Société d'expertise comptable.

Celles-ci devraient s'installer dans leurs nouveaux locaux en 2022.

### **L'extension Albert Reinbold**

Le Conseil de Communauté du 4 février 2021 a validé l'aménagement de la nouvelle zone d'activités rue Albert Reinbold à Soultz (en face de la déchèterie).

D'une surface de 280 ares, cette zone sera composée de 14 lots.

Elle aura vocation à se spécialiser dans l'accueil d'activités productives et artisanales à haute valeur ajoutée, de prestations de services (bureaux d'études techniques, ingénierie, etc.).

Un soin particulier sera apporté à la qualité architecturale et paysagère.

Un ouvrage à transparence hydraulique sera installé pour relier les deux berges du Rohrgraben permettant de rejoindre la zone sans modifier le bon écoulement du cours d'eau.

Les travaux devraient démarrer début 2022.

### **Zone Daweid**

Le Conseil de Communauté du 15 avril 2021 a approuvé les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Daweid à Issenheim.

Cette zone doit permettre de prendre le relais de l'Aire d'Activités du Florival qui arrivera à saturation sous peu et développera une offre foncière à destination de projets industriels.

Pour la réalisation de cette opération, la CCRG s'est adjoint les compétences d'un conducteur d'opération pour l'assister dans la phase des études préalables et le conseiller sur les différentes procédures à mettre en œuvre.

Les études préalables ont été poursuivies pour s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité du projet, définir plus précisément le projet d'aménagement, constituer le dossier de création de la ZAC et lancer la phase de concertation avec le public.

Pour avancer dans l'élaboration du projet d'aménagement et faire des propositions concrètes à la population dans le cadre de la concertation, la CCRG a conclu un marché de Maîtrise d'œuvre urbaine (aménagement et urbanisme) portant sur l'élaboration de l'ensemble des études techniques, la constitution d'un dossier de création et d'un dossier de réalisation de la ZAC, du programme des équipements publics.

La CCRG a également lancé la consultation pour l'attribution d'une mission d'études environnementales portant sur l'élaboration du dossier d'étude d'impact et de la demande d'autorisation environnementale nécessaire pour la réalisation de la ZAC.

### **1.2.3- Animations et relations entreprises**

En raison du contexte sanitaire, peu d'animations et d'évènements économiques ont été organisés.

La priorité a été portée sur des visites et des rencontres individuelles avec les entreprises.

Ainsi, ce sont 23 entreprises du territoire qui ont été rencontrées sur des thématiques concernant majoritairement l'extension et le développement de leur activité, les aides financières d'État (France Relance) ou encore la voirie.

#### 1.2.4- Pépinière d'entreprises du Florival

La Pépinière d'entreprises du Florival est destinée aux entrepreneurs ayant créé leur entreprise depuis moins de quatre ans.

Elle les accompagne dans leur développement et leur propose des services afin d'optimiser leurs chances de réussite.

Elle peut accueillir vingt-trois entreprises et propose pour cela douze bureaux de 13 à 48 m<sup>2</sup>, onze ateliers de 118 à 451 m<sup>2</sup>, des équipements mutualisés (Internet en fibre optique, accueil physique et téléphonique, espace de reprographie, matériel de bureautique commun) permettant une réduction des charges pour les locataires.



Le créateur d'entreprise peut rester à la Pépinière d'entreprises du Florival durant une période de vingt-trois mois, renouvelable une fois.

Passé ce délai, une offre Hôtel d'entreprises lui est proposée (douze mois, renouvelable une fois).

##### 1.2.4.1- Locataires

###### **Deux entreprises se sont installées à la Pépinière d'entreprises du Florival en 2021 :**

Le 12 février : Solutech : Démolition, curage, carottage, sciage

Le 28 septembre : L'Antica Stazione : Réhabilitation de l'ancienne gare de Guebwiller en restaurant – Salon de thé - Epicerie fine

###### **Départs en 2021 :**

Le 12 février : Digitalisace 360 : Expert en technologies virtuelles et imagerie à 360°. Visites virtuelles. Outils de vente et de communication interactifs

Le 31 mai : CJ Clean : Entretien de locaux pour les particuliers et les professionnels

Le 3 juillet : Flexiwork Easy : Agence d'emploi

Le 23 novembre : Logap Consulting : Ingénierie et conseils en agroalimentaire.

###### **Autres locataires de la Pépinière d'entreprises du Florival présents en 2021 :**

M&S Toiture : Couverture Zinguerie

Auretechnics : Menuiserie et plafonds tendus

ICA : Formations au coaching professionnel, accompagnement en entreprise

Le Forum du Local : Vente et livraison de produits locaux

Le Terrier Blanc : Vente de peintures, vitrificateurs, huiles, vernis, lasures

Novaline/Seezone : Vente en ligne d'appâts pour la pêche

A-Therm : Chauffage par l'air avec rafraîchissement pour l'été

Caspar Paysage : Paysagiste

MGB Print : Impression textile

Service des Eaux : Services Techniques de la CCRG en charge des réseaux d'eau

Lamey Services : Fabrication d'emballages en carton

CC Wellness : Vente de thés et de produits d'aromathérapie

BGE : Accompagnement et aide à la création d'entreprises.

Au 31 décembre 2021, le taux d'occupation était de 69,56 % (100 % pour les ateliers et 41,67 % pour les bureaux).

#### 1.2.4.2- Salles de réunion, de formation et de télétravail

La Pépinière d'entreprises du Florival propose deux salles de réunion équipées et modulables et un espace de rendez-vous privatisé à la demi-journée, à la journée, à la semaine ou au mois.

Deux bureaux privatifs sont également proposés, notamment pour du télétravail.

Ces espaces sont mis gracieusement à disposition des locataires de la Pépinière mais sont proposés à la location payante pour les entreprises extérieures.

Au cours de l'année 2021, et malgré la crise sanitaire, les réservations de salles de réunion/formation ont rencontré un vif succès :

- Solerys de Mulhouse : location de deux bureaux individuels et d'une salle de formation à la suite de l'appel d'offres de Pôle Emploi Prestation *Toutes les clés pour mon emploi durable* – EMD
- Eolia Formation de Mulhouse : location de deux bureaux de télétravail et d'une salle de formation dans le cadre de la formation *Inclus Pro Formation*
- Des entreprises de l'Aire d'Activités du Florival louent régulièrement les salles de réunion.

Cela représente un total d'occupation payante de 102,5 jours pour les salles de réunion et 45 jours pour les espaces privatisés.

#### 1.2.4.3- BGE – Activ'Créa

La Pépinière d'entreprises du Florival loue également un bureau à l'Association BGE, dans le cadre du dispositif Activ'Créa proposé par Pôle Emploi.

Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi d'identifier les enjeux et les compétences nécessaires à la création d'entreprise.

En 2021, BGE a accueilli 136 demandeurs d'emploi.

#### 1.2.4.4- Conseils et suivi à la création d'entreprise

La Pépinière d'entreprises du Florival reste à la disposition de ses locataires et leur propose un soutien et un accompagnement personnalisé pour leur permettre de pérenniser et développer leur entreprise.

Ainsi, quinze entreprises ont été rencontrées en 2021 pour identifier leurs besoins et faire un bilan d'étape.

Elle propose également des conseils de primo-accueil pour tous les porteurs de projet.

En 2021, neuf créateurs ont été rencontrés dans les domaines suivants :

- Services : 5
- Commerce : 3
- BTP : 1.

Les questions portaient surtout sur le type de statut juridique à privilégier, l'établissement du plan d'affaires ou encore l'amélioration de la communication.

Trois porteurs de projet ont créé leur entreprise (deux en microentreprise et une en SARL).

#### 1.2.4.5- Comité d'agrément

Le Comité d'agrément est chargé d'évaluer le potentiel de développement et de viabilité d'une jeune entreprise souhaitant intégrer la Pépinière d'entreprises (pertinence du projet, analyse de son marché, qualité du business plan, équilibre financier, motivation à intégrer la pépinière...).

À cette fin, il analyse le dossier de candidature de l'entreprise postulante et l'auditionne le jour du Comité.

Ce Comité est composé d'un élu, d'un banquier, d'un expert-comptable, de membres des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers d'Alsace) et du service Développement Économique.

Les membres de ce Comité signent un Engagement de confidentialité.

En 2021, en raison de l'absence d'ateliers disponibles et du nombre restreint de demandes de location de bureaux, un seul Comité s'est réuni le 23 septembre.

Il a étudié la demande de location d'un bureau pour un projet de courtage en assurance.

Après analyse du dossier, sa demande a été refusée en lui préconisant de renforcer sa démarche commerciale.

Recontacté en fin d'année, l'entrepreneur a souhaité poursuivre son projet à son domicile pour éviter des charges locatives.

#### 1.2.4.6- *Pôle de Coopération pour Entreprendre*

La CCRG et plusieurs acteurs de l'entrepreneuriat, de l'économie sociale et solidaire et du développement économique se sont regroupés dans un Pôle de Coopération.

Ce Pôle a été retenu par la Région Grand Est dans le cadre du *Pacte pour une économie Locale Durable* et contribue à l'animation du réseau Be EST Entreprendre (réseau des partenaires de la création d'entreprise) sur les volets de la transition écologique, sociétale et numérique.

Ce Pôle de Coopération a vocation à intervenir sur deux axes :

- La formation des acteurs de la création d'entreprise (Pôle Créa).
- L'accompagnement des jeunes entreprises (Créalab).

La journée de lancement du Pôle Créa s'est déroulée le 24 juin et a permis de synthétiser les besoins exprimés par les participants.

Trois ateliers thématiques ont ainsi été proposés pour construire des plans d'actions :

- Entrepreneuriat et transition sociétale : donner des clés pour révéler et booster l'engagement des projets en création.
- Entrepreneuriat et transition écologique : mobiliser les porteurs de projet autour des enjeux environnementaux.
- Entrepreneuriat et transition digitale : les enjeux du digital pour un entrepreneur.

Le Créalab sera lancé en 2022.



#### 1.2.4.7- *Portes ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival*

Les Portes ouvertes de la Pépinière d'entreprises du Florival se sont déroulées le vendredi 19 novembre 2021.

Cet évènement, organisé simultanément avec toutes les pépinières de la Région Grand Est, s'inscrit dans la volonté de faire découvrir les locaux et les différents services proposés au sein de chaque structure.

Ainsi, de jeunes créateurs d'entreprise, de partenaires de la création, des sociétés de l'Aire d'Activités du Florival et des élus ont pu visiter la Pépinière et apprécier les avantages à y exercer.

Les échanges se sont poursuivis avec les 14 entrepreneurs installés qui ont présenté leurs activités.



#### 1.2.4.8- Mise en place d'un distributeur de repas

Monsieur Christophe Girerd, qui a créé une société de traiteur, chef à domicile, consulting et formation en 2020 à Linthal, a sollicité la Pépinière d'entreprises du Florival pour y installer un distributeur réfrigéré de repas cuisinés « faits maison » à partir de produits frais, locaux et de saison.

La CCRG a accepté l'installation de ce distributeur devant la Pépinière, en avril 2021, pour soutenir cette jeune société, mais également apporter un service supplémentaire aux salariés des entreprises de l'Aire d'Activités du Florival, aux usagers de la Pépinière ainsi qu'à tous les habitants du territoire.

Cette initiative a suscité l'intérêt immédiat des médias : article dans la presse locale (*L'Alsace*), reportages télé et radio (*France 3 Alsace* et *France Bleu Alsace*).

#### 1.2.5- Économie de proximité

Les actions mises en place font suite aux recommandations de l'étude Lestoux et s'inscrivent dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Elles visent à apporter des outils structurants pour renforcer la dynamique commerciale des centres-villes.

Elles sont construites en étroite collaboration avec les commerçants du territoire et leur structure de représentation.

Ainsi, près de 60 commerçants ont été rencontrés en 2021 au cours des différentes actions mises en place.

##### 1.2.5.1- Plateforme numérique de commande en ligne Floriclic



La CCRG s'est mobilisée auprès des commerces de proximité de son territoire pour les accompagner face aux difficultés de la crise sanitaire.

Elle leur a ainsi proposé une plateforme numérique pour réaliser la promotion de leurs produits et/ou services et permettre aux consommateurs de commander en ligne et de procéder au retrait des produits en magasin.

Cette plateforme, appelée *Floriclic*, a été officiellement lancée en décembre 2020 et a bénéficié d'une subvention de la part de la Région Grand Est dans le cadre de son dispositif « Plan d'Urgence commerces connectés ».

De janvier à avril 2021, le site a fait l'objet de quelques modifications et ajustements pour être plus fonctionnel pour les commerçants.

Un accompagnement technique ainsi qu'une session de formation ont été organisés pour leur permettre de saisir la présentation de leur magasin et de leurs produits.

Ainsi, à la fin du mois de mai, 27 commerçants avaient ouvert un compte sur *Floriclic*.

L'abonnement mensuel, d'un montant de 30 €, a été pris en charge pour moitié par la CCRG les six premiers mois.

Cette dernière a également proposé aux commerçants de souscrire au dispositif *Chèque France Num*, une aide de 500 € proposée par l'État dans le cadre de France Relance et qui permet de couvrir tout ou partie des coûts de numérisation.

Ce sont six commerçants du territoire qui ont ainsi pu bénéficier de cette aide.

La promotion de cette plateforme a principalement été réalisée via des flyers et des parutions dans la presse quotidienne régionale.

### 1.2.5.2- Opération chèques-cadeaux

La CCRG, en partenariat avec Les Vitrites de Guebwiller, a mis en place une opération chèques-cadeaux pour les fêtes de fin d'année 2021.

D'une valeur commerciale de 25 €, les chèques-cadeaux ont été bonifiés à hauteur de 5 € par la CCRG avant d'être proposés aux entreprises, amicales et collectivités du territoire.



Ces chèques peuvent être utilisés auprès des 115 commerçants participant à l'opération (prêt-à-porter, fleuristes, restaurants, coiffeurs, commerces alimentaires, etc.).

La CCRG a engagé un budget de 16 000 € pour cette opération et a versé une subvention aux Vitrites de Guebwiller avec lesquelles une convention a été signée.

Ce sont ainsi 1 800 chèques de 25 € qui ont été émis et qui profitent aux commerces du territoire, pour un montant de 45 000 €.

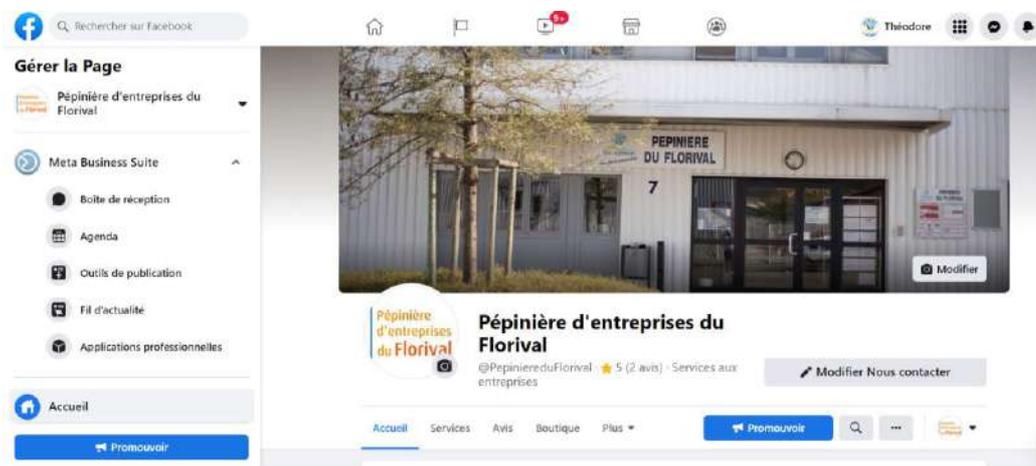
### 1.2.6- Marketing territorial

Un certain nombre d'outils et de pratiques ont été mis en place pour renforcer l'attractivité du territoire de la CCRG.

#### 1.2.6.1- Réseaux sociaux

Ils permettent de développer la notoriété et l'image du territoire.

Le service Développement Économique gère la page Facebook de la Pépinière où l'on peut retrouver des informations concernant les activités de la Pépinière et de l'Aire d'Activités du Florival en général : animations, manifestations, formation, etc. (<https://www.facebook.com/PepiniereDuFlorival/>)



En 2021, 55 publications ont été réalisées sur cette page qui compte 401 abonnés, avec une moyenne de 380 vues par publication.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, une campagne de communication « 100 % Pépinière » a été faite afin de faire connaître les savoir-faire de ses locataires (13 publications).

Les entreprises de la Pépinière ont toutes joué le jeu de la présentation de leurs activités de façon originale.

La Pépinière d'entreprises du Florival est également présente sur Google My Business où une note de 4,6 sur 5 lui est attribuée par les utilisateurs ; 11 avis supplémentaires ont été déposés en 2021.

### 1.2.6.2- Salon Made in Elsass

La CCRG a, pour la première fois, participé au Salon Made in Elsass les 25 et 26 septembre 2021 au Parc des Expositions de Colmar.

Ce salon a permis de découvrir des produits 100 % fabriqués en Alsace dans les domaines de l'alimentation, l'artisanat, l'habitat et des loisirs.

Plus de 120 entreprises et collectivités étaient présentes pour faire découvrir leurs savoir-faire.

Ainsi, pour mettre en valeur ses atouts et promouvoir son territoire, la CCRG a convié quatre structures présentes sur l'intercommunalité :

- Alpro Sojinal, qui a fait découvrir ses boissons 100 % végétales, dont 80 % des graines de soja sont issues de producteurs alsaciens.
- Les Domaines Schlumberger, plus grand vignoble privé d'Alsace, qui proposaient quatre grands crus à la dégustation.
- Les Sources de Soultzmatt et leur large gamme de produits.
- L'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival.

Grâce à la collaboration active de tous les acteurs, ce salon a été un succès et a permis de mettre le Florival en valeur.



Et toujours la possibilité de visiter la Pépinière via la visite virtuelle en 360° : <https://outildigital.com/CCRG/pepiniere/>

### 1.2.7- Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Cf. bilan annuel de l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller.

### 1.2.8- Taxe de séjour (SCG)

La Taxe de séjour est perçue sur l'ensemble du territoire intercommunal auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la Taxe d'habitation (article L2333-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La Taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

- ✓ palaces
- ✓ hôtels de tourisme
- ✓ résidences de tourisme
- ✓ locations saisonnières (meublés, chambres d'hôtes...)
- ✓ villages de vacances
- ✓ terrains de camping
- ✓ terrains de caravanage

- ✓ autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes
- ✓ ports de plaisance.

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour.

La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

Tarifs applicables en 2021 :

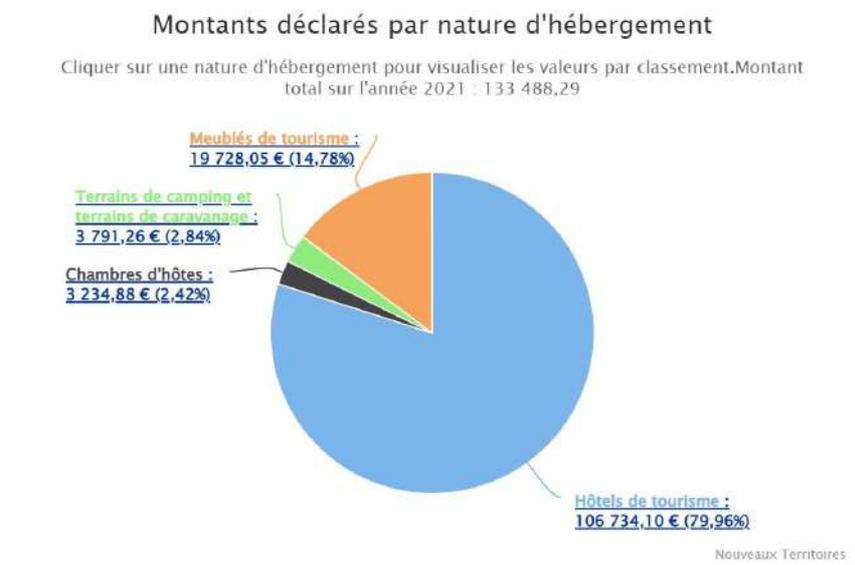
Catégorie d'hébergement	Tarif communautaire	Taxe Additionnelle Collectivité européenne d'Alsace (CeA)	Tarif Taxe
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,30 €	0,23 €	2,53 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 %	0,5 %	5,5 %

Sont exemptés de la Taxe de séjour, conformément à l'article L2333-31 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✓ les personnes mineures
- ✓ les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la métropole
- ✓ les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Sur le territoire, la recette annuelle s'est élevée, en 2021, à environ 133 488,29 €, dont 10 % dédiés à la Collectivité européenne d'Alsace.

Le restant est intégralement reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal, soit environ 120 139,46 € :



À ce montant s'ajoutent les sommes collectées par les plateformes de commercialisation type Booking, Airbnb... À noter : les hôtels ne sont pas concernés par cette collecte.

En 2021, le montant est estimé à environ 47 000 €, dont 10 % dédiés à la Collectivité européenne d'Alsace, soit environ 42 300 € reversés à l'OTI.

Soit un montant total reversé à l'OTI d'environ 164 080 €.

Historique des reversements :

	2018	2019	2020	2021
<b>Office de Tourisme</b>	120 000 €	203 958 €	106 857 €	<b>164 080 €</b>
<b>Conseil Départemental/ Collectivité européenne d'Alsace depuis 2021</b>	/	20 396 €	10 686 €	<b>16 408 €</b>

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la covid.

Évolution de la collecte par les plateformes de commercialisation (premier versement en 2019) :

	2018	2019	2020	2021
<b>Montant collecté</b>	/	34 397 €	28 521 €	<b>46 939 €</b>

### 1.2.9- Subvention d'équilibre (BF)

En parallèle, afin de permettre à l'Office de Tourisme Intercommunal de fonctionner et de développer des projets, la CCRG verse, en 2021, une subvention d'équilibre annuelle à hauteur de 240 000 €.

La CCRG a donc versé, en 2021, une participation de 350 578 € (subvention + Taxe de séjour), ce qui représente environ 54 % du budget de fonctionnement de l'Office de Tourisme.

### 1.3- Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages (VH)

Cf. rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## 1.4- Gens du voyage – Aire de grand passage (SCG)

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévoit la création d'une aire de grand passage au nord du département.

Celle-ci est destinée à accueillir des rassemblements occasionnels d'environ 100 caravanes ou plus.

Colmar Agglomération s'est portée pilote du projet de création de l'aire sur le ban de la commune de Colmar.

L'aire serait située à proximité de l'échangeur routier de la Semm, sur une parcelle d'environ 4 hectares.

Une répartition des coûts, basée sur un prorata à la population entre toutes les intercommunalités, avait été discutée en Préfecture, en 2018.

En première approche, le décompte prévisionnel d'opération pour cet aménagement pourrait être de l'ordre de 1 020 000 € HT.

La participation de chaque collectivité a été calculée au prorata du nombre d'habitants, soit une somme d'environ 145 000 € HT à charge pour la CCRG.

La CCRG a sollicité, par courrier en date du 22 janvier 2021, Colmar Agglomération afin de disposer d'éléments complémentaires, et notamment une projection plus précise des coûts d'investissement et de fonctionnement, ainsi que sur l'organisation de l'espace et le fonctionnement prévu.

Ce courrier est toujours, à ce jour, sans réponse.

## 1.5- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (AB)

### 1.5.1- Généralités

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a confié au bloc communal une compétence exclusive en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

À ce titre, le bloc communal devient responsable :

- de l'aménagement des bassins ou fraction de bassins hydrographiques
- de l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris leurs accès
- de défense contre les inondations
- et de protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences ont été transférées automatiquement à la CCRG au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les autres collectivités (communes, Collectivité européenne d'Alsace...) peuvent continuer d'exercer les autres missions incluses dans la GEMAPI, et notamment :

- ✓ 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- ✓ 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- ✓ 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile.
- ✓ 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.
- ✓ 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- ✓ 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les communes restent notamment concernées par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement (4°), ainsi que la gestion des ouvrages hydrauliques existants (10°) dont elles sont propriétaires (murs de rives, seuils, protections de berges...).

### 1.5.2- Gestion de la compétence

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, militent pour que cette compétence puisse être confiée à un Syndicat Mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Dans cette optique, il a été décidé de fusionner les Syndicats Mixtes de la Lauch Supérieure et de la Lauch Aval et des Cours d'Eau de la Région de Sultz-Rouffach, ceci pour permettre au nouveau Syndicat issu de la fusion d'agir à l'échelle du bassin versant de la Lauch au titre de la compétence GEMAPI, mais également pour l'ensemble des autres compétences confiées.

Dans ce cadre, par délibération du 23 mai 2019, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à ce Syndicat fusionné dénommé Syndicat Mixte de la Lauch.

Par conventionnement, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité poursuivre la gestion de ses ouvrages hydrauliques (barrages et ouvrages de soutien d'étiage ou d'écrêtement des crues) qu'il possède en propre.

Les équipements concernés sont :

- le barrage du Ballon
- le barrage de la Lauch, à partir de 2021/2022, selon l'avenant n° 2 à la convention du 6 février 1998 avec l'État.

### 1.5.3- Instauration de la Taxe GEMAPI

L'exercice de la compétence GEMAPI impose d'engager des moyens conséquents afin de répondre aux obligations réglementaires de prévention et d'entretien des équipements.

Aussi, afin de financer l'exercice de la compétence GEMAPI, le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 25 janvier 2018, a voté l'instauration d'une Taxe GEMAPI.

Il s'agit d'un impôt dit de répartition ; la collectivité ne vote pas un taux mais détermine un produit total attendu que l'Administration Fiscale doit répartir entre les redevables, selon les critères fixés par le législateur.

Son recouvrement est adossé sur les contributions directes locales.

Cette contribution est intégralement reversée au Syndicat Mixte de la Lauch.

La Taxe GEMAPI, pour l'année 2021, a été fixée à 77 064 € pour l'ensemble du territoire.

Le Syndicat Mixte de la Lauch a précisé que le précédent niveau de cotisation (environ 1,48 €/habitant en 2020) correspondait à un niveau de cotisation établi lors du processus de création des Syndicats.

Le coût désormais voté est de 2 €/habitant (coût qui avait été annoncé dès les premières discussions relatives à la transformation des Syndicats) et qui correspond à un coût d'exercice de la compétence pleinement opérationnelle.

Le Syndicat Mixte de la Lauch relève par ailleurs que ce montant est très en deçà de la moyenne nationale, établie, en 2019, à 9 €/habitant.

## 2. COMPÉTENCES FACULTATIVES

### 2.1- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

#### 2.1.1- Installations photovoltaïques

##### 2.1.1.1- Installations photovoltaïques existantes (FB)

La Pépinière d'entreprises du Florival et le Centre Sportif du Florival (CSF) sont équipés d'installations de production d'électricité photovoltaïque.

Le tableau ci-dessous indique les caractéristiques des installations et la quantité d'électricité produite :

Caractéristiques	Pépinière d'entreprises du Florival	CSF
Surface de capteurs	230 m <sup>2</sup> en toiture	41 m <sup>2</sup> en verrière
Puissance crête installée	31,28 kWc	2,97 kWc
Date de mise en service	22/09/2009	10/11/2011
Prix de vente de l'électricité	60,176 cts/kWh	44 cts/kWh
Coût de l'installation	220 085,30 € HT	28 584,61 € HT
Durée d'amortissement prévisionnelle	12,4 ans	18 ans
Montants facturés à EDF Obligation d'Achat :		
➤ années 2009/2010	17 499,79 €	
➤ années 2010/2011	17 176,96 €	
➤ années 2011/2012	18 776,49 €	1 512,72 €
➤ années 2012/2013	13 667,14 €	630,54 €
➤ années 2013/2014	15 931,00 €	917,42 €
➤ années 2014/2015	18 498,16 €	1 506,26 €
➤ années 2015/2016	17 489,62 €	1 424,50 €
➤ années 2016/2017	18 906,59 €	1 384,38 €
➤ années 2017/2018	23 469,42 €	1 256,98 €
➤ années 2018/2019	20 020,70 €	1 324,83 €
➤ années 2019/2020	14 267,01 €	917,78 €
➤ années 2020/2021	17 715,18 €	/
<b>Total facturé à EDF (y compris actualisation de prix)</b>	<b>213 418,06 €</b>	<b>10 875,41 €</b>
Production moyenne annuelle	27 199 kWh/an	2 720 kWh/an
Total de production	299 190 kWh	24 486 kWh

La production moyenne réelle d'électricité est sensiblement identique à la production théorique calculée lors des études de faisabilité.

L'installation au CSF a connu, courant 2021, une avarie ; l'onduleur doit être remplacé.

*\*Il est à noter que l'installation photovoltaïque du CSF a été mise à l'arrêt pendant les travaux de couverture pour des raisons de sécurité des travailleurs (de juillet à décembre 2013).*

*L'installation a connu un arrêt de production courant 2018, mais la production est à nouveau redevenue "normale".*

### 2.1.1.2- Développement des énergies renouvelables – Projets photovoltaïques (CM)

Dans le but de développer un projet de production d'énergies renouvelables, le site du Centre Aquatique Nautilus avait été retenu pour la réalisation d'une installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation.

Les études menées par le Maître d'œuvre Phoenix Énergie ont permis de retenir une puissance photovoltaïque de 400 kWc, pour une autoconsommation totale par le Centre Aquatique.

L'énergie produite devrait couvrir près de 20 % de la consommation annuelle du site.

Cet aménagement couvrira une surface de 1 878 m<sup>2</sup>, soit 27 % de la surface du parking, et permettra donc de créer 97 places de stationnement ombragées.



Image projet Phoenix Énergie.

L'appel d'offres lancé au printemps 2021 a connu des résultats impactés par la covid, ce qui a conduit à mettre le projet en veille et relancer une nouvelle consultation lorsque les cours des matières premières auront atteint des seuils plus favorables.

## 2.2- Politique du logement et du cadre de vie (ERB)

### 2.2.1- Programme Local de l'Habitat

Dans le cadre de la compétence *Politique du logement et du cadre de vie*, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a lancé l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH), outil de mise en œuvre d'une politique de l'habitat et de programmation des actions et des investissements en matière de logement sur un territoire.

Il vise à répondre aux besoins en logements, favoriser le renouvellement urbain, la revitalisation rurale et la mixité sociale.

Il est établi pour une durée de six ans, en association avec l'État, les communes et les acteurs locaux de l'habitat.

En 2019, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 68 a réalisé le diagnostic Habitat sur le territoire de la CCRG.

À l'issue du diagnostic, en fin d'année 2019, le bureau d'études ENEIS by KPMG a été missionné pour l'élaboration du Document d'orientations et du Plan d'action. Coût de l'étude : 44 240 € TTC.

Toutefois, au vu du calendrier électoral et du planning imposé par l'approbation du PLH, à savoir l'arrêt du projet PLH en Conseil de Communauté, la délibération des Conseils Municipaux sous deux mois et une nouvelle délibération du Conseil de Communauté en mars 2020, il avait été validé le report de l'arrêt du projet PLH après les élections.

En octobre 2020, une Commission PLH a été organisée afin de présenter à la nouvelle mandature le diagnostic Habitat établi par l'ADIL 68.

Le bureau d'études ENEIS by KPMG a également présenté les futures orientations pour le territoire, à savoir :

- Une diversité résidentielle pour fluidifier les parcours résidentiels et agir sur l'attractivité du territoire.
- Anticiper les défis en matière d'habitat indigne et de précarité énergétique.
- Le développement nécessaire de réponses aux besoins spécifiques.
- Faire vivre le PLH.

Afin de travailler sur les orientations, et notamment sur leur déclinaison de manière opérationnelle, un séminaire « élus » (membres de la commission PLH + membres du Bureau) a été organisé le 11 février 2021.

L'objectif était de définir un plan d'action en lien avec les orientations retenues.

Ce travail a été présenté au service Habitat de la Direction Départementale des Territoires, le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Lors de cette rencontre, ce dernier a rappelé à la CCRG le caractère prégnant de l'orientation du PLH visant l'amélioration du parc bâti existant qui doit ainsi amener la collectivité à ajuster la production de logements neufs.

En accord avec les orientations gouvernementales visant le "zéro artificialisation nette", la CCRG a été invitée à réexaminer à la baisse les objectifs de production de logements inscrits dans son projet de PLH.

En parallèle, un travail sur les ambitions démographiques et les projections de production en logements, en concertation avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a été entrepris, l'objectif étant d'indiquer à la CCRG l'enveloppe foncière dont le territoire aura besoin pour répondre aux ambitions du PLH.

Une présentation des données chiffrées PLH/PLUi par l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-Agence Technique Départementale (ADAUHR-ATD) et ENEIS by KPMG, aux Vice-Présidents des ressorts PLH et PLUi, a été organisée le 31 mai 2021. Un échange politique sur la fongibilité du pôle urbain a suivi avec les Maires respectifs.

Une Conférence des Maires a été organisée le 29 juin 2021 au cours de laquelle ENEIS by KPMG a présenté deux scénarios détaillant les ambitions démographiques et le projet résidentiel du PLH et les possibilités foncières pour le pôle urbain, la commune de Soultzmatt et les villages.

À l'issue de cette Conférence, les communes ont été invitées, par courrier en date du 12 juillet 2021, à se positionner sur le scénario démographique du PLH.

À la suite des retours des communes, des réunions techniques destinées à l'ensemble des Conseillers municipaux ont été organisées. Environ 90 élus y ont participé.

Après ces réunions, il avait été prévu de valider le scénario démographique en Conseil de Communauté du 2 décembre 2021.

Toutefois, lors de la visite du Préfet, le 24 novembre 2021, les élus ont fait part de leur volonté de disposer d'un projet résidentiel plus ambitieux et cohérent avec la « récente » dynamique du territoire.

Une réunion s'est tenue en Préfecture, le 15 décembre 2021, afin d'échanger sur les possibilités offertes à la CCRG quant à l'élaboration d'un nouveau scénario démographique et projet résidentiel répondant aux besoins de production en logements neufs dans les villages.

## 2.2.2- Programme d'Intérêt Général partenarial *Habiter Mieux* 2018-2023



Mis en place par le Département du Haut-Rhin, intégré depuis 2021 à la Collectivité européenne d'Alsace, son objectif est de lutter contre la précarité énergétique grâce à des aides financières aux travaux.

La CCRG, signataire de la convention, a approuvé l'apport d'une subvention supplémentaire, de 500 €, aux ménages éligibles au dispositif de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) *Habiter Mieux Sérénité*.

Cette aide, jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants (PO) de maisons individuelles, a été étendue, par délibération du 15 avril 2021, aux propriétaires bailleurs (PB), hors logements collectifs, pour la part des dossiers PO qui n'aboutissent pas.

Cinq dossiers n'ont pas abouti depuis la signature de la convention.

Cette extension du programme permet d'accompagner les travaux visant une sortie de vacance.

En 2021, 24 ménages de PO ont été éligibles et 2 PB ont été inscrits sur les 5 dossiers non aboutis enregistrés les années précédentes.

Les gains énergétiques réalisés vont de + 26 % à + 68 % en fonction des travaux réalisés.

## 2.2.3- Plan national de lutte contre la vacance

Le Ministère du Logement a lancé, en février 2020, un plan national de lutte contre la vacance visant à favoriser la production d'une offre locative abordable, favoriser la rénovation énergétique des logements vacants et revitaliser les centralités, tout en contribuant au zéro artificialisation nette.



Afin de permettre un déploiement accéléré de ce plan national, un appel à candidatures a été lancé en février 2021 pour les collectivités souhaitant bénéficier d'un accompagnement ciblé.

Les collectivités retenues bénéficieront :

- D'un accompagnement méthodologique, d'une mise en réseau nationale avec les acteurs mobilisés dans la lutte contre la vacance pour l'échange de bonnes pratiques et la mise en place de partenariats.
- De la mise à disposition et d'une analyse du nouveau jeu de données LOVAC qui permet aux collectivités de repérer et d'avoir une caractérisation fine des logements vacants. Une analyse fine des données sera réalisée avec les collectivités lauréates (caractérisation du profil des logements vacants et cartographie).
- Du déblocage de crédits complémentaires de l'ANAH sur l'ingénierie.

La CCRG a été informée de sa sélection le 4 mai 2021.

Bénéficiant de crédits complémentaires de l'ANAH pour la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle de repérage et traitement des logements vacants sur le territoire de la Communauté de Communes, la CCRG a lancé une consultation en procédure adaptée, le 18 novembre 2021, pour une remise des offres le 7 décembre 2021.

Les principales composantes de cette consultation sont :

- Une analyse des causes de la vacance (de plus de deux ans) et de la typologie des logements.
- Une définition des objectifs et des propositions d'action.

Il s'agira de dimensionner le phénomène de la vacance, en produisant :

- une estimation du volume potentiel de logements vacants pouvant être remis sur le marché à court, moyen et long terme
- l'enjeu de chaque logement quant à sa localisation, son potentiel. Ce dimensionnement permettra de fixer des objectifs quantitatifs de remise sur le marché, mais aussi qualitatifs en spécifiant la destination finale du logement, et servira d'aide à la décision en vue de proposer une stratégie adaptée et calibrée en fonction des besoins réels.

Le bureau d'études URBANIS a été retenu pour mener à bien cette étude, pour un coût de 44 765 €.

#### 2.2.4- Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain Multisite sur le pôle urbain de la CCRG (Buhl – Issenheim – Guebwiller et Sultz)

Dans le cadre de sa compétence *Politique de l'habitat et cadre de vie*, mais également dans le cadre de l'engagement de la CCRG dans le programme national *Action Cœur de Ville*, la CCRG a piloté une étude pré-opérationnelle Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur son pôle urbain, à savoir Guebwiller, Sultz, Issenheim et Buhl.

L'OPAH-RU est un dispositif mis en place pour cinq ans, mobilisant des aides financières de plusieurs partenaires afin de permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de réfection globale, d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Le bureau d'études Citivia SEM, en cotraitance avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 68 et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin–Agence Technique Départementale (ADAUHR-ATD), a mené à bien cette étude finalisée en 2020.

Une convention d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat-Renouvellement Urbain Multisite a été rédigée par Citivia en partenariat avec les services de la CCRG et des communes du pôle urbain.

Ladite convention rappelle les objectifs quantitatifs de l'OPAH-RU ainsi que les moyens financiers mis en œuvre pour y parvenir.

Les objectifs quantitatifs globaux de la convention sont évalués à 262 logements, répartis comme suit :

- ✓ 75 logements occupés par leurs propriétaires éligibles aux critères de l'ANAH (POM et POTM)
- ✓ 123 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés avec conventionnement ANAH
- ✓ 64 logements pour lesquels une sortie de vacance sera réalisée hors conventionnement ANAH avec travaux.

À cela s'ajoutent :

- ✓ 125 immeubles pour lesquels des travaux seront réalisés dans le cadre du programme d'aide pour la mise en valeur du patrimoine (AMVPER) avec financement CCRG et communes
- ✓ 9 copropriétés avec financement AMO Copro Fragile Habiter Mieux.

D'un point de vue financier, le coût prévisionnel de l'OPAH-RU sur le pôle urbain de la CCRG pour les cinq années est de 1 237 620 € HT, pour la CCRG.

Il se décompose comme suit :

- Volet *Animation* : 588 595 € HT, sur lequel est attendu un financement prévisionnel de l'ANAH à hauteur de 294 297,50 €, de la Banque des Territoires à hauteur de 59 000 €, soit une charge nette prévisionnelle pour la CCRG de 235 297,50 €.
- Volet *Aides aux travaux* : une participation prévisionnelle de la CCRG de 649 025 €. Cette aide devrait permettre de mobiliser plus de 2 264 125 € de financements de l'ANAH et du programme *Habiter Mieux* au profit des propriétaires.

Dans le cadre des aides aux travaux, afin de bénéficier d'un effet levier, les communes du pôle urbain apportent un financement supplémentaire de 1 054 150 €.

La participation financière prévisionnelle des partenaires institutionnels s'élève à 283 750 €.

Soit un montant total prévisionnel des aides aux travaux de 4 251 050 €.

L'engagement de ce dispositif devrait permettre de générer un montant global de travaux de réhabilitation évalué à près de 8 822 000 € HT.

Tableau de synthèse récapitulant les objectifs quantitatifs et les engagements financiers des partenaires :

Thématique	Montant de travaux HT	Objectifs		Engagement des financeurs							
		Log	Im-meubles	ANAH	CEA	Région Grand-Est	CCRG	GUEBWILLER	SOULTZ	ISSENHEIM	BUHL
Lutte contre l'habitat dégradé / indécence	3 885 000 €	93		1 546 750 €	67 500 €	88 000 €	243 375 €	391 750 €	85 375 €	25 250 €	11 125 €
Amélioration énergétique	1 575 000 €	84		631 875 €	109 500 €	18 750 €	78 750 €	147 000 €	9 375 €	19 125 €	4 250 €
Autonomie	168 000 €	21		72 000 €	0 €	0 €	8 400 €	38 000 €	1 600 €	2 000 €	800 €
Lutte contre la vacance	640 000 €	64		0 €	0 €	0 €	64 000 €	37 000 €	19 000 €	3 000 €	5 000 €
Accompagnement des copropriétés	54 000 €		9	13 500 €	0 €	0 €	4 500 €	2 500 €	1 000 €	500 €	500 €
Mise en valeur du patrimoine	2 500 000 €		125	0 €	0 €	0 €	250 000 €	108 000 €	46 000 €	84 000 €	12 000 €
<b>TOTAL par financeurs</b>	<b>8 822 000 €</b>	<b>262</b>	<b>134</b>	<b>2 264 125 €</b>	<b>177 000 €</b>	<b>106 750 €</b>	<b>649 025 €</b>	<b>724 250 €</b>	<b>162 350 €</b>	<b>133 875 €</b>	<b>33 675 €</b>
				<b>4 251 050 €</b>							

Le projet de convention OPAH-RU Multisite a été approuvé par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat le 28 mai 2021 et validée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2021.

La convention a été signée par l'ensemble des partenaires (CCRG, communes du pôle urbain, ANAH, Région, Collectivité européenne d'Alsace, ADIL 68, Banque des Territoires, Procivis, Action Logement, CAF) le 2 septembre 2021.

Parallèlement, dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU sur le pôle urbain et d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI), un suivi-animation des opérations doit être organisé.

Pour ce faire, un appel d'offres ouvert a été lancé le 22 février 2021, pour une remise des offres le 26 mars 2021.

Les principales composantes de cette consultation pour l'OPAH-RU sont :

- l'accueil et l'information du grand public
- l'animation et la communication sur le dispositif
- l'accompagnement des propriétaires : l'opérateur délivrera des conseils techniques et financiers aux propriétaires occupants et bailleurs. Il se chargera de la réalisation des diagnostics complets (techniques, sociaux, juridiques...) et des bilans énergétiques. L'opérateur aura également un rôle d'accompagnement social et sanitaire des ménages les plus fragiles.

Parallèlement, l'opérateur accompagnera les propriétaires dans la recherche de devis et le pilotage du chantier, jusqu'à la réception des travaux.

Il assistera également les propriétaires dans le montage des dossiers de subventions jusqu'au paiement.

Concernant l'ORI, celle-ci pourra être mise en œuvre sur les communes qui souhaitent lever l'option en cours de marché.

L'opérateur aura la charge de la phase administrative par la mise en place de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur les immeubles identifiés et de la phase opérationnelle, par l'animation de la DUP, auprès des propriétaires concernés pour les inciter à faire les travaux tout en bénéficiant de l'accompagnement et des aides financières de l'OPAH-RU.

Deux offres ont été réceptionnées : Citivia SEM et Urbanis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 avril 2021, a attribué le présent marché à Urbanis.

L'attribution du marché public de services *Suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)-Renouvellement Urbain (RU) Multisite / Mise en œuvre et suivi d'une procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI)* a été validée au Conseil de Communauté du 15 avril 2021.

Pour le lancement de l'opération en amont de sa mise en œuvre :

- Une réunion de présentation de l'équipe d'Urbanis a été organisée le 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Une réunion de communication a été organisée le 28 juin 2021 afin de définir le visuel de l'opération ainsi que le contenu des flyers, le but étant de diffuser l'information début septembre 2021.



L'opération ayant débuté le 2 septembre 2021, un Comité de pilotage de lancement avec l'ensemble des partenaires a été organisé le 6 septembre 2021.

Au cours de cette réunion, il a été présenté l'équipe d'Urbanis, un rappel des objectifs inscrits dans la convention, la méthodologie employée et la communication.

Concernant la communication, afin d'informer au mieux les habitants des centres-villes des communes du pôle urbain, une conférence de presse a été organisée le 14 septembre 2021, des courriers d'information ont été distribués dans les boîtes aux lettres des périmètres OPAH.

De même, des réunions publiques ont été organisées dans les quatre communes du pôle urbain courant du mois d'octobre 2021.

Par ailleurs, afin d'informer les habitants, des permanences ont été mises en place à la CCRG et dans chaque commune du pôle urbain. Une ligne téléphonique directe et un site Internet dédié à l'opération ont été créés.

## 2.2.5- Signature de la convention d'utilité sociale d'Habitats de Haute-Alsace pour la période 2021-2026

Les conventions d'utilité sociale constituent le cadre contractuel dans lequel les organismes HLM remplissent leurs missions d'intérêt général.

Ce document d'orientation fait état des travaux à mener par le bailleur social relatifs à la gestion et au développement patrimonial et social de son parc sur les territoires ayant la compétence Habitat (élaboration PLH).

Afin de signifier son égard vis-à-vis du logement social sur son territoire, la CCRG a souhaité être signataire de la convention d'utilité sociale globale d'Habitats de Haute-Alsace (HHA).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention de partenariat, la CCRG a été associée à la démarche.

À cet effet, une réunion d'échange avec HHA a eu lieu le 30 avril 2021 afin que la CCRG ait connaissance de l'état des lieux de son patrimoine et des orientations stratégiques sur son territoire.

Pour la CCRG, les engagements patrimoniaux pris par Habitats de Haute-Alsace démontrent tout de même la volonté de l'Office de conserver un parc attractif.

Pour ce faire, ils se déclineront notamment à travers la rénovation énergétique de plus d'une centaine de logements qui bénéficieront, à l'issue de la période de la convention d'utilité sociale, d'une étiquette énergétique entre A et E après les travaux.

L'Office développera également son activité de vente HLM sur la région de Guebwiller, avec 59 logements inclus dans le périmètre de vente et susceptibles d'être acquis par des occupants ou des tiers.

Il est précisé qu'avant toute vente, l'accord du Maire sera demandé.

La convention a été signée le 31 décembre 2021.

## 2.2.6- Opération de Revitalisation Territoriale

La Ville de Guebwiller, en partenariat avec la CCRG, a été retenue au programme national *Action Cœur de Ville*.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national *Action Cœur de Ville* en introduisant la procédure d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Cet outil vise à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en développant une approche intercommunale et en disposant d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, économie, commerce, politiques sociales, équipements publics, mobilités...).

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'État et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire
- éventuellement un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres ; ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale.

Le Conseil de Communauté du 11 février 2020 a validé la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire sur son pôle urbain.

La convention ORT présentant un projet de territoire avec pour objectif la revitalisation des centres-villes du pôle urbain a été signée avec l'ensemble des partenaires le 2 février 2021.



Les actions portées par la CCRG et les communes du pôle urbain s'inscrivant dans les différents axes dudit document ont été intégrées :

- *Axe De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville*
- *Axe Favoriser un développement économique et commercial équilibré*
- *Axe Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions*
- *Axe Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.*

Un premier Comité de pilotage de suivi de la convention ORT a eu lieu le 25 novembre 2021 au cours duquel le Président de la CCRG, les Maires des communes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl ont pu présenter au Sous-Préfet et à l'ensemble des partenaires signataires de la convention ORT :

- ✓ les actions phares par axe (engagées ou terminées) mises en place par chaque commune
- ✓ les financements des actions par axe et par commune
- ✓ les perspectives 2022 (actions nouvelles à intégrer...).



## 2.3- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

### 2.3.1- Nautilia – Centre Aquatique du Florival (sv)

*Cf. rapport d'activités de Nautilia.*

### 2.3.2- Gymnases (SCG)

La CCRG assure la gestion et l'entretien des gymnases suivants :

- ✓ le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- ✓ le Gymnase du Hugstein à Buhl
- ✓ le Gymnase Robert Beltz à Soultz.



### 2.3.2.1- Fréquentation des gymnases (en heures)

En 2021, 18 associations ont utilisé les gymnases et se répartissent de la manière suivante :

<b>Nombre d'heures</b>	
<b>Centre Sportif du Florival</b>	
Badminton	294
FCG Athlétisme	42
FAST	6
SASL Handball	42
AGIIR Foot	12
<b>Sous-total</b>	<b>396</b>
<b>Fitness Guebwiller</b>	
Fitness Guebwiller	160
SG Gymnastique artistique	116
Gymnastique Saint-Léger	78
<b>Sous-total</b>	<b>354</b>
<b>FCG Aïkido</b>	
FCG Aïkido	105
Judo Club	307
<b>Sous-total</b>	<b>412</b>
<b>SG Escrime</b>	
SG Escrime	395
Escrime Handisport	57
<b>Sous-total</b>	<b>452</b>
<b>Total</b>	<b>1 614</b>
<b>Gymnase Robert Beltz</b>	
Soultz Bollwiller Handball	485
<b>Total</b>	<b>485</b>
<b>Gymnase Théodore Deck</b>	
ASLG Basket	363
<b>Total</b>	<b>363</b>
<b>Gymnase du Hugstein</b>	
ASLG Basket	28
SASL Handball	119
Tir à l'Arc	34
Gymnastique Rythmique	176
SCOSEG	56
<b>Total</b>	<b>413</b>
<b>Stade Freyeck</b>	
Warthogs	72
<b>Total</b>	<b>72</b>

Soit un total de 2 947 heures d'utilisation pour les associations.

Total d'heures d'utilisation (associations et scolaires) :

	2020		2021	
	Scolaires	Associations	Scolaires	Associations
Centre Sportif du Florival	812	1 586	2 550	824
Gymnase Robert Beltz + stade Freyeck	870	430	1 278	326
Gymnase du Hugstein	870	319	1 276	285
Gymnase Théodore Deck	1 144	367	1 448	263
<b>Total</b>	3 696	2 702	6 552	1 698
<b>Total général</b>	6 398		8 250	

En 2021, les quatre gymnases ont été occupés 6 552 heures par les établissements scolaires et 1 698 heures par les associations, soit 8 250 heures au total.

La faible fréquentation des associations est due à la crise sanitaire liée à la covid.

### 2.3.2.2- Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations

	2020			2021		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
		Associations	Scolaires		Associations	Scolaires
Centre Sportif du Florival	205 388 €	89 195 €	31 449 €	206 669	44 803 €	27 340 €
Gymnase Robert Beltz	171 531 €	60 384 €	14 596 €	176 650	19 462 €	14 645 €
Gymnase du Hugstein	253 533 €	53 568 €	13 178 €	228 380	26 201 €	13 906 €
Gymnase Théodore Deck	63 459 €	22 891 €	14 625 €	68 972	10 225 €	19 500 €
<b>Total</b>	693 911 €	226 038 €	73 848 €	680 671 €	100 691 €	75 391 €

Les dépenses réelles de fonctionnement des gymnases (fluides, autres charges à caractère général...), pour l'exercice 2021, s'élèvent à 680 671 €.

Les recettes propres, quant à elles, sont arrêtées à 176 082 €, soit une baisse de 41 % par rapport à 2020 (facturation au réel de l'utilisation en baisse en raison de la crise sanitaire).

L'utilisation des gymnases présente donc un déficit, pour l'année 2021, de 504 589 €, contre 394 025 € en 2020.

Pour rappel, les associations sont facturées au réel de leur utilisation par année scolaire, une subvention est versée en contrepartie.

En 2020/2021, les activités des associations ont été fortement perturbées par la crise sanitaire, d'où une baisse significative de la facturation.

Les établissements scolaires sont facturés à hauteur du montant de leur dotation versée soit par le Département, soit par la Région.

## 2.4- Action sociale d'intérêt communautaire (SMo/MP)

### 2.4.1- Petite Enfance

Dans le cadre de sa compétence *Petite Enfance*, la CCRG gère, depuis 2007, l'offre d'accueil collectif et individuel qui est proposée aux familles du territoire.

Depuis 2016, le service Petite Enfance est également amené, par le biais du Réseau Local Parents, à mettre en place des actions de soutien à la parentalité.

Les Coordinatrices Petite Enfance (2 x 0,5 Équivalents Temps Plein) sont donc également Coordinatrices du Réseau Local Parentalité du territoire.

### 2.4.1.1- Coordination

Les Coordinatrices Petite Enfance ont eu pour objectif sur l'année 2021 :

- de promouvoir la visibilité de la Petite Enfance sur le territoire
- d'accompagner les modifications relatives au changement des Relais Assistants Maternels (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE)
- de superviser la gestion administrative et financière des structures en régie (Multi-accueil Arc-en-Ciel, Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfants-Parents)
- d'assurer le suivi et le renouvellement des marchés de gestion des structures.

Ainsi, pour 2021, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 942 635 €, celles de l'investissement à 157 716 € ; les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 887 037 €.

Ce montant inclut les subventions CAF (Prestation de Service Unique et Contrat Enfance Jeunesse), les loyers et la participation des familles pour les structures de Guebwiller, Buhl et Soultzmatt-Wintzfelden.

Les dépenses et recettes se répartissent comme suit :

	Dépenses		Recettes
	Fonctionnement	Investissement	
Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil	629 680 €	82 121 €	326 796 €
Multi-accueil Pomme de Reinette	428 264 €	56 047 €	208 410 €
Multi-accueil La Maison des Lutins	278 694 €	/	143 950 €
Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré	141 909 €	7 796 €	8 100 €
Multi-accueil Arc-en-Ciel	306 372 €	11 752 €	199 781 €
<b>Total</b>	1 784 919 €	157 716 €	<b>887 037 €</b>
	<b>1 942 635 €</b>		<b>5 155 €</b>
	<b>Reste à charge pour la CCRG : 1 050 443 €</b>		

⇒ Fonctionnement  
⇒ Investissement

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, 17 159 € ont pu ouvrir droit à une demande de subvention auprès de la CAF, permettant le versement d'une aide à l'investissement de 5 155 € représentant 30 % de la dépense engagée.

Le reste à charge total pour la CCRG s'élève à 1 050 443 €, soit un montant d'environ 1 856 € par enfant accueilli.

En faisant un parallèle avec les années précédentes, ce chiffre est relativement stable, seule l'année 2018 se démarquant par un reste à charge plus important en lien essentiellement avec une augmentation des dépenses d'investissement.

	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants accueillis en accueil collectif	561 enfants	577 enfants	565 enfants	<b>566 enfants</b>
Reste à charge pour la CCRG	1 321 644 €	1 039 864 €	1 037 508 €	<b>1 050 443 €</b>
Montant par enfant	2 356 €/enfant	1 802 €/enfant	1 836 €/enfant	<b>1 856 €/enfant</b>

Aucun effet covid ne semble avoir impacté le reste à charge pour la CCRG pour les structures d'accueil collectif, la CAF ayant maintenu les aides financières en cas de fermeture liée à la pandémie.

En effet, afin de permettre de mieux supporter les pertes liées à cette diminution d'activité par les gestionnaires, la CAF a mis en place une aide exceptionnelle covid versée aux gestionnaires en fonction du nombre de jours de fermeture des structures.

Ainsi, en s'engageant à ne pas facturer les frais de garde durant la période de fermeture ou d'accueil restreint, la CAF, via un recueil d'activité en ligne, a versé :

- 27 € par jour et par place aux structures employant du personnel de droit public
- 17 € par jour et par place aux structures employant du personnel de droit privé.

Pour la CCRG, ce montant annoncé s'élève à 26 487 €.

Les associations, quant à elles, ont également bénéficié des mesures de chômage partiel.

#### 2.4.1.2- Relais Petite Enfance

Les antennes du Relais Petite Enfance ont assuré une continuité du service tout au long de l'année en s'adaptant au contexte sanitaire en accueillant leurs interlocuteurs soit de manière physique dans leurs locaux, soit par contact téléphonique.

Les financements du service par la CAF n'ont pas été impactés, l'accueil téléphonique permettant de considérer le RPE comme étant ouvert.

La CAF du Haut-Rhin participe également dans certaines conditions au financement d'investissements pour les RPE.

La CeA, bien que la CAF soit le principal financeur, participe également au financement des postes des Animateurs du RPE.

En effet, l'unité Accueil Individuel et Familial de la PMI, service de la CeA, organise l'instruction des dossiers des demandes d'agrément, leur suivi ainsi que le contrôle des conditions d'accueil et des pratiques des assistants maternels.

À ce titre, la CeA verse une aide financière participant au financement des postes d'Animateur de RPE.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes
Achats, autres services	5 659 €	
Services extérieurs	9 681 €	
Frais de personnel	129 543 €	
CAF : Contrat Enfance Jeunesse		35 434 €
CAF : prestation de service		40 397 €
CeA		3 500 €
<b>Total</b>	<b>144 883 €</b>	<b>79 331 €</b>
<b>Reste à charge pour la CCRG</b>	<b>65 552 €</b>	

#### 2.4.2- Activité

##### 2.4.2.1- Accueil collectif (Multi-accueils)

Cinq Multi-accueils sont en activité sur le territoire :

- quatre sont gérés par des associations :
  - ✓ Soultz : géré par l'Association La Maison des Lutins
  - ✓ Issenheim : géré par l'Association La Récré
  - ✓ Buhl et Guebwiller : gérés par l'Association de Gestion des Structures de la Petite Enfance du Florival (AGSPEF), par le biais d'un marché
- un est en gestion directe par la CCRG : le Multi-accueil Arc-en-Ciel de Soultzmat.

## Statistiques

En 2021, les structures de la Petite Enfance du territoire ont permis l'accueil de 566 enfants, répartis comme suit :

	Nombre d'enfants accueillis en 2021	% d'enfants accueillis hors CCRG	Taux d'occupation (moyenne sur l'année)
Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil	183	6 %	77,7 %
Multi-accueil Pomme de Reinette	153	4,3 %	84,3 %
Multi-accueil La Maison des Lutins	139	5 %	75,5 %
Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré	60	6,66 %	73,91 %
Multi-accueil Arc-en-Ciel	31	96,8 %	71,8 %

## Impact Covid sur l'activité

Comme en 2020, le fonctionnement des Multi-accueils en 2021 a également été impacté par l'épidémie de coronavirus.

→ Une fermeture totale des structures d'accueil du jeune enfant a eu lieu sur décision gouvernementale du 06/04/2021 au 25/04/2021.

→ L'accueil des enfants a largement été impacté tout au long de l'année, soit par des absences d'enfants contaminés par le virus, soit par un statut de cas contact, soit par des absences du personnel des structures pour les mêmes raisons.

Après quelques semaines d'incertitude, une ordonnance du 25 octobre 2021 a confirmé l'absence d'obligation vaccinale contre la covid des personnels d'établissements d'accueil du jeune enfant.

## Orange et Grenadine

L'AGSPEF a réitéré sa proposition d'accueil estival *Orange et Grenadine* étendu à l'ensemble des familles fréquentant un multi-accueil sur le territoire, pendant deux semaines, du 26 juillet au 6 août 2021, afin de pallier un manque de places en accueil collectif à ce moment-là.

L'accueil a été ouvert de 7 heures 30 à 18 heures 30, du lundi au vendredi, au sein des unités de vie du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller, spécialement redimensionné pour répondre aux protocoles sanitaires en vigueur et rester cohérent au niveau pédagogique.

Comme en 2020, les demandes pour l'accueil estival ont été plus importantes que prévu initialement.

Le contexte sanitaire et son impact sur l'activité professionnelle des parents a eu pour effet de majorer leurs besoins.

Ainsi, en accord avec la PMI, il a fallu augmenter la capacité d'accueil et transformer cette micro-crèche en multi-accueil.

51 familles ont donc pu bénéficier de cet accueil :

- 49 enfants la première semaine, pour un total de 1 223 heures facturées
- 36 enfants la deuxième semaine, pour un total de 893 heures facturées.

L'offre a été proposée et étendue à l'ensemble des structures de la Communauté de Communes.

Toutes les demandes ont été satisfaites, il n'y avait pas de liste d'attente.

Une grande souplesse d'accueil a été proposée, permettant ainsi d'offrir le choix d'un accueil régulier ou variable, avec des plannings fixes à la semaine ou au jour le jour.

Un équilibre financier est mis en place, ce qui signifie que la subvention de 2 722 € versée à l'AGSPEF correspond au montant des participations familiales reversées à la CCRG par les familles.

L'incidence est donc neutre pour la collectivité, mais apporte un grand confort aux familles ayant besoin d'un mode de garde pendant l'été.

## Activité en régie – Multi accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt



Le Multi-accueil Arc-en-Ciel dispose d'un agrément de 15 places et est le seul des cinq Multi-accueils de la CCRG à être en gestion directe.

Si deux groupes se distinguent, ceux des marchants et des non-marchants, les groupes sont établis en fonction du rythme et des besoins des enfants.

La structure fonctionne comme une grande maison, les enfants ne sont pas en section mais évoluent ensemble dans tous les locaux.

Ils partagent de nombreux moments de la vie quotidienne comme des activités en groupe d'âge transversal et, à d'autres moments, se retrouvent séparés dans deux unités différentes pour respecter le rythme des plus petits et des plus grands.

En 2021, la structure a été ouverte 214 jours au lieu des 228 jours prévus, à la suite du confinement lié à la covid.

Trente-et-un enfants, soit vingt-huit familles, ont été accueillis.

### **Typologie des demandes d'accueil**

La structure propose de l'accueil régulier, temporaire et d'urgence.

En 2021, contrairement aux autres années, les familles n'ont demandé que des accueils réguliers ; un accueil occasionnel n'a été mis en place que le temps de la familiarisation et sur une très courte durée.

L'accueil des 31 enfants a donc été contractualisé sous la forme d'un contrat régulier précisant les jours et les heures et se répartissant de la manière suivante :

<b>Typologie des contrats</b>	
5 jours	4
4 jours	10
3 jours et 2 demi-journées	2
3 jours	5
2 jours et 2 demi-journées	1
2 jours et 1 demi-journée	1
2 jours	6
1 jour et 3 demi-journées	1
1 jour	1
<b>Total</b>	<b>31</b>

**Constat :** sur 31 contrats, seulement 4 le sont sur une semaine complète, soit 5 jours.

Les contrats sur 4 jours établissent clairement que le mercredi est un jour creux.

La moitié des contrats sont en dessous de 3 jours et indiquent qu'il s'agit de parents travaillant à temps partiel ou que le mode d'accueil en structure collective est complété par un autre mode de garde.

Les familles qui résident ou travaillent sur le territoire sont prioritaires.

Les places sont octroyées en fonction de la date de naissance de l'enfant et la date d'inscription sur la liste de pré-inscription.

Toutes les demandes ne peuvent pas être honorées et les familles qui n'ont pu bénéficier d'une place à la date demandée s'inscrivent sur une liste d'attente et obtiennent en général une place en cours d'année et, dans le cas contraire, sont prioritaires pour l'obtention d'une place l'année suivante.

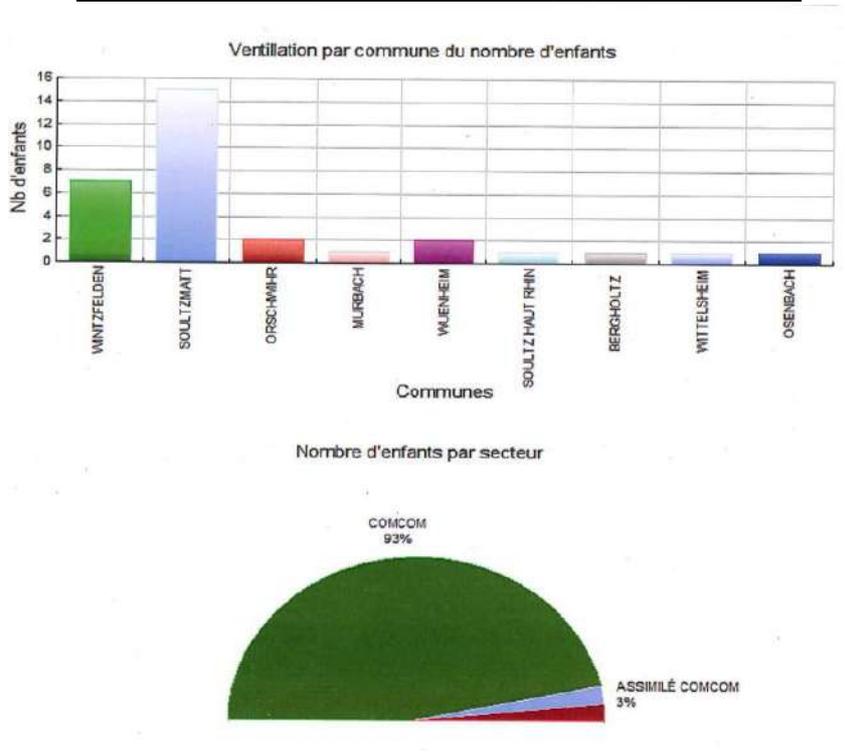
### Origine géographique des familles

Le service d'accueil de la petite enfance de la CCRG applique les règles d'accueil social de la petite enfance, comme établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

De fait, toutes les familles sont issues d'horizons socio-économiques divers et une seule règle de priorité est appliquée : celle de résider ou de travailler sur le territoire de la CCRG.

Ventilation des enfants par secteur	
CCRG	29
Assimilé à la CCRG (lieu de travail sur le territoire)	1
Hors CCRG	1
<b>Total</b>	<b>31</b>

Ventilation des enfants par commune	
Wintzfelden	7
Soultzmatt	15
Orschwihr	2
Murbach	1
Wuenheim	2
Soultz	1
Bergholtz	1
Wittelsheim	1
Osenbach	1
<b>Total</b>	<b>31</b>



## Typologie sociale des familles

Nombre d'enfants à charge par famille	
1 enfant	15
2 enfants	16
<b>Total</b>	<b>31</b>

Famille monoparentale	1
En couple	27
<b>Total</b>	<b>28</b>

Situation professionnelle des parents	
Ventilation par situation familiale	
Sans emploi	1
Chômage	2
Congé parental	1
En activité	51
<b>Total</b>	<b>55</b>

Constat : les enfants fréquentant le Multi-accueil de Soultzmatt sont issus d'un modèle familial privilégié biparental, avec un ou deux enfants et dont les parents sont en activité.

L'analyse des contrats montre également qu'une bonne majorité des enfants fréquentant le Multi-accueil ont un aîné scolarisé.

Ceci entraîne une incidence sur la fréquentation, ces familles demandant de soustraire des jours du contrat pendant les congés scolaires, devant de toute façon se rendre disponible pour leur aîné.

Fréquentation de la structure			
Mois	Nombre de jours d'ouverture	Taux d'occupation	Congés parents
Janvier	20	76,3 %	40 h, soit 1,6 %
Février	20	66 %	325 h, soit 15,3 %
Mars	23	66,4 %	406 h, soit 16,5 %
Avril	6	72 %	/
Mai	18	76,7 %	252 h, soit 11,3 %
Juin	22	80,8 %	16 h, soit 0,6 %
Juillet	10,5	81,4 %	214 h, soit 15,5 %
Août	16	78 %	443 h, soit 22 %
Septembre	22	63,6 %	31,5 h, soit 1,4 %
Octobre	21	63,4 %	238,5 h, soit 11,1 %
Novembre	19	68 %	111 h, soit 5,3 %
décembre	16,5	68,4 %	96 h, soit 5,3 %
<b>Total</b>	<b>214,0</b>	<b>71,75 %</b>	<b>2 173 h, soit 8,8 %</b>

En 2021, il était prévu que le Multi-accueil soit ouvert 228 jours mais, en réel, il n'a totalisé que 214 jours d'ouverture, une fermeture de 14 jours a été ordonnée par décision gouvernementale dans le cadre du confinement mis en place à la suite de la pandémie.

Ces jours de fermeture obligatoire ont été compensés par la CAF, par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle de **26 487 €**.

Par ailleurs, à l'aide des informations communiquées à la CAF, le calcul de la prestation de service qui nous est versée tient compte d'un prix de revient de **8,10 €/heure et par place** et d'une prise en charge par la CAF de **5,35 € et par place**, avec un reste à charge pour la CCRG de **2,75 €/heure et par place**.

## Bilan financier 2021

	Dépenses de fonctionnement	Recettes
Achats, autres services	26 171 €	
Services extérieurs	11 531 €	
Frais de personnel	268 670 €	
Participations familiales		51 828 €
CAF : Contrat Enfance Jeunesse		69 558 €
CAF : prestation de service		78 395 €
CAF : aide exceptionnelle covid		26 487 €
MSA : prestation de service		
<b>Total</b>	<b>306 372 €</b>	<b>226 268 €</b>
<b>Reste à charge pour la CCRG</b>	<b>80 104 €</b>	

Constat : les dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2021 ont augmenté de 18 142 € mais sont compensées, en grande partie, par les subventions de la CAF.

Le reste à charge pour la CCRG est relativement stable, avec une légère augmentation de 2 753 €.

### Vie de la structure

#### ▪ Au niveau de l'équipe

L'année 2021 a connu plusieurs mouvements de professionnelles au sein de l'équipe.

Cette situation a provoqué une instabilité et a nécessité des efforts pour reconstruire une cohésion d'équipe.

Mais l'arrivée de nouvelles professionnelles a permis d'avoir un regard neuf et de retravailler la pratique professionnelle et d'envisager de nouveaux projets.

À l'heure actuelle, beaucoup de structures sont impactées par un turnover dans les équipes, par manque de professionnels de la petite enfance diplômés (Auxiliaire de puériculture et Éducateur de jeunes enfants – EJE), compliquant ainsi le recrutement de tels profils.

L'équipe pédagogique se compose comme suit :

- ✓ 1 EJE à 100 %, également Directrice, ayant une décharge de 50 % de son temps de travail pour assurer les tâches administratives et sa fonction de direction
- ✓ 1 EJE à 100 %, également Adjointe à la Directrice, sans décharge de son temps de travail
- ✓ 2 Auxiliaires de puériculture à 100 %
- ✓ 1 CAP Petite Enfance à 100 %
- ✓ 1 CAP Petite Enfance à 75 %
- ✓ ainsi qu'une équipe de Maîtresses de maison, n'ayant pas de diplômes dans la petite enfance.

Elles travaillent à raison de 4 heures par jour chacune et s'occupent de l'entretien des locaux, du linge, de la remise en températures des repas et du service de ces derniers ainsi que des goûters.

Leur travail s'effectue pendant la journée en présence des enfants et en soirée jusqu'à 19 heures 30.

Elles font partie intégrante de l'équipe et de la vie de la structure, connaissent les familles et les enfants.

#### Départs définitifs

- ✓ 1 Auxiliaire de puériculture titulaire à 75 % au 31 mai 2021 : démission/reconversion professionnelle
- ✓ 1 Auxiliaire de puériculture à 100 % au 12 août 2021 : fin de contrat
- ✓ 1 Agent d'animation titulaire à 75 % au 31 août 2021 : démission/déménagement
- ✓ 1 Agent d'animation à 75 % au 31 décembre 2021 : fin de contrat.

#### Absence à long terme

- ✓ 1 Maîtresse de maison depuis le 15 septembre 2021 : congé maternité.

### Arrivées

- ✓ 1 Auxiliaire de puériculture à 100 % le 16 juin 2021
- ✓ 1 Auxiliaire de puériculture à 100 % le 16 août 2021
- ✓ 1 Agent d'animation à 75 % au 4 septembre 2021.

### Remplacement

- ✓ -1 Maîtresse de maison depuis le 25 septembre 2021 (mise à disposition par le Centre de Gestion).

### Formation hors CNFPT

Afin de valider leur qualification professionnelle et évoluer dans leur carrière, deux agents suivent actuellement un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) :

- ✓ Madame Céline Schmitt : VAE Auxiliaire de puériculture

Démarrage : juin 2020

Date de diplôme attendu : 26 avril 2022.

- ✓ Madame Marine Leimacher : CAP Petite Enfance

Démarrage : 2019

Date de diplôme attendu : avril 2022.

- ✓ Les repas étant livrés en liaison froide par le prestataire API depuis 2020 et les goûters depuis 2021, plusieurs membres de l'équipe ont suivi une formation de 3,5 heures dispensée par l'INFRES : *Maîtriser la liaison froide* – HACCP.

- ✓ La Directrice du Multi-accueil a suivi une formation gratuite proposée par La Passerelle à Rixheim : *L'éveil culturel, un levier pour un bon développement de l'enfant*, ayant pour objectif de mettre en place des activités dans le cadre de l'éveil artistique et culturel du jeune enfant.

Ces projets sont en lien avec un protocole d'accord mis en place en 2017 par les Ministères chargés de la Solidarité et de la Culture, réaffirmant ainsi l'intérêt d'une politique visant à favoriser l'éveil culturel et artistique du jeune enfant.

Quatre stagiaires ont été accueillis et accompagnés lors d'un stage au Multi-accueil, dans le cadre d'une formation de CAP Petite Enfance (accompagnement éducatif à la petite enfance) et du Bac Pro ASSP (accompagnement soins et service à la personne).

Un stagiaire de 3<sup>e</sup> a pu bénéficier d'un stage de découverte d'une semaine.

#### ▪ **Au niveau du public accueilli**

L'accueil des familles et des enfants tout au long de l'année a été impacté par la pandémie, nécessitant de constants ajustements afin de permettre un fonctionnement le plus proche possible de la normalité.

Ainsi, hormis le port du masque et le protocole de désinfection plus important, la structure, vu le nombre d'enfants accueillis, a pu être considérée comme une seule unité, permettant ainsi aux enfants de ne subir aucun changement, puisqu'il n'y a pas eu nécessité d'éviter les brassages de groupes.

Outre la pandémie, d'importants travaux de restructuration sont en cours depuis fin 2019 dans la Maison de retraite dont les locaux du Multi-accueil font partie, engendrant, par moments, des nuisances ne pouvant être évitées.

La durée des travaux initialement prévue était de deux ans et demi.

Ces travaux ont également un impact direct sur les locaux du Multi-accueil car, afin de se mettre en conformité par rapport aux normes coupe-feu de l'ERP de la Maison de retraite, il a fallu poser de nouveaux faux plafonds dans plusieurs pièces de la structure et modifier la VMC.

Les coûts de ces travaux ont intégralement été pris en charge par la Maison de retraite.

L'utilisation de la grande cour a également été impactée depuis la fin de l'année car elle sert de base de vie aux ouvriers et de lieu de stockage de matériel, ainsi que de déblaiement des gravats.

## Acquisitions

Comme cité plus haut, la société API est devenue le prestataire des repas et des goûters des enfants, le tout en liaison froide. Il a donc fallu équiper la cuisine d'un nouveau four de remise en température, d'un chariot repas et de vaisselle supplémentaire.

De nouvelles tables et chaises ont également complété ce changement.



Les jeux d'imitation comme « la dînette » sont des éléments indispensables au développement des enfants.

Deux nouveaux meubles sont venus compléter les quatre autres modules, permettant une meilleure accessibilité à un plus grand nombre d'enfants.



Le renouvellement de 11 lits de différentes catégories en fonction de l'âge des enfants était une nécessité vis-à-vis des nouvelles normes et de l'ancienneté des précédents lits.



Les sorties dans la cour étant problématiques à la suite des travaux dans la Maison de retraite, l'achat de trois poussettes doubles va permettre de profiter de l'environnement de Soultzmatt en toute sécurité et confort.



## Activités réalisées en 2021

Tout au long de l'année, le quotidien des enfants au Multi-accueil comprend des temps d'accueil, des temps dédiés au confort et au bien-être de l'enfant, le tout entrecoupé d'activités pédagogiques et ludiques, adaptées à l'âge de l'enfant.

Des partenariats et des temps forts sont régulièrement proposés permettant de rompre le quotidien.

### ▪ Avec les familles

Chaque année, deux fêtes familiales ont lieu des samedis matin :

- ✓ la fête familiale en juin/juillet pour toutes les familles fréquentant la structure
- ✓ la fête de départ des grands fin août, pour les familles dont les enfants entrent en maternelle.

En raison des restrictions dues à la pandémie, seule la fête de départ des grands a été organisée.

Ainsi, pour dire au revoir symboliquement aux enfants qui rentrent à l'école en septembre, l'équipe a organisé une kermesse dans la structure, spécialement décorée pour l'occasion.

Pêche aux canards, peinture sur chevalet, basket, jeux de quilles, de chamboule-tout, parcours psychomoteur ont offert aux familles un moment convivial propice aux échanges avant de dire au revoir à ces trois années de crèche.



Avant de partir, chaque enfant a reçu une composition avec les photos des enfants de son âge et un livre, petit souvenir de son passage au Multi-accueil.

C'est toujours un moment plein d'émotions, permettant de faire la transition entre la petite enfance et le monde scolaire.

#### ▪ Les partenariats

Depuis 2020, les partenariats avec le Relais Petite Enfance et le Péri-scolaire de Soultz-matt ont dû être suspendus en raison des restrictions sanitaires relatives à la pandémie.

Seul le partenariat avec AIMA (Association Itinérante de Médiation Animale), située à Heiteren, a pu continuer d'intervenir à raison d'une fois par mois pour des séances de médiation animale.

Cette Association est certifiée d'un point de vue sanitaire pour intervenir auprès d'enfants, de personnes porteuses de handicaps ou de personnes âgées.

Objectifs : combiner la découverte de petits animaux apportant bien-être et plaisir et transmettre des valeurs humaines vis-à-vis des animaux (ce ne sont pas des jouets !) ainsi que des apports pédagogiques sur l'alimentation, l'hygiène... et les réactions des animaux.



▪ **Autres temps forts de l'année**

Pour la **Fête de la Musique**, de nouveaux instruments ont fait leur apparition : ukulélé et guitare !



À **Carnaval**, c'est la fête ; déguisements, ballons, goûters ont fait la joie des petits et des grands.



**Les plantations à la belle saison.**



**La soupe de citrouille.**



Et pour finir l'année, une belle **fête de Noël**.



#### 2.4.2.2- **Coordination et animation du Réseau Local Parents**

La compétence *Petite Enfance* s'est étendue en 2016 au domaine de la parentalité.

Afin de coordonner les différentes actions locales mises en place sur le territoire, un Réseau Local a été créé et labellisé par la CAF afin de coordonner la mise en place d'actions de parentalité sur le territoire.

L'octroi de ce label, par le biais d'une convention de financement entre la CCRG et la CAF, permet, en s'appuyant sur les orientations et les axes retenus par le Réseau Parents départemental, d'insuffler une dynamique locale autour de la parentalité et de créer un partenariat avec les acteurs de la petite enfance du territoire (Multi-accueils), de l'enfance et de la jeunesse (Périscolaires, Services Jeunesse).

Son objectif est de mettre en place différentes actions d'accompagnement à la parentalité, accessibles à toutes les familles du territoire.

La CAF étant le partenaire financier, des financements sont alloués sous condition que les actions mises en place répondent au cahier des charges de l'appel à projet annuel.

L'activité de ce réseau a été réduite en 2021 à la suite des différents protocoles sanitaires, obligeant à bousculer le planning des interventions mis en place, induisant une faible participation de la part des familles et des partenaires.

#### **Activités**

- **Les rencontres Futurs et jeunes parents**

Ce sont des rencontres entre futurs ou jeunes parents pour échanger, discuter, avec des professionnels de la petite enfance et de la CAF, afin d'apporter des informations concrètes autour de la naissance, de la petite enfance et des droits qu'ouvrent l'arrivée d'un enfant : allocations, rôle de la PMI, aide à domicile au retour de la maternité...

Deux rencontres par an :

- ✓ une rencontre en mars, reportée au mois de juin 2021 en raison de la pandémie, et qui a dû être proposée en visioconférence. En effet, les invitations sont faites par les services de la CAF et leur protocole interdisait à ce moment les réunions en présentiel pour les femmes enceintes

→ 4 personnes inscrites, mais que 2 participants au final

- ✓ une rencontre en octobre 2021 en présentiel au Multi-accueil de Guebwiller

→ 14 participants.

- **Ateliers parents enfants Techniques douces pour libérer les tensions de bébé**

Les séances proposées en juillet, septembre et novembre 2021 ont accueilli en tout 11 participants, ainsi que 10 bébés.

- **Atelier Bébé zéro déchet**

Deux rencontres étaient prévues en novembre 2021 mais la seconde a dû être reportée en 2022.

La première rencontre faisait une présentation de l'utilisation des couches lavables ; elle a accueilli 2 parents.

La seconde rencontre aura pour thème *Accueillir bébé dans un univers durable*.

Trois réunions avec les partenaires ont eu lieu au courant de l'année 2021.

Ces échanges permettent de faire émerger les projets de parentalité pour l'année suivante, en fonction des besoins repérés sur le terrain.

### Budget

Le coût de la mise en place des actions prévues pour l'année 2021 était de 1 686 €, avec une participation de la CAF à hauteur de 640 € et de la CeA de 560 €.

Le reste à charge des actions menées pour la CCRG s'élève à 486 €.

Une subvention pour l'animation du Réseau Local est également versée à hauteur de 3 000 €.

Action	Coût de l'action	Montant de la subvention
Rencontres <i>Futurs et jeunes parents</i>	408 €	CAF : 250 €
Ateliers parents-enfants	534 €	CAF : 390 €
Atelier Bébé zéro déchet	744 €	CeA : 560 €
<b>Total</b>	<b>1 686 €</b>	<b>1 200 €</b>
Subventions de fonctionnement : 3 000 €		
Fonctionnement :		CAF : 1 900 €
Poste d'Animateur du Réseau Local		CeA : 1 000 €
		MSA : 100 €

### 2.4.3- Relais Assistantes Maternelles, rebaptisé Relais Petite Enfance courant 2021

L'activité du Relais s'inscrit dans son environnement et prend appui sur les ressources locales et la collectivité territoriale pour faciliter les transitions qui marquent le parcours de l'enfant et des familles.

Le Relais contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil au domicile des assistants maternels, il participe à lutter contre le travail illégal, à valoriser et à professionnaliser ce secteur d'activité.

#### Offre d'accueil assistants maternels

- 183 Assistants maternels agréés recensés au 31/12/2021 (données PMI)
- 155 en activité (données RPE)
- 28 non actifs (données RPE)
- 540 places potentielles au domicile des Assistants maternels du territoire (agrément PMI).

Les missions du Relais sont définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (*lettre circulaire du 26 juillet 2017*).

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des Relais Assistantes Maternelles qui sont renommés Relais Petite Enfance.

Les RPE deviennent des services de référence pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel.

La convention d'objectifs signée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales porte l'ambition d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil, de soutenir l'accueil individuel et, plus globalement, de redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant.

Elle prévoit l'élargissement de l'offre de service des RPE et la poursuite de leur maillage territorial.

Le projet de fonctionnement est le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du Relais.

Ce projet, révisé tous les quatre ans, fait l'objet d'une validation de la CAF et permet le versement de la prestation de service, ainsi qu'un éventuel bonus financier en cas d'engagement du RPE dans une mission renforcée.

En 2021, le Relais s'est engagé sur deux missions renforcées, sur les quatre proposées par la CAF.

Plusieurs missions communes à tous les Relais sont ainsi définies :

#### **Missions-socles réalisées**

##### **■ Information des futurs parents, des parents-employeurs et des professionnels de la petite enfance**

- Information des familles sur l'ensemble des modes de garde du territoire.
- Centralisation des demandes d'accueil spécifiques.
- Renseignements relatifs aux aides CAF (CMG), crédit d'impôt.
- Gestion de l'offre et de la demande et mise en relation spécifique (horaires atypiques, urgence, handicaps...).
- Information juridique de premier niveau en matière de droit du travail (rédaction contrat de travail).
- Information sur les modalités d'exercice du métier et du statut de particulier-employeur – droits et devoirs.
- Accompagnement des candidats à l'agrément.

##### **■ Accompagnement à la professionnalisation des assistants maternels agréés**

- Mise en place d'un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.
- Organisation de temps collectifs – avec ou sans enfants.
- Animation d'ateliers et de réunions.
- Promotion de la formation continue, facilitation et simplification des démarches, organisation sur site.
- Organisation de cycles d'analyse des pratiques, de conférences, de journées professionnelles thématiques.
- Recherche de partenariats locaux et mise en œuvre de projets-animations à visée éducative.

##### **■ Observation des conditions locales d'accueil**

Proche des usagers et en lien avec les structures d'accueil collectif, le Relais est un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant.

Ces observations permettent de repérer les manques et d'identifier les besoins.

La lettre-circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales du 2 février 2011 rappelle le caractère éminemment partenarial du Relais dans la mesure où il s'inscrit dans une dynamique territoriale.

En outre, ses missions sont déclinées en cohérence avec la politique d'accueil de la petite enfance du territoire.

L'existence d'un Comité de pilotage Petite Enfance permet de garantir cette cohérence.



Le Relais recherche la complémentarité entre les différents acteurs afin de faciliter le parcours des familles et de répondre aux besoins de manière ajustée.

### **Mission transversale : la professionnalisation**

Le Relais contribue à la professionnalisation des assistants maternels, toutes les actions sont en lien avec cette mission.

Les Animatrices mettent en pratique les théories de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant et proposent des actions de professionnalisation (rencontres, animations, réunions, formations).

- 5 séances d'analyse des pratiques animées par une psychologue → 22 assistants maternels.
- 2 conférences TSA (Sensibilisation aux Troubles du Spectre de l'Autisme) → 39 assistants maternels avec le CRA (Centre Ressource Autisme) de Rouffach.
- 1 show-room de la société Loulik, jeux et jouets pour un renouvellement qualitatif du matériel éducatif le 12/10/2021 → 7 assistants maternels.
- 1 matinée yoga – Madame Rachel Seigneur, Professeure de yoga ; objectif : apprendre à améliorer sa posture, soulager son dos, se détendre, améliorer sa respiration → 11 assistants maternels.
- 4 samedis de formation professionnelle dispensés par le Cabinet Sahnéo.
- 2 samedis *Prendre soin de soi pour éviter l'épuisement professionnel* → 8 assistants maternels.
- 2 samedis SST → 10 participants.

Et également 89 animations adultes-enfants, pour une participation totale de :

→ 436 assistants maternels

→ 11 parents

→ 576 enfants

→ 33 partenaires

La posture de l'Animatrice pendant les animations avec enfants a valeur d'exemple.

L'articulation entre la théorie et la pratique prend tout son sens lors des ateliers d'éveil et repose sur une connaissance fine du développement et des besoins du jeune enfant.



#### **▪ Projets, coopération, partenariats, travail en réseau**

- 9 réunions professionnelles de réseau RPE (plénières + groupes de travail spécifique).
- 4 réunions avec le Réseau Local Parents de la CCRG (rencontres *Futurs et jeunes parents*, projets Réseau Parents).
- 9 entretiens individuels pour les candidats à l'agrément en l'absence de réunions physiques (co-animation Animatrice et travailleurs sociaux de l'unité assistants maternels du service de PMI).
- 1 rencontre avec le travailleur social de secteur de l'unité accueil individuel et familial.
- 7 réunions avec les partenaires locaux d'animation (Les Dominicains de Haute Alsace, La Société Avicole de Buhl, la Médiathèque, les Multi-accueils...).
- 1 sortie nature.

En fonction des besoins répertoriés par les Animatrices du Relais, elles choisissent de s'engager sur des missions complémentaires.

### **Missions renforcées engagées dans l'année**

Le soutien au mode d'accueil individuel requiert la poursuite d'objectifs complémentaires : améliorer l'information des familles, faire progresser la qualité de l'accueil des jeunes enfants et renforcer l'attractivité du mode d'accueil individuel.

L'engagement sur ces missions renforcées donne lieu à un bonus forfaitaire de 3 000 € par mission de la part de la CAF.

Les antennes RPE de Buhl et Sultz se sont engagées sur deux missions renforcées en 2021 :

1. Promouvoir l'activité des assistants maternels pour lutter contre la sous-activité.
2. Favoriser le départ en formation continue des assistants maternels.

Ainsi, 1 303 entretiens au total ont été réalisés, dont :

- 764 entretiens avec les assistants maternels (hors mailings)
- 332 entretiens avec les futurs parents/jeunes parents
- 207 entretiens avec les partenaires/contacts.



### *Impact de la crise sanitaire*

Le Relais est un service à vocation sociale qui tisse une relation singulière avec ses usagers ; cette relation repose, en grande partie, sur l'accueil physique, la rencontre de l'autre, les échanges et l'organisation de temps collectifs.

Le Relais est resté ouvert tout au long de l'année 2021, mais certaines animations ont été annulées conformément aux recommandations ministérielles, dont celles en lien avec les partenaires (Musée – Médiathèque : ces établissements ayant connu des périodes de fermeture).

Pour continuer à fonctionner, le Relais a délocalisé provisoirement des matinées d'animation dans une salle du château de la Neuenbourg.

Par ailleurs, les sorties nature et les jeux en extérieur ont été privilégiés durant les pics de l'épidémie.

Les lieux d'activités partagés avec les Périscolaires, les Multi-accueils entraînant des croisements de groupes d'enfants n'ont plus pu être utilisés pour les animations adultes-enfants.

Les projets de plus grande ampleur (journées professionnelles des assistants maternels – spectacle de fin d'année) ont été reportés.

Les sollicitations des familles comme des professionnels ont surtout été en lien avec le droit du travail et les conditions de travail impactées par les conséquences de la pandémie.

Les usagers ont exprimé leurs difficultés liées à la perte de repères, leur lassitude, leur désaccord ou leurs inquiétudes.

Les priorités et les besoins se sont déplacés pour la deuxième année consécutive.

Les Animatrices ont été sollicitées pour délivrer des informations, diffuser des guides et des protocoles ministériels et expliquer, au cas par cas, les procédures, non sans difficultés.

Les usagers ont apprécié d'avoir des personnes disponibles pour les écouter, les soutenir et les accompagner.

Le Relais a été en relation avec l'ARS et la plateforme covid de la CPAM.

- 6 envois groupés de guides *Covid modes d'accueil du jeune enfant*, documents d'actualisation des recommandations nationales, formulaires de suspensions d'accueil et de reprise d'activité, protocoles sanitaires, fiches techniques des conditions et modalités d'accès aux dispositifs d'indemnisation dérogatoire, conduite à tenir cas contact transmis par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
- 81 entretiens individuels « covid » : gestion des absences de l'enfant, mesures sanitaires, maintien de salaire, fin de contrat, application des protocoles, indemnisations exceptionnelles, déclarations Pajemploi, accueils prioritaires, dérogations exceptionnelles et augmentation des capacités d'agrément.

Afin de garder la notion de qualité de l'accueil au centre des missions, les Animatrices ont imaginé un support permettant de favoriser la continuité éducative et le maintien du lien.

Un projet de malles ludiques et éducatives itinérantes a été créé en 2021.

Ces malles seront exploitées sur la durée et amenées à évoluer.

Elles ont également élaboré et diffusé des fiches activités par courriel.

Les accueils de groupes, lorsqu'ils ont pu reprendre, ont eu lieu sur inscription et avec des jauges pour chaque site, conformément aux recommandations des guides.

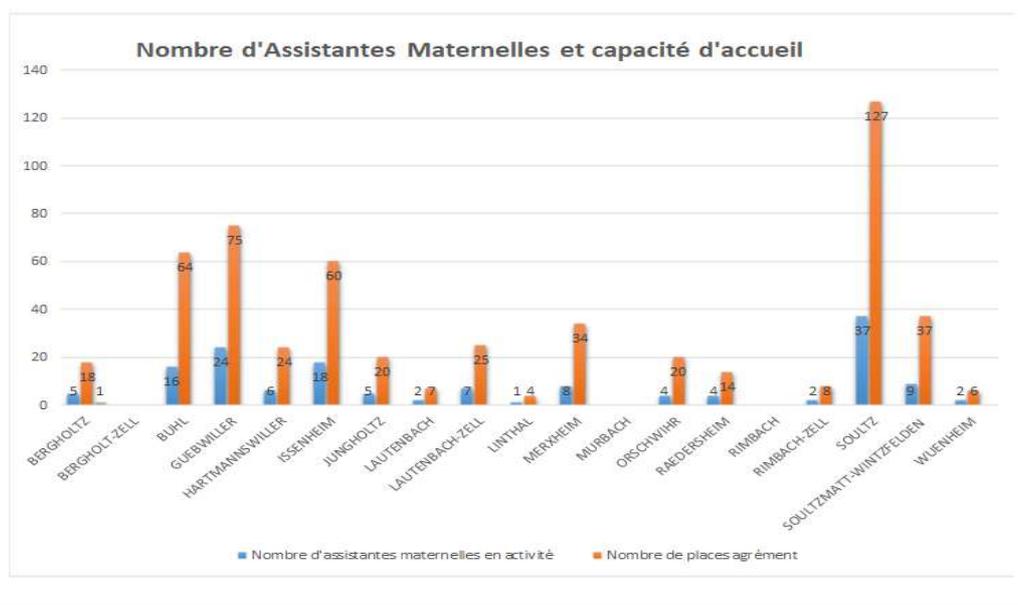
La crise sanitaire a impacté le métier d'assistant maternel en général et a entraîné un repli sur soi pour un certain nombre de professionnels.

Peu favorable à une dynamique d'emploi, l'année est marquée par une baisse des demandes d'accueil.

Moins de regroupements et plus de contraintes (le port du masque ou la peur de la contagion, ou la frilosité de certains parents-employeurs à autoriser leur assistant maternel à participer aux temps collectifs, cas contact ou cas covid) sont des facteurs ayant entraîné une baisse du nombre de participants aux animations.



## Évolution de l'offre de l'accueil individuel sur le territoire



## L'offre et la demande d'accueil sur le territoire

Le Relais contribue à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant et identifie les besoins des familles.

Il a une perception fine de la répartition des assistants maternels sur le territoire intercommunal et connaît la capacité d'accueil proposée par les structures collectives.

La répartition des assistants maternels agréés par commune met en lumière les disparités de l'offre.

Si le nombre d'agréés par commune est généralement proportionnel au nombre d'habitants, Guebwiller est une exception.

Bien que Guebwiller soit la plus grande et la plus centrale des communes du territoire, le travail sur le terrain des Animatrices démontre que les secteurs où se concentrent un nombre plus important d'assistants maternels correspond à l'implantation historique des deux premières antennes du Relais, à savoir Buhl et Soultz, qui avaient déjà soutenu une dynamique locale.

Cette disparité peut également s'expliquer par le type de logements.

En effet, les logements du centre-ville, anciens, avec étages, sans espaces extérieurs pour beaucoup d'entre eux, limitent certainement l'obtention de l'agrément pour accueillir des enfants.

Les villages en fond de vallée (Linthal, Lautenbach, Rimbach-Zell) connaissent une baisse régulière du nombre d'agréés.

La demande d'accueil est faible dans ces secteurs, mais lorsqu'elle est formulée, le peu ou le manque d'offre est visible.

D'autres localités telles que Soultzmatt-Wintzfelden, Wuenheim ou Bergholtz s'appauvrissent en offre d'accueil individuel, les départs en retraite des assistants maternels n'étant pas remplacés par de nouveaux agréments.

Ainsi, cette diminution du nombre de places en accueil individuel laisse la place ouverte à l'installation d'une micro-crèche privée, comme à Soultzmatt, d'autant plus que de nouvelles parcelles sont construites, augmentant ainsi la population et potentiellement l'installation de jeunes familles.

Les communes les plus peuplées sont moins impactées par un déséquilibre de l'offre et de la demande, elles sont également mieux équipées en accueils collectifs (EAJE à Guebwiller, Soultz, Buhl, Issenheim et Soultzmatt), sans compter la présence de micro-crèches déjà implantées (Buhl, Raedersheim, Guebwiller).

Les familles plébiscitent l'accueil en structures collectives pour leur enfant.

Les demandes d'accueil auprès d'un assistant maternel doivent permettre aux familles de recruter la personne de leur choix, en fonction des critères qui leur sont personnels et du projet d'accueil qu'ils ont pour leur enfant.

Cela suppose pour les familles d'avoir le choix.

Cette notion de choix est compromise lorsque seuls un ou deux professionnels sont disponibles dans une commune.

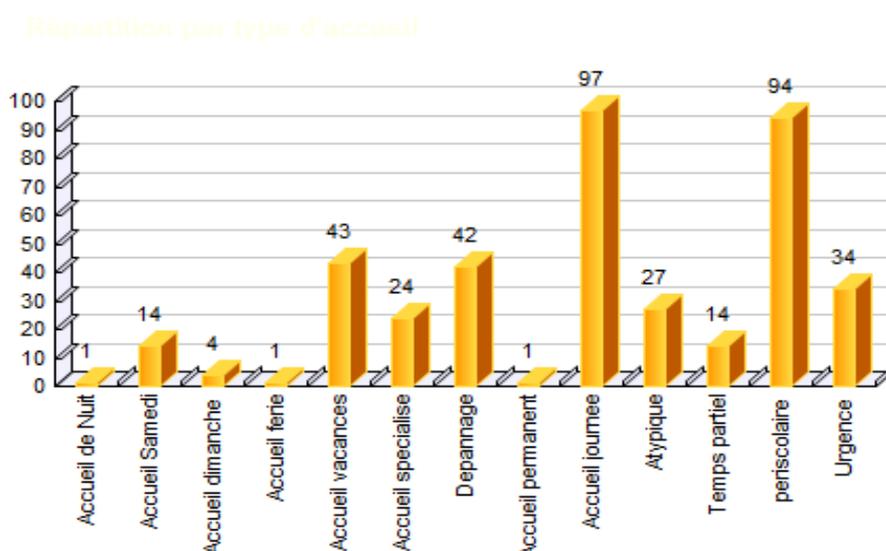
Le reste à charge pour les familles est souvent moins important pour un accueil en collectivité que pour un emploi direct assistant maternel.

La complexité administrative liée à l'embauche d'un salarié et la notion de l'argent au sein de la relation d'accueil sont également des freins.

L'embauche d'un assistant maternel est souvent la seule alternative pour les familles avec des besoins en horaires atypiques, pour les accueils en temps périscolaire élargi et pour les parents dont la journée de travail dépasse 10 heures, y compris les temps de trajets.

L'équilibre entre l'accueil collectif et l'accueil familial sur le territoire est fragile.

#### Nombre d'assistants maternels actifs par type d'accueil (données logiciel RPE)



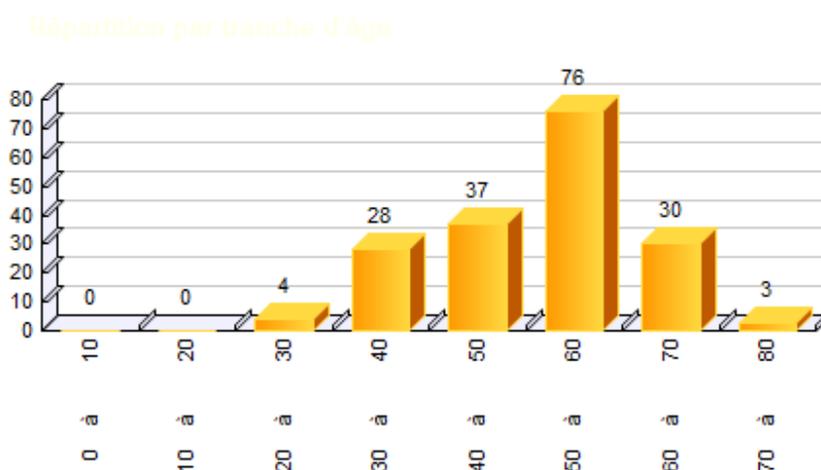
Les données renseignées par type d'accueil sont recensées par le RAM d'après les données transmises par les assistants maternels.

L'accueil en journée et en horaires périscolaires reste le plus répandu.

Ces accueils « standards » sont complétés par des offres en horaires atypiques, accueils d'urgence et/ou de dépannage.

Les horaires décalés et les journées à forte amplitude, ou l'activité du samedi sont typiques de l'accueil au domicile des assistantes maternelles et de plus en plus répandus.

## Nombre d'assistants maternels par tranche d'âge



En 2021, le Relais a recensé 22 « sorties » (renonciation à l'agrément, départ en retraite, décès) pour 11 « entrées » (nouveaux agréés).

Observations :

La pyramide des âges avancée met en lumière la tension qui pèse sur l'activité : la grande majorité des assistants maternels sont âgés de plus de 50 ans.

Parmi eux, un tiers cessera très probablement son activité dans les dix prochaines années.

Cette érosion du nombre d'agréés est observée depuis plusieurs années, partout, et conduit lentement vers une pénurie de l'accueil individuel.

Si l'accueil familial est en perte de vitesse, le profil des assistants maternels, lui, est en pleine évolution.

Les principaux axes de travail du Relais sont d'accompagner cette évolution, de soutenir la professionnalisation, de valoriser le métier et de susciter de nouvelles vocations.



### 2.4.3.1- Lieu d'Accueil Enfants-Parents Flori'Bulle

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) sont des dispositifs singuliers, de lien social, qui développent une approche particulière de l'accompagnement précoce de la fonction parentale.

Ils sont ouverts aux parents, futurs parents ou adultes référents de l'enfant et aux enfants de 0 à 6 ans.

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents Flori'Bulle est né d'un projet commun initié par la CAF (avec le Réseau Parents 68) et le service Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Il s'inscrit dans le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et la CCRG.

Au LAEP, les familles vont trouver un espace de rencontres, d'écoute, de paroles et de partage, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Cette « bulle » entre la sphère familiale et la sphère sociétale permet aux tout-petits et à leurs parents de passer de l'une à l'autre en douceur, dans un cadre protégé.

Le LAEP est un lieu ressource où l'on peut poser toutes les questions, où l'on peut vider son cœur, sans crainte d'être jugé.

La relation parent-enfant est accompagnée dans un climat de confiance et de respect mutuel.

Chaque séance d'accueil est encadrée par deux professionnelles de la petite enfance formées à l'écoute.

Elles veillent à prendre soin de chacun, adulte ou enfant, dès son arrivée, afin qu'il se sente individuellement reconnu.

Elles informent les parents accueillis des règles de vie spécifiques au LAEP pour faciliter le « vivre-ensemble » dans cet espace public où chacun trouvera sa place.

Le LAEP n'est pas un mode de garde, malgré la présence de professionnelles, l'enfant reste sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte qui l'accompagne.



#### Objectifs de la spécificité de l'accueil en LAEP réalisés

- Recevoir, écouter et accueillir les doutes, les questions, les angoisses des parents avec empathie et bienveillance afin que chacun y trouve compréhension, estime et réconfort.
- Favoriser la relation précoce parents-enfants dans sa globalité, en préservant le lien d'attachement.
- Rassurer les parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants et valoriser leurs compétences parentales. Soutenir la fonction parentale, sans connotations thérapeutiques.
- Contribuer à rompre l'isolement des jeunes mamans ou prendre du recul par rapport au quotidien.
- Faciliter les interactions entre les familles et leur permettre de trouver des « solutions » elles-mêmes à leurs questions, de tirer bénéfice de la présence et de la parole des autres adultes, grâce aux échanges libres et non dirigés.
- Sensibiliser les parents aux sollicitations de leurs enfants, afin qu'ils y répondent en les réconfortant, en dialoguant avec empathie.
- Animer un lieu propice aux découvertes, au jeu, au plaisir d'être ensemble. Proposer un temps de partage et d'éveil pour les enfants et leur permettre de développer toute forme d'expression.
- Permettre aux parents d'observer leurs enfants évoluer, s'intéresser aux autres, rechercher et créer des relations sous leur regard bienveillant.
- Encourager les parents à accompagner leurs enfants vers l'autonomie et les interactions sociales, dans un climat de sécurité physique et socio-affective.



## Activités 2021

Comme en 2020, le fonctionnement du LAEP a été perturbé par la crise sanitaire.

En raison des recommandations ministérielles (interdiction de partager les locaux du Multi-accueil de Buhl), il n'a pas été possible de maintenir les matinées d'accueil en janvier et février 2021 (uniquement 29 matinées d'accueil, totalisant 87 heures d'ouverture au public, contre 40 matinées et 120 heures en année normale).

Une salle du château de la Neuenbourg a été mise à disposition afin que le LAEP puisse malgré tout ouvrir.

Les accueillantes ont organisé ce transfert : inventaire du matériel, aménagement de l'espace, communication aux familles.

L'Équipe Technique a prêté main-forte aux accueillantes pour le déménagement du matériel nécessaire début mars 2021 et la première séance a eu lieu le 12 mars 2021.

Bien que les modalités d'accueil aient été modifiées et que l'accès ne soit pas facilité pour des familles avec jeunes enfants (poussettes), les parents sont venus de manière régulière jusqu'en mai 2021.

La salle d'activités du Relais Petite Enfance de Buhl a pu être réintégrée le 21 mai 2021, avec l'aide des déménageurs de la CCRG, encore une fois ; merci à eux.

Les contraintes sanitaires ont bousculé les valeurs du LAEP et les conditions d'accueil ont été modifiées :

- Limitation du nombre de familles accueillies simultanément.
- Inscriptions rendues obligatoires et demandes de coordonnées (contact-tracing).
- Distanciation et port du masque (dans un lieu où tout repose sur la relation, la proximité, la communication, ce n'est pas anodin).
- Hygiène renforcée (entretien et nettoyage des locaux et du matériel) et choix de jouets en plastique plutôt qu'en bois.

Les matinées d'accueil sont généralement rythmées par des temps forts comme la collation partagée entre enfants et le moment du café pour les parents.

Ces rituels attendus et appréciés des familles ont été supprimés et ont manqué à l'esprit convivial habituellement très présent.

À part ce point, le déroulement des matinées d'accueil est resté inchangé, les accueillantes ont veillé à ne pas perturber davantage les familles en modifiant l'organisation habituelle.

La fin de séance est chaque fois agrémentée d'un partage de comptines et chansons ainsi que d'une histoire racontée par une accueillante.

## Le travail au long de l'année

Les accueillantes étant également les Animatrices du Relais Petite Enfance, leur présence aux accueils du vendredi matin s'organise selon un roulement.

En 2021, elles ont participé à quatre réunions en réseau (réseau qui rassemble tous les LAEP du Haut-Rhin et qui permet aux accueillantes de se rencontrer, partager les observations, les difficultés rencontrées, mais aussi les projets en cours, quel que soit le fonctionnement du LAEP).

Elles ont participé à cinq séances d'analyse des pratiques avec une intervenante extérieure.

Ces temps de supervision permettent d'échanger et de s'interroger sur les pratiques, de mener une réflexion commune, tout en tenant compte des singularités des situations et des personnes.

Ces temps d'échanges sont nécessaires pour harmoniser les pratiques et tenir la posture en cohésion avec les autres accueillantes, la fonction étant basée sur la relation avant tout et sur la manière dont chacune peut la ressentir.

## Fréquentation des familles

- Nombre total de familles : 118 (dont 110 issues de la CCRG)
- Nombre total d'adultes : 123
- Nombre total d'enfants : 128
- Nombre de familles différentes : 22 (dont 18 issues de la CCRG)
- Nombre d'enfants différents : 25.

Les familles fréquentant le LAEP sont en grande majorité des familles dont les mamans sont en congé parental.

Elles recherchent le contact avec d'autres parents pour tisser des liens, mais aussi pour permettre à leur enfant de découvrir la relation à l'autre en toute confiance et sécurité.

Pour l'enfant, le LAEP est un lieu de construction de soi, un lieu d'échanges favorisant une socialisation progressive en toute confiance, car en présence de son parent.

Les discussions sont nombreuses et les échanges animés autour de leurs différentes expériences et interrogations :

- L'accouchement, l'allaitement, le sommeil et l'alimentation de l'enfant sont des sujets qui reviennent régulièrement entre les toutes jeunes mamans.
- Certaines familles ont eu des expériences malheureuses lors de l'hospitalisation de leur enfant et témoignent d'une prise en charge médicale peu satisfaisante.
- La reprise du travail des mamans et le choix du mode de garde sont également des sujets d'inquiétude.
- L'entrée à l'école est une grande préoccupation, les parents aimeraient qu'il y ait une meilleure préparation, une adaptation progressive pour tous, un meilleur accueil des différences...
- La pratique des langues maternelles et le bilinguisme sont une richesse que de nombreuses familles veulent conserver.
- Certains parents ayant des choix éducatifs différents, ils décident quelquefois de faire entrer leur enfant dans une école "parallèle", à la pédagogie alternative.

Les parents sont curieux d'apprendre et d'enrichir leurs connaissances sur différentes thématiques comme le développement du langage, la diversification alimentaire, l'éveil moteur, sensoriel, artistique...

La posture d'accueillante n'est pas positionnée dans une fonction d'expertise ou de conseils, elle vise une neutralité bienveillante dans l'accueil et l'accompagnement des familles (pas de projection de valeurs idéologiques, philosophiques... ou liées à un modèle éducatif).

Les accueillantes garantissent le respect des principes de la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant, et participent ainsi à inscrire le LAEP dans les objectifs de la politique Petite Enfance.

## Bilan financier 2021

	Dépenses de fonctionnement	Recettes
Achats, autres services	1 960 €	
Services extérieurs	538 €	
Frais de personnel	13 283 €	
CAF : Contrat Enfance Jeunesse		3 785 €
CAF : prestation de service		1 674 €
MSA : prestation de service		
<b>Total</b>	<b>15 781 €</b>	<b>5 459 €</b>
<b>Reste à charge pour la CCRG</b>	<b>10 322 €</b>	

## 2.4.4- Contrat Local de Santé

Depuis 2019, le recours aux Contrats Locaux de Santé (CLS) dans le Grand Est est en plein essor.

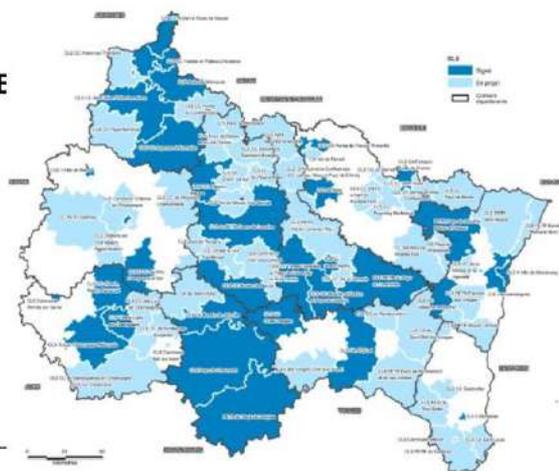
En effet, il est projeté que d'ici à 2023, 79 % de la population régionale seront couverts par un Contrat Local de Santé (chiffres ARS Grand Est 2022). La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ainsi que de nombreux partenaires, œuvre depuis 2018 à la concrétisation d'un projet local de santé. Ce dernier a pour objectif d'apporter des solutions collectives et endogènes aux divers déterminants de santé s'imposant à la population du territoire.

### Le développement des CLS dans le GE

Au 17/01/2022:

- **32 CLS signés** (soit 43% de la population régionale)
- **39 CLS en projet** (30 pour 2022 soit 71% de la population et 9 pour 2023 soit 79% de la population)

(chiffres issus des perspectives de déploiement complètes par les D7 fin 2021)  
08/04/2022



Si le travail autour du CLS a été essentiellement consacré à la réalisation d'un diagnostic collaboratif intercommunal de santé durant les années 2019 et 2020, l'année 2021 a, quant à elle, été entièrement dédiée à la co-construction d'actions répondant aux quatre grands axes retenus pour ce premier CLS, à savoir :

- Organisation de l'offre de soins sur le territoire.
- Visibilité de l'offre et accès aux soins.
- Prévention et promotion de la santé.
- Environnement et cadre de vie.

De fait, les partenaires ont à nouveau été sollicités dès janvier 2021 afin de contribuer à la démarche CLS à travers des propositions d'actions collectives issues de leurs propres besoins.

Ainsi, quatre rencontres ont été organisées sous forme de groupes de travail.

L'objectif premier de ces échanges était de concrètement intégrer la société civile ainsi que les partenaires aux actions qui seront inscrites au CLS.

Cette démarche participative est un principe inscrit au sein du Code de la Santé Publique.

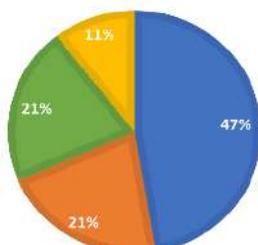
Bien au-delà, il s'agit également d'une condition sine qua none à la pertinence et l'efficacité des actions qui se verront inscrites au sein du CLS.

Ces temps d'échanges ont permis d'intégrer pas moins de 19 actions au sein du CLS.

Celles-ci sont réparties de la manière suivante :

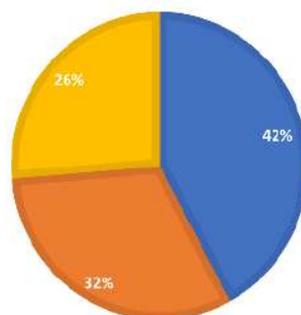
#### RÉPARTITION DES ACTIONS PAR TYPOLOGIE

- Prévention et promotion de la santé
- Attractivité du territoire et organisation de l'offre de soins
- Visibilité de l'offre et accès aux soins
- Environnement et cadre de vie



#### RÉPARTITION DES ACTIONS PAR GROUPE CIBLE

- Professionnels du secteur sanitaire et médico-social
- Publics fragiles\*
- Tout public



En parallèle de ce travail de construction et consolidation, des actions dédiées à la redynamisation de la démographie médicale du territoire ont été débutées.

En effet, conscients de la nécessité d'intervenir le plus rapidement possible dans le domaine de l'attractivité du territoire et de l'organisation de l'offre de soins, les élus de la CCRG et les partenaires ont validé le démarrage anticipé de certaines actions.

Ainsi, l'année 2021 s'est achevée avec deux grands temps forts, à savoir la participation de la CCRG à la Semaine d'Information en Santé Mentale ainsi que l'organisation d'une soirée d'information et d'échanges dédiée aux professionnels de santé libéraux du territoire.

Le travail autour du lancement d'initiatives en faveur du renfort de la démographie médicale sur le territoire ainsi que l'aide à la mise en œuvre d'exercices coordonnés ont débuté dès mars 2021, via l'organisation de temps d'échanges et d'information à destination des professionnels de santé.

Cette action a engagé la CCRG, l'Union Régionale des Professionnels de Santé branche Médecins Libéraux (URPS ML) et Infirmiers ainsi que la CPAM, l'ARS Grand Est et la Maison de Santé du Florival.

Ensemble, les partenaires ont organisé une soirée d'échanges et d'information à l'attention des professionnels de santé.

Cette rencontre a eu lieu en novembre 2021 et a permis de renforcer l'interconnaissance des professionnels de santé du territoire mais également de les informer sur les dispositifs d'aide à la création de structures d'exercice coordonné.

Les présentations ont été appuyées de témoignages de pairs ayant d'ores et déjà choisi de s'investir dans de telles dynamiques.

De ces présentations ont découlé des discussions cruciales entre professionnels autour d'un projet territorial de santé partagé ainsi que de la possible constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par l'arrivée de plusieurs professionnels de santé sur le territoire intercommunal.

Ces installations ont été suivies et accompagnées lorsque nécessaire par les services de l'ARS Grand Est et des initiatives liées au CLS.

Le but de cette démarche est d'intégrer le plus rapidement possible les nouveaux professionnels ainsi installés à se joindre, s'ils le souhaitent, aux démarches de création d'un organe d'exercice coordonné mais également au groupe de professionnels d'ores et déjà installés.

En parallèle, la CCRG, via le CLS, s'est engagée aux côtés du Contrat Local de Santé Mentale Rouffach-Guebwiller dans l'organisation d'une soirée ciné-débat autour du documentaire *Vivre avec son bleu à l'âme*.

Cet évènement s'est déroulé durant le mois d'octobre 2021 et a permis de consolider l'engagement commun de ces deux initiatives à travailler ensemble sur les sujets de santé mentale.

L'édition 2021 était dédiée à la déstigmatisation des maladies mentales et a été organisée au sein du château de la Neuenbourg.

La soirée a permis de rassembler le monde associatif, les familles, les patients, les élus ainsi que les diverses administrations et professionnels de santé autour de l'enjeu de la déstigmatisation des patients atteints de pathologies, en valorisant le parcours de trois grands témoins en plus des témoignages présentés dans le documentaire projeté.

Enfin, le deuxième semestre 2021 a également été dédié à la planification des projets à porter durant l'année 2022, en multipliant les domaines d'intervention au sein du CLS.

Des échanges avec de nombreux partenaires et une veille relative aux appels à projets ont été menés dans cet objectif.

Ainsi, sept actions ont été préparées avec les partenaires afin que l'année 2022 soit marquée par l'entrée concrète du CLS dans une phase de développement et de mise en œuvre des engagements inscrits au contrat.

## 2.5- Eau potable (FF)

Cf. rapport d'activités du service public de fourniture d'eau potable.

## 2.6- Assainissement (CV)

Cf. rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## 2.7- Banque de Données Urbaines (JFB)

### 2.7.1- Production cartographique

Comme à l'accoutumée, la Banque de Données Urbaines (BDU) a répondu aux demandes cartographiques des services de la CCRG, des communes membres et des particuliers.

## 2.8- Fourrière de véhicules (SCG)

La CCRG assure, pour le compte des communes, la gestion d'un service de mise en fourrière de véhicules, attribué par concession à un prestataire privé.

La convention de Délégation de Service Public relative à la Fourrière automobile a été conclue, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2022, avec le Garage Europe Autos sis à Bergholtz.



### 2.8.1- Généralités

Il est rappelé qu'un véhicule peut être mis en fourrière dans les cas suivants :

- véhicule dont la circulation ou le stationnement sont en infraction aux dispositions du Code de la Route ou des règlements de Police (stationnement gênant, abusif ou dangereux...)
- véhicule laissé en stationnement en un même point de la voie publique pendant une durée excédant sept jours consécutifs (article L417-1 du Code de la Route)
- véhicule privé d'éléments indispensables à son utilisation normale et insusceptible de réparation immédiate, à la suite de dégradations ou de vols.

Un officier de Police Judiciaire (notamment le Maire ou un Adjoint), un agent de Police Judiciaire (Policier, Gendarme) ou le Chef de la Police Municipale peuvent prescrire une mise en fourrière.

Le véhicule est pris en charge et placé sous la garde juridique du Gardien de la Fourrière agréée par arrêté préfectoral (à savoir le titulaire de la concession).

## 2.8.2- Activités

Fin décembre 2021, 151 véhicules ont été enlevés, dont 26 mis en destruction, 117 récupérés par les différents propriétaires au Garage Europe Autos et 8 en attente de traitement :

Nombre de véhicules mis en fourrière par commune	
Bergholtz-Zell	1
Buhl	9
Guebwiller	55
Hartmannswiller	1
Merxheim	1
Raedersheim	1
Soultz	81
Soultzmatt	2
<b>Total</b>	<b>151</b>

## 2.8.3- Coûts

Les taux maximaux des frais de mise en fourrière sont fixés par arrêté ministériel.

Les frais d'enlèvement, de garde en fourrière, d'expertise et de vente ou de destruction du véhicule sont à la charge du propriétaire (*article L325-9 du Code de la Route*).

Lorsque le propriétaire du véhicule s'avère inconnu, introuvable ou insolvable, le coût de prise en charge et de destruction du véhicule est supporté par la CCRG.

En 2021, le reste à charge pour la CCRG était de 5 529,95 € (26 véhicules dont le propriétaire est resté introuvable).

Pour rappel :

	2018	2019	2020	2021
<b>Nombre de véhicules</b>	32	43	35	26
<b>Reste à charge pour la CCRG</b>	6 240 €	8 264 €	7 527 €	5 530 €

## 2.9- Personnel forestier (LM)

### 2.9.1- Gestion de la main-d'œuvre

À la suite de la restructuration des conventions collectives au niveau national (ordonnances Macron et disparation des accords de branches en dessous de 5 500 employés) et après plusieurs mois de réflexion et d'échanges avec les services de l'État, une solution a été trouvée dans la constitution d'un Comité Social Économique (CSE) pour l'ensemble des employeurs communaux de Bûcherons et Ouvriers forestiers d'Alsace, en application de l'article L2313-9 du Code du Travail.

Cet accord créant le CSE devra fixer les dispositions qui s'appliqueront aux Bûcherons et qui remplaceront à terme la convention collective actuelle.

Il devrait permettre le prêt de personnel entre employeurs.

Des commissions dédiées à la santé, la sécurité, les conditions de travail, la formation et l'apprentissage pourraient y être associées.

Ce CSE pourrait être composé des 27 employeurs actuels et compter environ 160 salariés.

Il permettra de renouer le dialogue social et pourrait être composé d'un Président et de 8 représentants des employeurs et des salariés.

Cette création a été approuvée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2021, qui en a confié la gestion à l'Association des Communes Forestières d'Alsace.

### **2.9.2- Augmentation des tarifs de frais d'outillage et revalorisation des salaires**

Il a été décidé, compte tenu des tarifs des matériels et consommables constatés, d'augmenter les tarifs de frais d'outillage de 3,826 % à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, ces derniers n'ayant pas été réactualisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, une revalorisation de 2 % du taux horaire brut des travaux sylvicoles a été accordée à certains salariés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **2.9.3- Déclaration Sociale Nominative**

La Déclaration Sociale Nominative (DSN), déclaration mensuelle et dématérialisée, a été mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Elle remplace la majorité des déclarations sociales adressées par la CCCRG aux différents organismes de Sécurité Sociale.

### **2.9.4- Effectif**

Il se compose de six Bûcherons au 31 décembre 2021 à la suite de la démission de Quentin Neff, le 4 janvier 2021, et des embauches de Léo Candido en qualité de Bûcheron sylviculteur, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, ainsi que de Léon Miéro en qualité d'Apprenti, le 6 septembre 2021.

Le rajeunissement de la pyramide des âges s'est poursuivi, faisant passer la moyenne d'âge des Bûcherons de 41 ans et 3 mois à 38 ans et demi.

Par décision du Conseil de Communauté du 24 juin 2021, les élus se sont accordés sur l'embauche d'un second Apprenti courant 2022.

### **2.9.5- Charge de travail**

Aucune difficulté particulière.

Le plein emploi a été assuré tout au long de l'année.

### **2.9.6- Fonds de financement**

Le solde du fonds destiné à financer les départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier, créé par délibération du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> décembre 2009, s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 187 €.

### **2.9.7- Divers**

Depuis 2017, les forêts du Grand Est subissent une succession de crises sanitaires majeures (scolytes, dépérissements, processionnaires du chêne, etc.).

La filière forêt-bois régionale en subit les conséquences et s'en trouve très fragilisée.

Face à ce phénomène, les élus des communes forestières du Grand Est, en lien avec l'ONF, s'impliquent dans la gestion de ces crises sanitaires et préparent les forêts aux conséquences du changement climatique en activant plusieurs leviers :

- l'adaptation de nouvelles essences, régénération naturelle, implantation d'essences plus sudistes, plantation d'espèces plus résistantes
- le plan France Relance (150 millions d'euros pour engager le renouvellement forestier)
- le plan rebond porté par la Collectivité européenne d'Alsace : un million d'euros d'aides sur une durée de trois ans.

Un tableau Récapitulation des prestations Bûcherons au 31/12/2021 est joint en annexe du présent rapport.

## 2.10- Gestion d'activités culturelles

### 2.10.1- Pays d'art et d'histoire, Culture et Tourisme (CRM/CH)

#### 2.10.1.1- Bilan des activités du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller

Le travail du service Pays d'art et d'histoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a largement été orienté, durant toute l'année 2021, par la mise en place d'une programmation comprenant les médiations et valorisations habituelles, mais aussi l'animation du Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), tout en répondant aux restrictions sanitaires.

Malgré l'épidémie de covid et une fermeture en début d'année 2021 jusqu'à mi-mai, une riche saison estivale a pu être mise en place.

La crise sanitaire a toutefois impacté le calendrier initialement prévu, l'accueil du public et la mise en place de certaines animations.

Le service Pays d'art et d'histoire a ainsi dû déplacer l'exposition sur la vie culturelle au XIX<sup>e</sup> siècle à l'automne 2021 (initialement prévue à partir de février 2021).

#### 2.10.1.2- Activités pédagogiques

##### Activités scolaires

À l'instar des années précédentes, les activités éducatives ont été une priorité dans les actions du Pays d'art et d'histoire de la région de Guebwiller.

Les structures scolaires de la CCRG ont bénéficié d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine local sur différents sites et communes du territoire.

De nombreux thèmes sont proposés en lien avec les programmes scolaires des différents niveaux, de la Maternelle à Bac + 4.

Dans ce cadre, le service est de plus en plus sollicité par les écoles primaires.

L'épidémie de covid a bien entendu eu un impact sur le nombre de classes accueillies au cours de l'année : les ateliers de janvier à mai 2021 ont notamment dû être annulés ou reportés.

Plus de 1 520 enfants ont participé à des animations dans le cadre scolaire sur sites et au CIAP.

À titre de comparaison, en 2020, seuls 500 élèves avaient pu être accueillis à cause de l'épidémie.

Un projet ACMISA de résidence en milieu scolaire a été soutenu par le service.



Mélodie Meslet, Céramiste et Photographe, intervient ainsi sur l'année scolaire 2021/2022 au sein du Collège du Hugstein et d'une classe de Primaire de Buhl.

Un partenariat a été établi entre la CCRG, l'Artiste, l'Institut Européen des Arts Céramiques et le Musée Théodore Deck et des Pays du Florival afin de proposer un riche programme artistique et culturel dans le cadre de cette résidence.

La découverte de la collection de Théodore Deck, la découverte des œuvres de Mélodie Meslet à la Neuenbourg et des interventions artistiques dans les classes animent ce projet.

125 élèves bénéficient de ce programme.

Les établissements extérieurs à la CCRG peuvent également solliciter le service pédagogique pour des ateliers payants (80 € les deux heures d'ateliers afin de rémunérer un guide-conférencier).

Il est néanmoins de plus en plus difficile de recruter des guides vacataires, dont l'activité se concentre autour des grands pôles

touristiques alsaciens, davantage rémunérateurs.

Un travail est également mené chaque année, avec le Master MECADOC de Mulhouse, afin de former les futurs guides-conférenciers.

Depuis l'année scolaire 2017/2018, une seconde intervention permet de les initier aux techniques d'exposition.

Un projet tutoré a débuté à l'automne 2021 avec les étudiants en Master 1 sur les méthodes de l'exposition et les techniques de graphisme, en travaillant sur le cas concret d'une future exposition du Pays d'art et d'histoire.

En 2020, les étudiants ont travaillé sur l'exposition sur l'art de vivre au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour finir, le service répond à de nombreuses sollicitations de la part de professeurs et instituteurs souhaitant des informations sur le patrimoine local afin d'illustrer leurs cours par des exemples locaux.

Ces accueils ont également permis de soutenir les recherches d'étudiants en histoire, histoire de l'art et architecture.

### Activités extrascolaires

Les activités proposées aux Périscolaires et Services Jeunesse ont été renouvelées cette année.

Le programme d'activités proposé aux Périscolaires et services Jeunesse a été enrichi cette année.

Ils ont ainsi pu découvrir le CIAP et l'histoire du château de la Neuenbourg, par exemple lors de l'atelier *Neuenbourg on the rocks* où les plus jeunes visiteurs, après avoir découvert le parc, on reproduit des motifs et figures de la Neuenbourg sur des cailloux voyageurs.

De nouveaux ateliers ont également été proposés lors de la saison estivale et hivernale 2021 permettant la découverte du parc de la Neuenbourg et de l'exposition *Archi-fantastic* des œuvres de John Howe et réaliser des productions plastiques.

Lors de ces ateliers, les jauges restreintes ont été privilégiées afin de répondre aux mesures sanitaires.



Environ 100 personnes, dans le cadre périscolaire et familial, ont pu bénéficier de ces activités ludiques et pédagogiques organisées dans le CIAP, au sein des expositions temporaires et sur site, durant les mois d'ouverture 2021.

Les ateliers de la deuxième semaine des vacances de la Toussaint ont malheureusement dû être annulés à cause de la situation sanitaire.

### Valorisation du patrimoine

#### Visites-découvertes



Inscrites dans le programme d'animations destiné à sensibiliser les habitants à leur patrimoine, différentes visites et conférences gratuites ont été proposées au cours de l'année.

Elles sont organisées à un rythme régulier, tous les troisièmes samedis du mois, de septembre à juin.

Les thématiques varient afin d'évoquer le patrimoine dans son acception la plus large : l'exposition *Renc'Art dans la Région de Guebwiller*, les Trente Glorieuses et le quartier Léo Lagrange, le vignoble de Jungholtz et de Rimbach-Zell ou encore Jean-Jacques Bourcart.

Des visites de l'exposition permanente du CIAP ont également été proposées sur réservation.

Les différentes visites guidées et conférences thématiques ont accueilli 500 personnes, malgré l'annulation des visites de janvier à mai 2021 demandées par la situation sanitaire.

À la suite d'une réflexion menée avec le service Économique de la CCRG, le service Pays d'art et d'histoire organise également des *visites flash* à destination des personnes travaillant sur le territoire.

Ce sont des *visites flash* de 30 minutes proposées une fois par mois, le premier mardi de 12 heures 30 à 13 heures sur des lieux emblématiques tels que le patrimoine industriel de Soultz, le retable de Buhl ou les ex-votos de Thierenbach.

En 2021, une trentaine de personnes y ont participé, les visites flashs de janvier à mai 2021 ayant été annulées.

Au total, les visites guidées du Pays d'art et d'histoire ont touché environ 530 personnes, notamment des habitants du territoire et des environs, malgré l'annulation de plusieurs visites et animations.

Ce programme de visites thématiques et de visites flash, gratuites, se poursuit en 2022.

#### Rendez-Vous aux Jardins

Les *Rendez-Vous aux Jardins* ont eu lieu les 5 et 6 juin 2021 dans le parc du château de la Neuenbourg : quinze personnes ont participé à une visite sensorielle du parc axé sur les cinq sens et sept enfants ont participé à un atelier hercier.

Le CIAP a accueilli 70 personnes lors de ce week-end.



### **Journées Européennes du Patrimoine**

À l'instar des années précédentes, la Communauté de Communes a proposé aux différentes associations culturelles et aux communes de collaborer à la mise en place d'une programmation et d'une communication commune afin de faciliter l'accès des visiteurs aux différentes animations.

Un programme a ainsi été mis en page, imprimé et diffusé par le service Pays d'art et d'histoire afin de soutenir les initiatives locales.

Une thématique commune à plusieurs structures culturelles, *Patrimoine et Musique*, a été mise en avant.

Au château de la Neuenbourg et au sein du CIAP, les *Journées Européennes du Patrimoine* ont marqué la fin de la saison estivale.

Environ 330 personnes ont été accueillies au cours du week-end au sein du château de la Neuenbourg.

Des visites guidées musicales ont également été proposées, en collaboration avec Les Dominicains de Haute-Alsace, sur les deux sites, avec 96 participants.

### **Journées Nationales de l'Architecture**

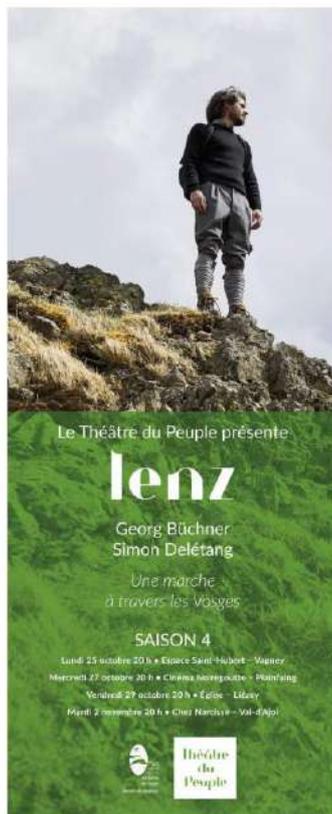
La CCRG, dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire*, a participé, pour la sixième fois, aux *Journées Nationales de l'Architecture*.

Cette année, une visite guidée du quartier Léo Lagrange a permis aux visiteurs de porter un nouveau regard sur l'architecture des Trente Glorieuses.

### **Animations en partenariat avec d'autres structures culturelles**

Lors de la réouverture du château en mai 2021 après plusieurs confinements, un week-end d'ateliers ouverts a été organisé au château de la Neuenbourg avec l'Institut Européen des Arts Céramiques et plusieurs artistes : Hedy Adriansz, Susanne Janssen, Carolle Masson, Jan Claire Stevens, Myriam Martel, Brice Jeannin, Céline Martin et Clémence Mechler.

Le spectacle *Lenz*, proposé en collaboration avec le Parc Naturel des Ballons des Vosges et le Théâtre du Peuple de Bussang, a enfin pu être proposé au public le 29 novembre 2021 dans l'auditorium de la Neuenbourg : 92 personnes ont assisté à la représentation, dont 75 places payantes.



Un concert de musique de chambre alliant piano et violoncelle a pu être présenté dans la salle des événements de la Neuenbourg le 16 novembre 2021, en collaboration avec le Centre Culturel de Rencontre Les Dominicains de Haute-Alsace : 86 personnes ont bénéficié de cet événement culturel.

## 2.10.2- Pôle Culturel et Touristique à la Neuenbourg – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine

### **Exposition permanente du CIAP**

Malgré l'épidémie et notamment grâce à la mise en place d'une saison estivale riche, le CIAP a connu une belle fréquentation lors des mois d'ouverture à l'été et à l'automne-hiver 2021.

Le seuil des 10 000 visiteurs du château de la Neuenbourg a été dépassé en 2021, dont plus de 8 500 personnes qui ont réalisé une visite libre du CIAP et plus de 310 personnes ayant pu bénéficier d'une visite guidée de l'exposition permanente.

Près de la moitié des visiteurs sont issus du territoire de la CCRG.

Plus de 860 personnes sont revenues pour une deuxième visite de l'exposition permanente.

400 visiteurs viennent d'un pays étranger.

Comme évoqué dans les actions pédagogiques, plusieurs classes et groupes périscolaires ou familiaux ont également pu bénéficier d'ateliers afin de découvrir le CIAP et le site historique de la Neuenbourg.

### **Saison estivale à la Neuenbourg**

Une riche programmation a animé la Neuenbourg au cours la saison estivale 2021.

Afin d'accueillir le public selon les normes sanitaires, des mesures sanitaires ont été prises et de nombreuses animations se sont déroulées à l'extérieur.

L'entrée dans le CIAP a été aménagée et du matériel était prêté aux visiteurs (gants et stylets tactiles) afin que la visite soit sécurisée dès le mois de mai 2021.

Le CIAP a ainsi été visité par plus de 6 250 personnes de juillet à septembre 2021.



Les animations à destination du public familial ont permis aux visiteurs de découvrir le site de manière active et ludique lors d'ateliers sur la thématique des industriels, de l'herbier d'Henry Schlumberger ou du conte en lien avec l'exposition *Archi-fantastic* : 74 personnes ont participé à ces animations.



En collaboration avec le Centre Culturel de Rencontre Les Dominicains de Haute-Alsace et le Musée Théodore Deck et des Pays du Florival, des visites ont été proposées sur les trois sites aux structures médico-sociales du territoire.

Une des installations de la saison estivale est le *Clued'au château* qui permettait aux participants de mener l'enquête tout en découvrant les lieux phares de la Neuenbourg.

Les indices visuels étaient répartis dans plusieurs espaces du château et du parc.

Les enquêteurs devaient également écouter les témoignages des potentiels meurtriers diffusés par une installation sonore et graphique le long de la façade arrière du château et dans le parc.

Plus de 1 250 personnes, dont de nombreuses familles, ont résolu l'enquête de l'assassinat du chancelier du prince-abbé de Murbach.



### **Saison hivernale**

Pour la première fois, un programme d'animations pour la période de Noël a été proposé sur le site de la Neuenbourg.

Le concours d'écriture de nouvelles, *À vos souvenirs*, a permis de recenser des récits liés à la période de Noël qui ont ensuite été sélectionnés par un jury.

Les histoires lauréates ont été réunies dans un livret disponible à l'accueil et ont été enregistrées.

Ces histoires orales ont été mises en musique par Romain Muller et diffusées à travers les céramiques de Nathalie Meyer installées dans le parc du château.

Des ateliers familiaux sur la thématique de Noël ont également été proposés à une dizaine d'enfants.

La traditionnelle exposition-vente de l'Institut Européen des Arts Céramiques était consacrée aux plats et a aussi animé le château de la Neuenbourg.

### **Expositions temporaires**

Cinq expositions temporaires ont pu être accueillies au sein du Pôle Culturel et Touristique malgré la crise de covid.

L'exposition d'art céramique *Tadam*, des élèves professionnels de l'Institut Européen des Arts Céramiques, début juillet 2021 a accueilli 443 personnes.

L'exposition estivale *Archi-fantastic* des œuvres de John Howe, en collaboration avec la Collectivité européenne d'Alsace, a pu être proposée en 2021.

Des ateliers sur la thématique du conte et ses œuvres, des visites guidées et la projection d'un film sur le travail de l'artiste ont été proposés : plus de 5 000 personnes et 140 élèves ont visité l'exposition.

À l'automne-hiver 2021, l'exposition *Renc'Art dans la Région de Guebwiller* a enfin pu être proposée au public afin de faire découvrir l'art de vivre et le bouillonnement artistique du XIX<sup>e</sup> siècle sur notre territoire : 2 300 personnes ont pu la visiter et environ 280 élèves ont participé à un atelier.



En novembre 2021, le temps d'un week-end, plus de 80 personnes ont aussi pu découvrir les œuvres de Mélodie Meslet, engagée dans le projet ACMISA.

Le mois de décembre 2021 a été marqué par l'exposition-vente de l'Institut Européen des Arts Céramiques qui s'est tenue dans la salle des événements autour de la thématique du plat : 683 personnes l'ont découverte.

#### **2.10.2.1- Travail scientifique sur le patrimoine de la région de Guebwiller**

Tout au long de l'année, des recherches sont entreprises au gré des opportunités de partenariats, de préparation de visites ou dans l'objectif de valoriser le patrimoine.

Ainsi, plusieurs visites au château de Hartmannswiller, avec l'appui du service de l'Inventaire de la Région Grand Est, ont permis une visite guidée du château, mais aussi de faire avancer la connaissance de ce lieu.

À l'occasion d'un partenariat avec l'IUT de Saint-Dié, une modélisation 3D du quartier canonial de Lautenbach a été réalisée ; là aussi, le service Pays d'art et d'histoire s'est appuyé sur le service de l'Inventaire de la Région Grand Est pour le contenu scientifique.

Enfin, dans l'objectif de préparer les futures expositions autour du portrait et de l'art de vivre au XVIII<sup>e</sup> siècle, des travaux préparatoires ont été réalisés, en lien avec les musées et établissements patrimoniaux de la région, et notamment le Musée Théodore Deck et des Pays du Florival ou la Bibliothèque Municipale de Mulhouse.

#### **2.10.2.2- Documentation**

Depuis le début d'année 2020, les fonds documentaires du Pays d'art et d'histoire, de la Société d'Histoire de la Vallée du Florival et de l'Institut Européen des Arts Céramiques sont accessibles au sein du centre de documentation du CIAP.

Un vaste travail d'inventaire, classement et cotation d'après la nomenclature DEWEY a été finalisé en 2021, afin de faciliter l'accès à cette riche documentation.

La refonte du site Internet documentaire afin d'y intégrer l'inventaire mis à jour, les cotations et de faciliter la prise de rendez-vous sera finalisée au début de l'année 2022.

À l'instar des années précédentes, la documentation du Pays d'art et d'histoire s'est enrichie de nouveaux ouvrages par le biais d'acquisitions ou de dons.

Malgré l'épidémie, le service a donné accès à sa documentation à plusieurs reprises à des guides-conférenciers, au personnel du Musée Théodore Deck et des Pays du Florival, à des bénévoles d'associations patrimoniales, à des professeurs et à des étudiants.

#### **2.10.2.3- Travail en partenariat**

La CCRG, dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, accompagne les communes lors de la création de circuits de découverte.

De nouveaux circuits urbains sous forme de panneaux ont été mis en place à Lautenbach-Schweighouse et Wuenheim.

Le service Pays d'art et d'histoire travaille en étroite partenariat avec le Centre Culturel de Rencontre Les Dominicains de Haute-Alsace.

Les actions sont multiples, axées sur la programmation musicale, mais aussi autour de la valorisation patrimoniale de l'ancien couvent ou encore la saison estivale.

Enfin, la CCRG est liée à diverses associations et sociétés d'histoire par le biais de conventions, telles que l'Association Pro Hugstein, Les Amis de Théodore Deck ou Les Amis de Soultz.

#### 2.10.2.4- Communication

##### **Communication des programmes**

Plusieurs supports de communication ont été publiés en 2021 : les programmes d'animations annuels, les actions pédagogiques, les *Journées Européennes du Patrimoine*, la saison estivale et hivernale.

Ils sont diffusés sur le territoire de la CCRG et environs par le service Pays d'art et d'histoire ou à l'occasion d'échanges de service avec les structures partenaires (Institut Européen des Arts Céramiques – Les Dominicains de Haute-Alsace).

La saison estivale autour de John Howe a été l'occasion d'une importante couverture presse.

Un Éductour, organisé par l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller, a par ailleurs permis de présenter le château de la Neuenbourg et sa programmation estivale aux professionnels du tourisme.

La communication du service Pays d'art et d'histoire et du château de la Neuenbourg est également réalisée sur les réseaux sociaux *Facebook* et *Instagram*, dont le nombre d'abonnés a augmenté au cours de l'année.

Une *newsletter* permet également une communication numérique mensuelle des actualités aux abonnés.

Toutefois, une réflexion est engagée sur ce dernier système, les *newsletters* arrivant souvent dans les spams.

Ces dispositifs seront bientôt complétés par un site Internet qui améliorera également la visibilité sur Internet et l'envoi de *newsletters*.

##### **Site Internet**

Une réflexion sur la création d'un site Internet consacré au programme du Pays d'art d'histoire, aux contenus historiques et de valorisation du patrimoine a été engagée.

Le projet a été détaillé au sein d'un cahier des charges précis qui a permis le lancement d'un marché public afin de choisir un prestataire à la fin de l'année 2021.

Sa construction et sa mise en ligne seront réalisées au cours de l'année 2022.

##### **Publications**

La politique d'édition a été poursuivie.

Le livret général sur le patrimoine et l'histoire de la Région de Guebwiller, pratiquement épuisé, a été mis à jour et réédité en trois langues selon la nouvelle charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire.

##### **Ouvrage sur le patrimoine et l'histoire de la région de Guebwiller**

En collaboration avec la maison d'édition *La Nuée Bleue*, un projet de publication d'un ouvrage sur le patrimoine et l'histoire de la région de Guebwiller a été engagé en 2020.

Il s'agit d'y partager une synthèse de la connaissance rassemblée depuis la labellisation *Pays d'art et d'histoire* de la CCRG en 2004.

L'année 2021 a été marquée par les recherches historiques et iconographiques et la rédaction des textes.

Une campagne photographique a été menée par Siméon Levailant, Photographe professionnel, afin de compléter les reproductions de documents anciens et nos fonds iconographiques.

L'ouvrage sera publié et diffusé en juin 2022.

### 2.10.2.5- Mise en tourisme

#### **Formation continue des guides-conférenciers**

Les guides-conférenciers du territoire et du Haut-Rhin ont été invités à se former aux visites du château et du parc de la Neuenbourg.

Une synthèse historique a été rédigée par l'Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine.

Au sein de l'important programme estival, durant tout l'été, ces visites ont été proposées par l'Office de Tourisme, au rythme d'une visite par semaine, accueillant ainsi 65 visiteurs autour de cette thématique.

#### **Visites guidées estivales de l'Office de Tourisme**

À la période estivale, l'Office de Tourisme prend le relais et propose des visites journalières sur différentes thématiques et dans différents sites emblématiques tels que l'abbaye de Murbach, le vignoble de Guebwiller ou encore la basilique de Thierenbach.

Depuis deux ans, les visites sont proposées gratuitement, ce qui a permis d'augmenter le nombre de visiteurs (267 visiteurs en 2021 / 197 en 2020 / 108 en 2019) malgré la crise de covid.

### 2.10.2.6- Office de Tourisme de la Région de Guebwiller

L'accueil et l'information sont les principales missions de l'Office de Tourisme, avec 9 360 visiteurs en 2021, dont 83 % de Français (contre 75 % en 2019), parmi lesquels 39 % viennent du Haut-Rhin (contre 44 % en 2019).

Les visiteurs étrangers sont en baisse et représentent 17 %, contre 25 % en 2019, venant essentiellement de Belgique et d'Allemagne.

Globalement, le nombre de visiteurs est en baisse par rapport à 2020 (12 000), ce qui peut être expliqué par la situation sanitaire, mais aussi le peu de venues à l'Office de Tourisme pour des achats de billetterie et le manque de signalétique (selon les quinze personnes interrogées via le questionnaire de satisfaction).

L'Office de Tourisme réalise de nombreuses actions de promotion et communication, notamment numérique (réseaux sociaux, LEI – Lieu d'Échange et d'Information, sites Internet, dont celui dédié à la location des salles de la Neuenbourg et celui de randonnée), mais aussi papier via des éditions diverses, les relations presse et médias, la présence sur des salons, ainsi que des contacts presse et influenceurs.

En 2021, l'Office de Tourisme s'est vu confier la mise en location de la salle des événements et de l'auditorium de la Neuenbourg.

Le budget global des dépenses de fonctionnement a été de 469 058 € en 2021, pour 445 451 € de recettes.

Près de la moitié des dépenses sont relatives aux charges salariales (sept Équivalents Temps Plein en 2021).

Parmi les recettes, 240 000 € sont issus d'une subvention d'exploitation de la CCRG, 120 618 € proviennent de la Taxe de séjour.

La boutique de l'Office de Tourisme représente 22 % de son chiffre d'affaires.

La billetterie a été très limitée en 2021.

En outre, parmi les services proposés, la location de vélos a largement régressé.

La qualité des services de l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller est mis en lumière par l'attribution de cinq labels : *Qualité Tourisme*, *OT classé*, *Tourisme & Handicap*, *Territoire Vélo*, *Accueil Vélo*, *Vignobles & Découvertes*.

### 2.10.3- École de Musique (ERB)



Dans le cadre de sa compétence facultative *Gestion d'activités culturelles*, la CCRG peut participer financièrement au fonctionnement des structures associatives ayant pour objet la mise en œuvre d'activités et d'équipements pédagogiques et culturels jugés d'intérêt général local.

Ainsi, lors de sa séance du 6 décembre 2018, le Conseil de Communauté a validé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association regroupée des Écoles de Musique de Guebwiller et de Soultz.

Dans la mesure où l'activité de l'Association est considérée comme étant d'intérêt général local concourant au développement de la pratique d'un instrument de musique au bénéfice des usagers ainsi qu'au rayonnement de l'enseignement musical sur le territoire, la CCRG a validé l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 €/élève résidant sur le territoire.

En 2019, un travail de fusion a été entrepris avec l'École de Musique de Buhl et les Écoles de Guebwiller et de Soultz-Wuenheim-Jungholtz pour ainsi former l'Association École de Musique de la Région de Guebwiller.

Pour la saison 2020/2021, le nombre d'élèves inscrits résidant sur le territoire est de 147 ; ainsi la subvention de la CCRG s'élève à 7 350 €.

À ce titre, une convention fixant les principes généraux ainsi que les engagements individuels, dont la participation financière de la CCRG, a été signée.

## 2.11- Réalisation et gestion des équipements touristiques

### 2.11.1- Camping Le Florival à Issenheim (SB/GM)



#### 2.11.1.1- Statistiques

Le taux d'occupation des emplacements du Camping Le Florival et des Habitations Légères de Loisirs (HLL) est en légère diminution par rapport à l'année 2020.

Du fait de la crise sanitaire liée à la covid, l'ouverture du Camping, prévue initialement le 1<sup>er</sup> mai, a été reportée au 19 mai 2021.

L'obligation de présenter un passe sanitaire et les mauvaises conditions météorologiques enregistrées notamment au courant du mois juillet ont impacté la fréquentation.

Un comparatif entre les années 2020 et 2021 est repris ci-dessous :

	Taux d'occupation des emplacements 2020	Taux d'occupation des emplacements 2021	Taux d'occupation des HLL 2020	Taux d'occupation des HLL 2021
Mai, ouvert le 19/05 en 2021	fermé	1,41 %	fermé	3,23 %
Juin, ouvert le 17/06 en 2020	6,46 %	8,35 %	3,3 %	9,66 %
Juillet	30,4 %	19,84 %	50,97 %	31,94 %
Août	27,4 %	29,29 %	54,99 %	54,03 %
Septembre	12,11 %	14,20 %	27,83 %	26,83 %
<b>Moyenne mensuelle</b>	<b>19,09 %</b>	<b>14,62 %</b>	<b>34,27 %</b>	<b>25,14 %</b>

Un partenariat avec *Campings.com*, leader européen de la réservation de campings en ligne, a été mis en place, ce qui a permis de stabiliser la fréquentation durant les mois d'août et septembre.

Vingt-quatre réservations, représentant 511 nuitées, ont été enregistrées grâce à ce site de réservation, ce qui représente 23 % des nuitées comptabilisées pour l'occupation des chalets.

#### 2.11.1.2- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2021 du Camping Le Florival s'élèvent à 299 967 €, dont 31 332 € ont été versés au Budget Général au titre des travaux effectués par le personnel des Équipes Techniques au Camping au cours du premier semestre 2021.

Les recettes de fonctionnement 2021 du Camping Le Florival s'élèvent à 286 184 € (dont 106 636 € de subvention du Budget Général), soit un déficit de 13 783 €.

#### 2.11.1.3- Nouvelles réalisations

Un parcours d'agilité et une balançoire nid d'oiseau ont été réalisés au printemps 2021, pour un coût de 15 024 €.

Un portail a été installé et un cheminement d'accès vers Nautilia a été réalisé, permettant ainsi aux campeurs d'accéder plus facilement au Centre Aquatique, pour un coût de 6 418 €.

Pour la réhabilitation des chalets, le remplacement des tissus d'ameublement de cinq chalets (rideaux et banquettes) et l'achat d'équipements complémentaires (transats, fours combinés, cafetières) ont coûté 14 965 €.



#### 2.11.1.4- Labels



En 2021, dans le cadre du label *Clef Verte*, une action *Zéro Mégot* a été réalisée : un cendrier de poche a été offert à chaque fumeur et les mégots récoltés ont été envoyés à une association pour leur recyclage.

#### 2.11.1.5- Animations

Du fait de la crise sanitaire, plusieurs animations n'ont pas eu lieu.

Toutefois, seules des activités en soirée, durant les mois de juillet et août, ont été organisées, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Région de Guebwiller et des viticulteurs locaux.

Durant ces huit soirées, un point d'information touristique et une dégustation de différents vins alsaciens étaient proposés.



#### 2.11.2- Aires de camping-cars dits Points bleus (MG)

Six aires d'accueil de camping-cars sont opérationnelles sur le territoire de la CCRG, à savoir Guebwiller, Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr et Soultz.

Les prestations de rechargement sont gratuites depuis 2016.

Les frais d'entretien (consommation des fluides) et de maintenance sont repris ci-dessous :

<b>Point bleu de Guebwiller</b>	
Dépenses	
2020	2021
123,96 €	1 576,55 €

<b>Point bleu de Hartmannswiller</b>	
Dépenses	
2020	2021
1 308,12 €	1 915,32 €

<b>Point bleu de Linthal</b>	
Dépenses	
2020	2021
828,39 €	1 752,31 €

Point bleu de Murbach	
Dépenses	
2020	2021
1 176,45 €	1 882,60 €

Point bleu d'Orschwihr	
Dépenses	
2020	2021
1 033,49 €	1 865,25 €

Point bleu de Sultz	
Dépenses	
2020	2021
1 129,21 €	2 104,92 €

Les frais de fonctionnement pour l'ensemble des Points bleus sont arrêtés à 11 096,95 €, soit une hausse 98 % par rapport à 2020.

La baisse de l'épidémie de la covid au courant de la période estivale a entraîné la reprise du tourisme.

Les coûts des fluides et celui de la RIOM représentent, en globalité, environ 8 100 € TTC.

Le solde, à hauteur de 2 996 € TTC, représente les frais d'entretien et de remplacement de matériels (enrouleur de tuyaux, prise électrique...).



### 3. FONCTIONS SUPPORTS

#### 3.1- Ressources Humaines (NS)

Durant l'année 2021, le service des Ressources Humaines a mis en œuvre les dossiers suivants :

- Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, le service des Ressources Humaines a mis en œuvre la Déclaration Sociale Nominative au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette dernière est un dispositif déclaratif entièrement dématérialisé ayant vocation à remplacer l'ensemble des déclarations sociales et celle fiscale du Prélèvement à la Source par une déclaration unique synchronisée avec la paie mensuelle des agents.
- Dans un souci de lisibilité et afin de le mettre en correspondance avec les transferts de compétences et la prise en charge de nouvelles missions, l'organigramme des services a été modifié en date du 4 février 2021.
- Dans le cadre de la convention d'inspection en santé et sécurité au travail signée avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin, une visite d'inspection au service Eau potable a été réalisée en date du 20 janvier 2021. Cette visite a permis de contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité au travail et de proposer des mesures correctives.
- La CCRG a fait l'acquisition, au mois de mai 2021, d'une nouvelle version du logiciel de gestion de temps de présence. Cette version dont l'hébergement est externalisé permet un accès au logiciel via Internet. Afin de pouvoir accompagner les agents dans la prise en main de cet outil, les chefs de service ont été formés à l'utilisation du logiciel. Un support permettant une prise en main rapide a été diffusé à l'ensemble du personnel.
- Le logiciel de gestion des ressources humaines a évolué, en septembre 2021, en solution hébergée à distance. Cette solution permet une sécurisation des données, répond aux nouvelles normes RGPD et rend le logiciel disponible via Internet, ce qui permet, en outre, de rendre le télétravail accessible. Afin de se familiariser à ce nouvel environnement de travail, les agents du service des Ressources Humaines ont bénéficié de 2,5 jours de formation.
- Par délibération du 2 décembre 2021, le télétravail a été instauré à raison d'un jour flottant par semaine, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- La CCRG s'est mise en conformité en instaurant plusieurs mesures issues de la loi de transformation de la Fonction Publique. Il s'agit, en l'occurrence, de la mise en œuvre :
  - Du rapport social unique qui doit être établi chaque année, rassemblant les éléments et données sur la base desquels sont établis les lignes directrices de gestion.
  - Des lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle (six ans) de pilotage des ressources humaines.
  - Du dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Cette mission a été confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin, par le biais d'une convention. Les objectifs de ce dispositif consistent à orienter et accompagner les agents, à soutenir et protéger les victimes et traiter les faits signalés pour qu'ils ne se reproduisent plus.
  - Du rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le plan d'action pluriannuel (trois ans) permettant d'assurer cette égalité professionnelle.

##### 3.1.1- Évolution du personnel statutaire

L'évolution constante de la CCRG s'est traduite, en 2021, par de nombreux mouvements de personnel.

Ainsi, 17 saisonniers ont été recrutés pour les besoins des services durant la période estivale, 14 embauches ont été réalisées, dont 1 à temps non complet.

Par ailleurs, 1 suspension de carrière, 2 mutations dans une autre collectivité, 4 démissions, 4 contrats de travail qui n'ont pas été renouvelés ou ont été interrompus de manière anticipée et 4 départs en retraite ont été enregistrés.

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la CCRG s'élève à 109 agents (dont 6 personnels forestiers), soit un niveau stable par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2020 (110 agents, dont 5 personnels forestiers).

La moyenne d'âge est de 44,8 ans.

L'effectif comprend 49,51 % de femmes et 50,49 % d'hommes.

Le budget du personnel s'élève à 4 962 000 €, soit 18,49 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne nationale étant de 42,6 % (source *Direction Générale des Collectivités Locales*).

#### **3.1.1.1- Embauches**

Vingt-quatre procédures de recrutement ont été lancées en 2021, dont cinq sont restées infructueuses, notamment en raison des faibles rémunérations proposées.

Les personnels suivants ont été embauchés :

- ✓ Une Directrice Générale Adjointe assurant la direction du Pôle Territoire.
- ✓ Une Graphiste-Chargée de Communication dans le cadre d'un contrat aidé (CAE).
- ✓ Un Électricien et un Métallier Soudeur pour les besoins de l'Équipe Technique.
- ✓ Un Technicien bureau d'études et travaux Eau et Assainissement.
- ✓ Un Responsable du Développement économique.
- ✓ Trois agents chargés de renforcer le service Exploitation de l'eau potable.
- ✓ Un Chargé de Mission Eau.
- ✓ Deux Auxiliaires de Puériculture et deux CAP Petite Enfance pour les besoins du Multi-accueil de Soultzmat.

#### **3.1.1.2- Suspension de carrière**

Un Technicien bénéficie, depuis le 6 août 2018, d'une disponibilité pour convenance personnelle qu'il a renouvelée en 2021.

#### **3.1.1.3- Mutations externes**

- ✓ Un Rédacteur a demandé sa mutation en qualité de Secrétaire de Mairie à la Commune de Hartmannswiller, le 1<sup>er</sup> avril 2021.
- ✓ Le Responsable de la Station de traitement des eaux usées a demandé sa mutation à la Communauté d'Agglomération de Concarneau, avec prise d'effet au 11 octobre 2021.

#### **3.1.1.4- Démissions**

- ✓ Deux Adjoints d'Animation au Multi-accueil de Soultzmat ont démissionné de leurs fonctions les 1<sup>er</sup> mai et 27 août 2021.
- ✓ Deux agents d'Exploitation du service Eau potable ont donné leur démission, avec effet aux 30 et 31 août 2021.

#### **3.1.1.5- Fins de contrat de travail/Ruptures anticipées**

Les contrats de travail des agents ci-dessous n'ont pas été reconduits :

- ✓ Un agent technique affecté au service Eau potable n'a pas été renouvelé dans ses fonctions le 5 janvier 2021.
- ✓ Une Auxiliaire de Puériculture affectée au Multi-accueil de Soultzmat n'a pas bénéficié de renouvellement de contrat le 16 août 2021.
- ✓ Le contrat de travail du Chargé de Mission Eau a été rompu de manière anticipée le 19 mars 2021.
- ✓ Le contrat de travail d'un Informaticien a été rompu de manière anticipée le 10 mars 2021.

### 3.1.1.6- Retraite

- ✓ Une Auxiliaire de Puériculture travaillant au Multi-accueil de Soultzmatt a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.
- ✓ Deux agents affectés à l'Équipe Technique ont fait valoir leurs droits à la retraite respectivement les 1<sup>er</sup> octobre et 31 décembre 2021.
- ✓ Un agent en charge de l'entretien des gymnases a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

### 3.1.2- Évolution de carrière

Sept agents ont bénéficié d'un avancement de grade en 2021, répartis comme suit :

Catégorie	Femme	Homme
C	3	1
B	1	0
A	0	2

Par ailleurs, trois agents ont réussi un concours de la Fonction Publique, dont :

- ✓ un homme en catégorie B de la filière technique
- ✓ deux femmes en catégorie C, dont une dans la filière administrative et une dans la filière culturelle.

### 3.1.3- Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi

Un agent, ayant quitté la CCRG en septembre 2018, bénéficie, depuis le mois de juillet 2019, de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) versée mensuellement par la CCRG.

Le montant journalier s'élève à 40,52 € bruts.

La dépense pour 2021 représente 8 265,33 €.

Le montant total versé depuis 2019 est de 28 282 €.

### 3.1.4- Sécurité au travail

Au courant de l'année 2021, des formations à la sécurité ont été réalisées (habilitation électrique, autorisation de conduite, sauveteur secouriste du travail).

Au total, cela représente 81 journées de formation dites de sécurité.

Les équipements de protection individuelle mis à disposition des agents sont de bonne qualité et en nombre suffisant.

Dans la continuité de l'année 2020, une adaptation des services au fil de l'eau a été nécessaire pour lutter contre la pandémie de la covid (adaptation des gestes barrières, acquisition de masques...).

### 3.1.5- Actions de formation

Le budget consacré à la formation des agents s'est élevé, en 2021, à 38 817 €, dont 22 368 € de cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Dans le cadre du plan de formation, 252,5 journées de formation ont été enregistrées en 2021, soit, en moyenne, 2,45 journées de formation par agent.

Le coût des absences pour formation s'élève à 39 214 €, soit environ 0,79 % du budget du personnel.

Ces indicateurs sont en hausse par rapport à l'année 2020, même si des formations ont encore été annulées en raison de la crise sanitaire liée à la covid.

### 3.1.6- Instances du dialogue social

Le Comité Technique s'est réuni à trois reprises en 2021, contre deux pour le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

### 3.1.7- Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève à 6,38 % en 2021, contre 7,9 % en 2020.

Il s'agit principalement de jours d'arrêt pour maladie ordinaire (4,77 %, dont 0,47 % dû à la covid), maladie de longue durée/longue maladie (0,74 %), congé maternité/paternité/adoption (0,42 %) et accident du travail (0,37 %).

Pour information, le taux d'absentéisme national est de 10 % (taux 2020) dans la Fonction Publique Territoriale.

53,5 % des arrêts pour maladie ordinaire sont de courte durée (1 à 10 jours d'absence).

### 3.1.8- Assurance statutaire

Dans le cadre du contrat statutaire couvrant l'employeur pour les risques découlant du statut public des agents titulaires (décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie et maternité), la CCRG a versé une prime d'assurance s'élevant à 89 471 € et a bénéficié de remboursements de l'assureur, pour un montant de 36 600 €.

*Un organigramme fonctionnel du personnel au 31/12/2021 et un tableau des emplois au 31/12/2021 sont joints en annexe du présent rapport.*

### 3.2- Bâtiments et entretien (FB)

Les Services Techniques assurent l'entretien et la maintenance des bâtiments et sites intercommunaux suivants :

- ✓ le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- ✓ le Gymnase Robert Beltz à Soultz
- ✓ le Gymnase du Hugstein à Buhl
- ✓ le Siège de la Communauté de Communes à Guebwiller
- ✓ le bâtiment Service Environnement et Ateliers à Guebwiller
- ✓ l'ex-Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach
- ✓ le Camping Le Florival à Issenheim
- ✓ le Centre Aquatique Nautilia (espaces extérieurs uniquement)
- ✓ la Pépinière d'entreprises du Florival à Soultz
- ✓ le Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz
- ✓ le Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
- ✓ le Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
- ✓ le Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
- ✓ le Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt
- ✓ l'Aire de Loisirs du Florival à Lautenbach
- ✓ les Points bleus d'Orschwihr, Soultz, Murbach, Linthal et Hartmanswiller
- ✓ l'Aire d'Activités du Florival
- ✓ le Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg à Guebwiller.



*Le Gymnase Robert Beltz à Soultz.*

### 3.2.1- Missions du service Bâtiments (FB)

#### 3.2.1.1- Exploitation des bâtiments

Le service Bâtiments a pour vocation **la conservation du parc immobilier.**

À ce titre, il est garant de la conformité des bâtiments à leur usage, de l'entretien courant, du bon état de conservation et de fonctionnement des installations qui les composent.

Pour ce faire, il met en œuvre la politique de **conservation et d'optimisation du patrimoine bâti**, à travers une offre de services formalisée et par la mise en œuvre des actions et travaux d'entretien courant et de maintenance préventive des bâtiments et des installations.

La maintenance du patrimoine bâti est assurée en interne via l'Équipe Technique de la CCRG et/ou avec des prestataires externes.

Le service a pour principales missions :

- Assurer une ingénierie en matière d'entretien, de conservation et de maintenance des bâtiments intercommunaux.
- Assurer le suivi des travaux de maintenance corrective jusqu'à la résolution du problème.
- Accompagner et conseiller les services sur leurs implantations spatiales et prendre en charge les travaux d'aménagement intérieur nécessaires à leur fonctionnement, procéder à la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux d'aménagement intérieur.
- Gérer l'entretien courant des bâtiments intercommunaux par contrat et/ou marché avec des entreprises extérieures ou en régie avec l'Équipe Technique de la CCRG.
- Traiter les réparations urgentes (mesures conservatoires ou corrections des anomalies) en régie ou en prestation afin de maintenir l'activité sur les sites.
- S'assurer de la conformité réglementaire des installations.
- Animer, coordonner l'ensemble des actions de maintenance réalisées sur les sites par les agents du service ou des services concernés.
- Gérer la fourniture d'énergie sur les sites (eau, gaz, électricité...) et suivre les consommations énergétiques.
- Participer à la connaissance du patrimoine bâti.
- Centraliser et analyser les demandes portant sur les bâtiments, proposer et mettre en œuvre les mesures conservatoires associées.
- Assurer les actions correctives à la suite de contrôles réglementaires sur les bâtiments.
- Définir, mettre en œuvre et suivre les marchés et contrats de maintenance préventive, corrective et travaux sur les bâtiments.
- Préparer et assurer le suivi de l'exécution budgétaire du service.
- Assurer le suivi administratif et financier des marchés publics et contrats.
- La gestion et l'optimisation des équipements de Chauffage-Ventilation-Climatisation (CVC).
- La conception technique et la gestion des marchés de maintenance (maintenance réglementaire des équipements CVC, ascenseurs, portes automatiques, équipements sportifs...).

L'Équipe Technique de la CCRG a pour objectifs :

- Assurer les dépannages de premier niveau sur les bâtiments et les installations.
- Définir les marchés de fournitures en bâtiment nécessaires à l'activité.
- Définir et mettre en œuvre les "petits" travaux d'aménagement intérieur.
- Réaliser des opérations de maintenance préventive de premier niveau.
- Réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement des extérieurs et des espaces verts.
- Participer à des opérations de déménagement et/ou de désencombrement.
- Assurer les interventions d'astreinte (alarmes anti-intrusion, incendie) pendant les périodes de nuit et week-end.

### 3.2.1.2- *Maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction en lien avec les directions thématiques*

Les projets de construction résultent de l'articulation entre une addition de compétences et de savoir-faire, d'une part, et une succession de phases ayant chacune ses objectifs propres, d'autre part.

Sous l'autorité du Chef de service, le Technicien en charge du projet est le pivot de ces composantes ; il articule les interventions des différents acteurs du projet et orchestre les différentes phases de l'opération.

Le Technicien en charge du projet veille à la reformulation des besoins sous forme d'un programme d'opérations :

- il organise la consultation des marchés de maîtrise d'œuvre
- il conduit les études de faisabilité, d'avant-projets...
- il encadre la consultation des marchés de travaux et suit l'avancement des travaux
- et, après réception, il organise la maintenance des bâtiments.

### 3.2.2- *Les projets en cours*

#### 3.2.2.1- *Extension du bâtiment FloRIOM SPL (FB)*

FloRIOM SPL a fait part à la CCRG, début de l'année 2020, de son souhait de disposer d'un hangar supplémentaire pour mettre à l'abri du vol et des intempéries trois véhicules de sa flotte (deux Ampliroll et un camion plateau).

#### *Description sommaire de la construction projetée*

La construction sera de type industriel, composée de trois travées disposant chacune d'une porte sectionnelle.

La résistance au sol devra être adaptée afin de reprendre le poids des camions (26 tonnes).

La structure serait de type métallique.

Les parois extérieures seront composées de bardage métallique non isolé.

Une porte de service devrait être mise en place.

Éclairage : un raccordement au réseau électrique interne du bâtiment existant situé à proximité du lieu d'implantation devra être réalisé.

Après définition des besoins avec FloRIOM SPL, le coût total de l'opération au stade faisabilité est estimé à :

- Travaux : 80 000 € HT
- Honoraires : 10 012 € HT
- Divers / Aléas : 8 000 € HT (études de sol complémentaires)
- Total : 98 012 € HT, soit 117 614,40 € TTC, arrondis à **120 000 € TTC** (valeur avril 2020).

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Topic Architectes (Architecte ayant réalisé la construction actuelle).

Il est prévu que le suivi des travaux soit réalisé en interne par les Services Techniques de la CCRG.



PC7 - Vue existant avec travaux



PC6 - Vue projeté

Le permis de construire a été accordé par la Commune d'Issenheim le 22 juillet 2020.

La phase projet, réalisée par le cabinet Topic Architectes, a été transmise en décembre 2020 à la CCRG.

Cette phase d'étude a permis de prendre en compte certaines contraintes liées aux aménagements existants, à savoir la présence, à proximité du lieu de l'implantation du hangar, d'une sonde géothermique et du réseau de stockage des eaux pluviales.

Ces contraintes ont été prises en compte dans le projet.

L'estimation des travaux en phase projet est de 174 465 € HT.

Au vu de l'estimation des travaux par l'Architecte, une optimisation du projet (conception et prescription des matériaux) a été menée afin de se rapprocher de l'enveloppe globale du projet.

L'estimation des travaux est alors de 151 000 € HT (valeur mai 2021).

Un permis de construire modificatif devra être déposé au vu des modifications de surface du bâtiment.

Le 22 juillet 2021, il a été décidé de reporter le projet dans l'attente d'une éventuelle baisse des prix et d'ajouter au projet la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques légers.

En effet, FloRIOM SPL, par courrier du 20 juillet 2021, a interrogé la CCRG sur la possibilité d'installer des bornes de recharge de véhicules électriques légers sur le site d'exploitation de la société.

### **3.2.2.2- Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg – Projet de rénovation du chalet suisse (FB)**

En 2016, le Département du Haut-Rhin, intégré depuis 2021 à la Collectivité européenne d'Alsace, a consenti à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller un bail emphytéotique de trente ans, rallongé à soixante ans depuis, concernant le château de la Neuenbourg et ses abords directs.

La parcelle concernée contient le château en lui-même, ainsi que la conciergerie et le chalet suisse situé dans le parc arboré.

À travers ce bail emphytéotique, la CCRG s'engage à remettre en état le chalet suisse ainsi que la conciergerie.



Afin de dynamiser le site de la Neuenbourg et de participer à l'attractivité touristique du territoire, l'aménagement d'un lieu de type Jardin d'été ou *Biergarten* pourrait voir le jour.

Le contexte actuel de la restauration a amené les services à une réflexion sur le type d'exploitation possible.

Les métiers de la restauration sont actuellement en tension.

Par ailleurs, le projet ne doit pas être en concurrence avec les restaurateurs locaux déjà implantés.

Une alternative envisagée est de travailler avec un groupement de producteurs brasseurs en tant qu'exploitants qui, en temps normal, ne font que de la production.

Deux brasseurs, contactés par le service Économique de la CCRG, ont exprimé leur intérêt sur le projet.

Une évaluation de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle au stade d'étude de faisabilité a été réalisée par le service Bâtiments.

Le coût de l'opération (travaux de réhabilitation, équipement de petite restauration et frais de maîtrise d'œuvre) a été estimée à 233 000 € HT (valeur septembre 2021).

### 3.2.2.3- Regroupement des Services Techniques au Service Environnement et Ateliers (FB)

À la suite de la prise des compétences *Eau potable* et *Eaux pluviales* par la CCRG en janvier 2018 et afin de mutualiser et rationaliser les échanges au sein des Services Techniques, il est envisagé de regrouper sur le site actuel du Service Environnement et Ateliers l'ensemble des Services Techniques.



Une étude de faisabilité a été élaborée par le service Bâtiments de la CCRG, en collaboration avec l'ensemble des Services Techniques.

Pour l'essentiel, ce projet comprend :

- Une extension de la zone bureaux de 328 m<sup>2</sup> comprenant 8 bureaux pour 10 postes, des bureaux « en réserve » de 66 m<sup>2</sup> pour 6 postes, des vestiaires/douches de 56 m<sup>2</sup>, des sanitaires, un coin cuisine/réfectoire de 30 m<sup>2</sup> et des circulations.
- Une extension des locaux techniques de 218 m<sup>2</sup> comprenant principalement :
  - Un hangar de 60 m<sup>2</sup> pour le stationnement du camion de curage, servant également pour l'entretien mécanique des véhicules.
  - Pour le service Eau potable, un hangar pour le stockage de matériel et matériaux (140 m<sup>2</sup>) et un atelier (18 m<sup>2</sup>).
- Le réaménagement de l'accueil afin de répondre aux besoins des usagers et dans l'objectif de créer un accueil commun pour les Déchets, l'Eau et l'Assainissement.
- Le réaménagement des extérieurs (agrandissement des stationnements, déplacement et agrandissement d'aire de stockage, création de 6 box de stockage de matériaux).

Il est à noter que cette étude de faisabilité a été élaborée et calibrée en fonction des besoins actuels du service Eau potable.

Cette étude serait obsolète dans le cas où la CCRG choisirait d'exploiter différemment (en Régie ou DSP) les réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes.

L'évaluation de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération au stade de faisabilité est de 1 327 500 € HT (valeur juin 2021).

L'étude de faisabilité pourra servir de base à l'établissement d'un programme organisationnel et fonctionnel afin de consulter une équipe de Maîtrise d'œuvre.

#### 3.2.2.4- Aménagement paysager du parc du Centre Aquatique Nautilia – Phase 2 (CM)

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de végétalisation du parc, afin d'améliorer l'attractivité du site (espaces d'ombrage, aire de jeux et de sport, mobiliers), une phase d'aménagement a été menée en 2021.

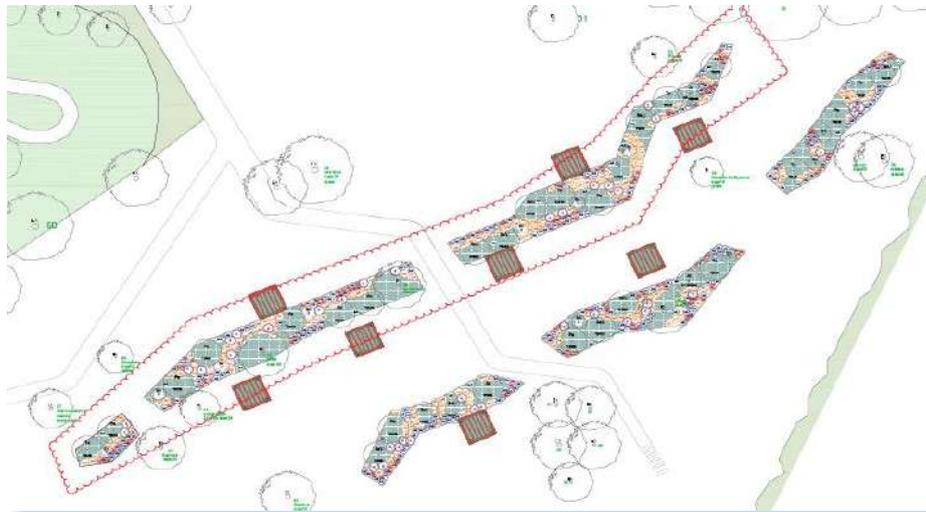
Accompagnés pour la conception par l'Agence d'architecte paysager LAP'S, les travaux ont été mis en œuvre par les Services Techniques de la CCRG (hors évacuation des terres et préparation du sol pour engazonnement).

Cette intervention représente 1 426 heures de travail des agents techniques.

Les terrassements menés en janvier et février ont toutefois été pénalisés par des conditions météorologiques défavorables (neige et pluie).

Cet aménagement de près de 90 mètres de long, pour une surface de 360 m<sup>2</sup> a été réalisé dans le cadre du Gerplan, privilégiant essentiellement les essences autochtones adaptées au milieu urbain et à la sécheresse.

Une aide a été attribuée pour cette opération par la Collectivité européenne d'Alsace, pour un montant de 3 959 €.



Les vingt-trois arbres retenus en taille 20/25 ou 25/30 permettent d'avoir plus rapidement des espaces bien développés.

Ce sont plus de 1 500 vivaces qui, en strate basse, participent à la qualité paysagère de l'aménagement, favorisent la croissance des arbres et limitent les effets îlots de chaleur.

La toile de paillage, complémentaire des plaquettes bois (BRF), empêche la pousse des indésirables.

Les gavinelles en robinier évitent les traversées des massifs et rajoutent une touche esthétique aux plantations.

Des plantes grimpantes ont été installées aux pieds des pergolas installées en 2020.



Les coûts totaux des aménagements des trois massifs paysagers ont été de 21 190 € TTC (hors coût des Services Techniques).

Le coût total restant à la charge de la CCRG était de 13 755 €.

### 3.2.2.5- Missions de conduite d'opération relatives à des bâtiments du service Eau potable (CM)

Le service Bâtiments a réalisé des missions de conduite d'opération relatives à des bâtiments du service Eau potable.

#### Réhabilitation du réservoir de la Fosse aux Loups à Guebwiller

Le réservoir situé rue Sambre et Meuse, mis en service en 1955 et constitué de deux cuves de 500 m<sup>3</sup> de type cylindrique semi-enterrée, a fait l'objet de travaux de réhabilitation et mise en conformité en 2021.

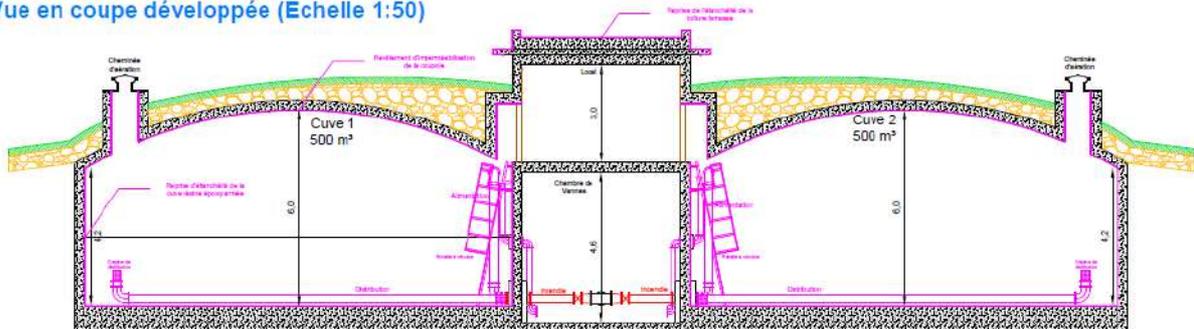
La mission de maîtrise d'œuvre a été menée par IRH Ingénieur Conseil à Colmar et les travaux confiés à l'entreprise Etandex à Hoerdt.

Les travaux ont débuté en mars 2021 et consistaient notamment aux opérations suivantes :

- Réhabilitation du revêtement d'étanchéité des deux cuves du réservoir.
- Renouvellement des canalisations intérieures des cuves.
- Remplacement pour mise en sécurité des échelles d'accès aux cuves.
- Reprise des peintures intérieure et extérieure.
- Réhabilitation de la toiture de la chambre à vannes.

Le maintien en service pendant les travaux de l'une des deux cuves a permis de maintenir, en toute sécurité, l'alimentation en eau potable de Guebwiller et des communes voisines.

#### Vue en coupe développée (Echelle 1:50)





Photos IRH Ingénieur Conseil.

L'ouvrage a été réceptionné mi-novembre 2021.

Les coûts de l'opération, financée par la CCRG, sont de 310 610 € TTC.

#### Réservoir d'Orschwihl (1906) – Réhabilitation des canalisations en entrée de réservoir

Pour remédier aux entrées d'eau parasite occasionnelle, le réservoir d'Orschwihl, datant de 1906, a fait l'objet d'un arrêt technique pour remplacer les canalisations d'entrée du réservoir.

Les travaux ont consisté à réaliser des :

- fouilles en excavation pour mise à jour des canalisations source et pompage
- pontages provisoires des canalisations pour alimentation du nouveau réservoir
- remplacements des canalisations d'alimentation du réservoir (traversée de parois intérieures en inox – pompage et source).



Les travaux, menés par trois entreprises, ont débuté le 18 octobre et se sont achevés le 18 novembre 2021.

Les coûts de l'opération, à la charge de la CCRG, sont de 26 783 € HT.

### 3.2.3- Divers (FB)

#### 3.2.3.1- Ancienne Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach

L'ancienne Maison de retraite dite Chanoine Oberlé, propriété de la CCRG depuis 1988, n'est plus en activité depuis le 31 décembre 2013.



La société Nikel Services a acquis le bien à compter du 8 novembre 2021.

Le prix de vente a été établi à 150 000 € HT, répartis comme suit : 125 000 € nets vendeur + 25 000 € (TTC) de frais d'agence.

Les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix de vente est donc établi à 125 000 € HT.

L'acquéreur a comme projet de réaffecter le bien pour créer 20 à 30 logements.

Au vu du montant de la vente, la CCRG fait valoir auprès de l'acquéreur les prescriptions suivantes :

- la réalisation d'une surface réservée à une activité commerciale et/ou de service
- la réalisation (a minima) de 2 à 3 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement public à la charge de l'acquéreur.

Les Services Techniques de la CCRG n'assurent plus l'entretien de ce site depuis novembre 2021.

#### 3.2.3.2- Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie

La maintenance des installations des Systèmes de Sécurité Incendie de catégorie A de l'ensemble des sites de la CCRG a été confiée, en janvier 2021, à l'entreprise INEO ITE, pour un montant annuel de 1 508,56 € HT, montant correspondant à la maintenance préventive.

Le contrat s'achève le 31 janvier 2025.

Pour l'année 2021, les travaux correctifs réalisés ont été le remplacement des batteries au Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt, pour un montant de 331,10 € HT.

Une formation aux utilisateurs du Pôle Culturel et Touristique de la Neuenbourg a été réalisée, pour un montant de 143 € HT.

### 3.2.3.3- Maintenance des installations de Chauffage, Climatisation et Ventilation

La maintenance des installations de Chauffage, Climatisation et Ventilation des sites de la CCRG a été confiée, en janvier 2021, à l'entreprise M-Énergies, pour un montant annuel de 19 560 € HT, montant correspondant à la maintenance préventive.

Le contrat s'achève le 31 janvier 2025.

Pour l'année 2021, les travaux de renouvellement d'équipement à la suite d'avaries sont les suivants :

Site	Nature des travaux	Montant en € HT
Gymnase du Hugstein	Remplacement du pressostat	348,00 €
	Réparation de fuite sur conduite ECS	679,77 €
	Remplacement du moteur du ventilateur de la chaudière	1 461,00 €
Gymnase Beltz	Remplacement de la pompe de bouclage	697,21 €
Siège de la CCRG	Remplacement de 4 moteurs sur cassettes des bureaux	1 068,00 €
	Remplacement de la pompe double	2 870,00 €
	Réparation de fuite de gaz	888,00 €
Pépinière d'entreprises	Remplacement du moteur CTA	779,78 €
Centre Sportif du Florival	Remplacement de l'aérotherme à l'entrée du public	818,98 €
Station de traitement des eaux usées – Logement	Remplacement de la chaudière murale	6 088,25 €
Camping	Remplacement des collecteurs départ et retour, y compris des accessoires (vannes, manomètres) et modifications hydrauliques	1 652,25 €
	Remplacement de la pompe sur chaudière	720,80 €
<b>Total</b>		<b>18 072,04 €</b>

Ci-dessous, la synthèse des interventions réalisées sur l'ensemble des sites par M-Énergies en 2021 :

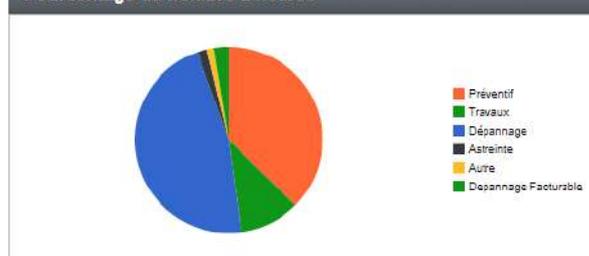
#### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CLIENT COM COM DE LA RÉGION DE GUEBWILLER [14-0197] 1 RUE DES MALGRÉ-NOUS BP 80114 GUEBWILLER CEDEX

Période du 01/01/2021 au 28/02/2022

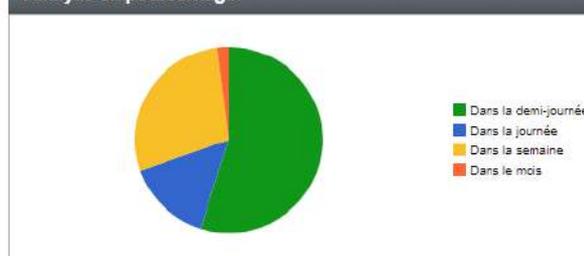
##### Synthèse client

Opérations par domaine (récapitulatif)				Maintenance curative urgente (récapitulatif)		
Type	Nombre	Nombre en %	Durée en %	Réactivité	Nombre	%
Préventif	76	42.7	37.39	Dans la demi-journée	56	54.9
Travaux	11	6.16	10.48	Dans la journée	15	14.71
Dépannage	82	46.07	46.71	Dans la semaine	29	28.43
Astreinte	2	1.12	1.71	Dans le mois	2	1.96
Autre	3	1.69	1.19	Au-delà	0	0
Depannage Facturable	4	2.25	2.52	Récapitulatif	102	100
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>100</b>	<b>100</b>			

##### Pourcentage du nombre d'heures



##### Analyse en pourcentage

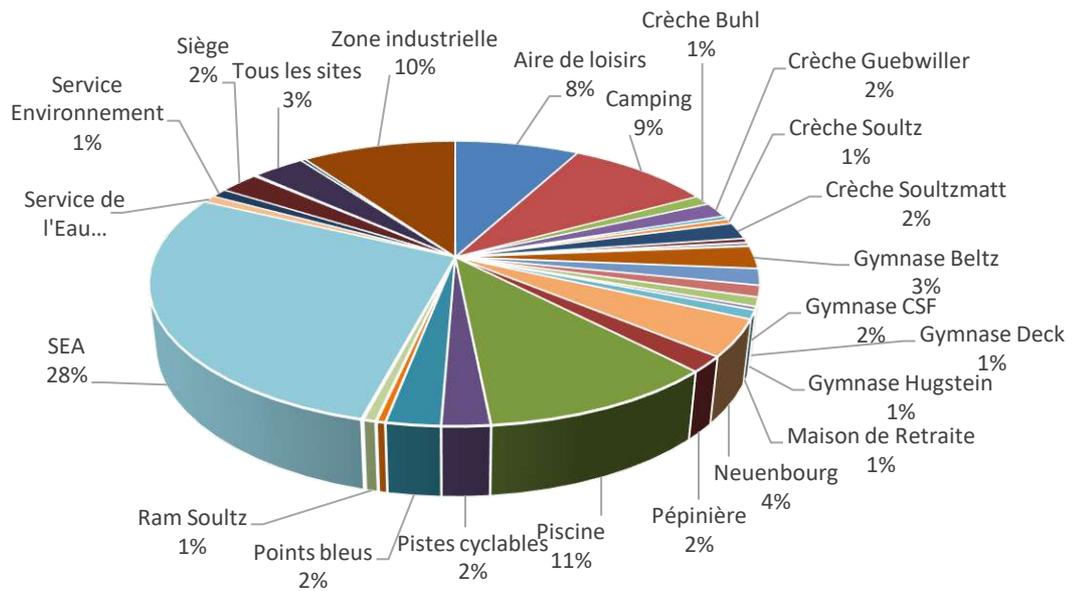


### 3.3- Équipe Technique (SL)

#### 3.3.1- Missions

Le service Bâtiments et l'Équipe Technique assurent, tout au long de l'année, la maintenance intérieure et extérieure des différents sites et matériels de la Communauté de Communes.

Site / Missions pour l'année 2021	Durée en heures
Le Service Environnement et Ateliers (SEA) (hors maintenance des matériel et véhicules)	5 266
Le Centre Aquatique Nautilia (réaménagement et entretien du parc)	2 596
L'Aire d'Activités du Florival	2 375
Le Camping Le Florival (entretien du site, création d'un accès piétonnier vers Nautilia, rénovation des HLL)	2 251
L'Aire de Loisirs à Lautenbach	1 911
Les 4 gymnases : Beltz, CSF, Deck et du Hugstein	1 652
La maintenance des véhicules et du matériel de la Communauté de Communes	1 597
Les 5 Multi-accueil : Buhl, Guebwiller, Issenheim, Soultz et Soultzmatt	1 399
Le château de la Neuenbourg	1 016
Missions qui concernent l'ensemble des sites : arrosage, déneigement...	807
Les 6 Points bleus : Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Linthal, Orschwihr et Soultz	592
Le Siège de la Communauté de Communes	588
Les 13 km de pistes cyclables hors agglomération	527
La Pépinière d'entreprises du Florival	437
Le service Environnement (entretien du bâtiment et des conteneurs à verre, manutention de bacs)	246
L'ancienne Maison de retraite Chanoine Oberlé	240
Les 3 déchèteries : Buhl, Soultz et Soultzmatt	211
Le service de l'Eau (réfection des vitrages à la station de Soultz)	206
Les 3 RAM/RPE : Buhl, Guebwiller et Soultz	147
Les 10 points de regroupement : Buhl, Lautenbach, Lautenbach-Zell, 4 à Linthal, Rimbach, Rimbach-Zell et Soultzmatt	96
Le hangar de Buhl	90
Les Zones d'Activités de Bergholtz et Raedersheim	73
La Station de traitement des eaux usées (STEU)	41
Le bâtiment de FloRIOM SPL	21
Le bâtiment de la Ressourcerie	20
L'Office de Tourisme Intercommunal	1



### 3.3.2- Chantiers 2021

#### 3.3.2.1- Réaménagement du parc de Nautilus avec création d'un cheminement paysager

Ce chantier a représenté 1 344 heures de travail, de fin janvier à début avril, décomposé en différentes phases de terrassement, de plantation, de mise en place de plaquettes forestières et d'arrosage.



Avant.



Pendant.



Après.



### **3.3.2.2- Aménagement d'un accès piétonnier Camping / Nautilus et mise en place de panneaux d'occultation le long du dernier chalet**

Le portillon d'accès a été modifié et un digicode a été installé.

Ce chantier a duré 266 heures, pour un coût global de 4 040 € HT.

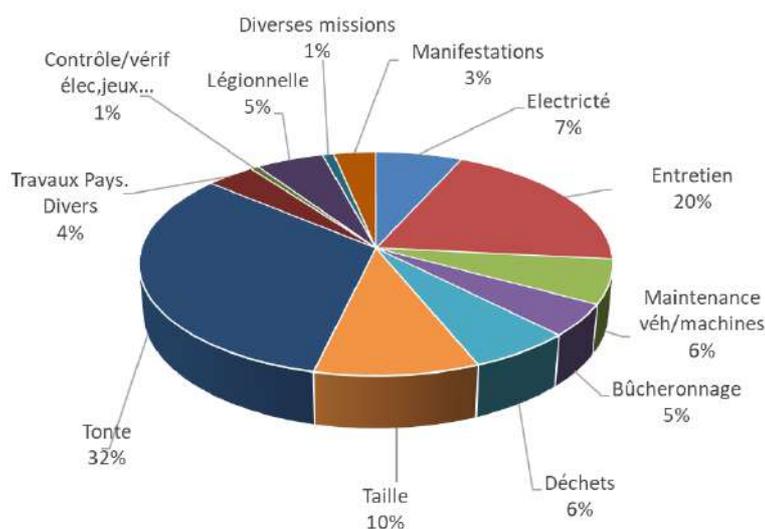


### **3.3.2.3- Rénovation du bureau de Sonia Schatt au RAM/RPE de Soultz**

Ce chantier a nécessité 67 heures de travail (déménagement, montage de nouveaux meubles, travaux électriques et peinture des murs...), pour un montant de 6 865 € HT.



### 3.3.3- Répartition des heures de travail de l'Équipe Technique en 2021



### 3.3.4- Contrôles

Certains sites nécessitent des contrôles réguliers, à savoir :

Site	Missions	Périodicité
Aire de Loisirs	Contrôle des jeux et ramassage des déchets Désinfection des sanitaires trois fois par semaine (les autres jours assurés par Défi)	Tous les vendredis Deux passages en période estivale (lundi et vendredi)
Camping	Contrôle des jeux	Tous les vendredis, de mai à octobre
Gymnases	Contrôle des agrès	À chaque congé scolaire
Points bleus	Contrôle du fonctionnement de la borne et désinfection du site	Tous les jeudis 3 heures supplémentaires, de mars à octobre
Structures Petite Enfance	Contrôle des infrastructures	Une fois par trimestre
Tous les sites de la CCRG	Contrôle de la légionelle	Une fois par mois
Zone d'Activités à Bergholtz	Ramassage des déchets	Tous les vendredis
Zone d'Activités Issenheim/Soultz/ Guebwiller + voie de contournement piscine + parking Beltz	Ramassage des déchets	Tous les mardis

### 3.3.5- Électricité

À la suite du contrôle électrique de 2020, l'ensemble des blocs de secours Gymnase du Hugstein ont été changés.

Cette opération, inscrite au Budget 2021, pour un montant s'élevant à 2 029,80 € TTC, a été réalisée par le personnel de l'Équipe Technique et a nécessité la location d'une nacelle.

Ce chantier a représenté 53 heures de travail.

L'entretien des bâtiments de la CCRG a nécessité une dépense en matériels électriques s'élevant à 16 643,77 € TTC.

Les dépenses en matériels, fournitures et services électriques se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Total TTC 2021
Câblage (câbles, tubes, gaines, goulottes...)	1 038,08 €
Appareillage (disjoncteurs, coffrets, boîtes, interrupteurs, radiateurs, prises...)	4 510,46 €
Outillage (pinces, tournevis, appareils de mesures, gants, cadenas...)	428,11 €
Éclairage (lampes, néons, ampoules, spots, BAES...)	7 386,11€
Autres (télécommandes, lecteurs de badge, interventions externes, location de nacelle...)	2 763,11€

### 3.3.6- Vérification électrique et gaz

Les Services Techniques ont accompagné l'entreprise APAVE, du 8 novembre au 6 décembre 2021, sur l'ensemble des sites de la CCRG.

Ces contrôles périodiques obligatoires en électricité et gaz imposent un accès à tous les locaux ainsi que des coupures d'électricité.

Les contrôles électriques ont permis de vérifier les quatre structures de la Petite Enfance, les quatre gymnases, la Pépinière d'entreprises, le château de la Neuenbourg, les trois déchèteries et le hangar de Buhl ainsi que FloRIOM SPL, le Camping, la Station de traitement des eaux usées et ses postes de refoulement, le Service Environnement et Ateliers, le Siège de la CCRG, les installations du service Eau potable et, pour finir, les dix points de regroupement.

Une dizaine de bâtiments de la CCRG sont concernés par les contrôles gaz qui ont été effectués sur la même période que les contrôles électriques.

À l'issue de ces contrôles, 23 rapports électricité, 14 rapports ERP ont été rendus, faisant apparaître 82 non-conformités.

Ces dernières font ensuite l'objet d'un suivi par les Services Techniques afin de mettre en conformité les installations électriques.

À l'issue de ces contrôles, 10 rapports gaz ont été rendus, faisant apparaître 12 non-conformités.

Ces dernières font ensuite l'objet d'un suivi par les Services Techniques afin de mettre en conformité les installations gaz.

Deux non-conformités ont nécessité l'intervention de Caléo pour stopper une fuite avant compteur à la Pépinière d'entreprises et au Centre Sportif du Florival.

### 3.3.7- Astreinte

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les deux Responsables de l'Équipe Technique et du personnel d'entretien, Messieurs Patrick Mathieu et Frédéric Spiesser, gèrent une astreinte décisionnelle une semaine sur deux.

En fonction des appels, ils interviennent à distance lorsque cela est possible ou font intervenir l'astreinte technique.

Cette astreinte est assurée par huit agents de l'Équipe Technique, dont les Chefs d'équipe.

Celle-ci est quotidienne, y compris les week-ends et jours fériés.

L'astreinte a été mise en place pour pallier les problèmes techniques de tous les bâtiments de la CCRG.

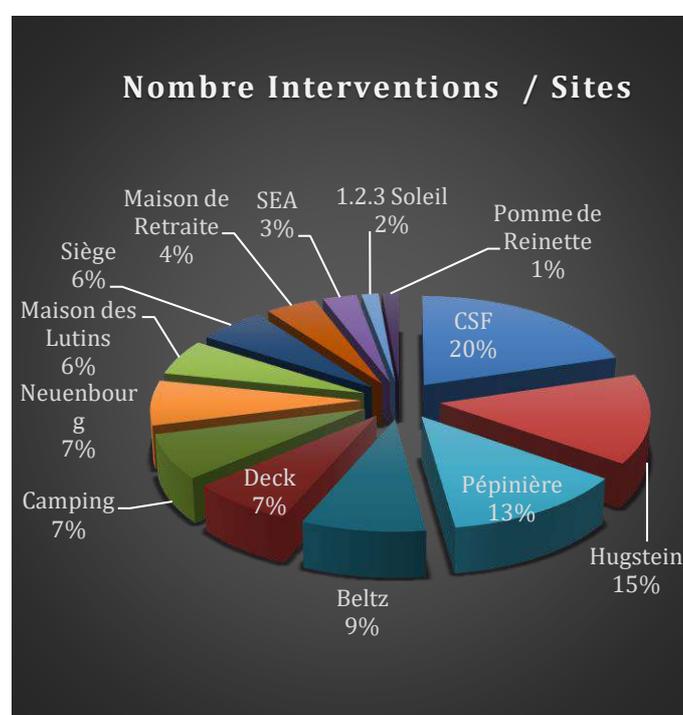
Cela représente 13 sites placés sous alarme et équipés de serrures électroniques.

En 2021, près de la moitié des alarmes (39 sur 69) sont dues à des déclenchements pour intrusion, soit intempestif, soit causé par mauvaise manipulation ou non-respect des consignes.

Le reste des interventions concernent des aspects techniques, tels que des disjonctions de lumières des salles de sport, des toilettes bouchées, etc.

Le temps total des interventions en dehors des horaires de travail s'élève à 55 heures.

Interventions / Site		
	Nombre	Temps
CSF	14	10 h 25
Gymnase du Hugstein	10	9 h 52
Pépinière d'entreprises	9	5 h 36
Gymnase Beltz	6	5 h 36
Gymnase Deck	5	2 h 33
Camping	5	4 h 03
Neuenbourg	5	4 h 05
La Maison des Lutins	4	3 h 03
Siège	4	2 h 14
Maison de retraite	3	4 h 54
SEA	2	1 h 04
1, 2, 3 Soleil	1	1 h 24
Pomme de Requette	1	0 h 54
<b>Total général</b>	<b>69</b>	<b>55 h 43</b>



### 3.3.8- Astreinte déneigement

Durant la période hivernale s'étalant du 15 novembre au 15 mars, une astreinte déneigement est mise en place.

Celle-ci est déclenchée sur ordre de l'astreinte décisionnelle.

Elle est composée de huit agents de l'Équipe Technique assurant une semaine sur deux l'astreinte.

Une procédure définit les sites à déneiger en priorité.

L'astreinte déneigement n'a pas été déclenchée en 2021.

### 3.3.9- Espaces verts

L'entretien des espaces verts représente actuellement 20 hectares de tonte et environ 10 kilomètres de taille de haies.

Depuis 2009, l'ensemble des espaces verts sont entretenus sans aucun produit phytosanitaire.

Pour ce faire, la collectivité a investi dans des désherbeurs à gaz, eau chaude et des épareuses.

Les tontes sont faites essentiellement par mulching (tonte sans ramassage) et le broyat sert de paillage dans les massifs.

Pour l'entretien spécifique du parc de Nautilia et afin de limiter les dépôts d'herbe tondu dans les bassins, une tondeuse avec bac de ramassage a été achetée en 2021.

Conformément aux recommandations du Plan de gestion différencié établi en 2019, la fauche tardive est privilégiée pour favoriser le développement de la flore et de la faune locale.

De plus en plus de travaux d'abattage d'arbres sont nécessaires, liés à des problèmes de maladies (chalarose du frêne, suie de l'érable...) ainsi qu'aux changements climatiques (stress hydrique, sécheresse).

La CCRG s'engage à renouveler chaque arbre enlevé.

En 2021, 16 arbres ont été plantés dans le parc de Nautilia, de diverses essences telles que des érables, des merisiers, des tilleuls et des saules, pour un montant de 1 315 € HT.

Un temps considérable est consacré à la lutte contre les plantes invasives (balsamines, renouées et ambroisie qui représente un risque sanitaire pour la population).



Location d'une faucheuse au SEA.

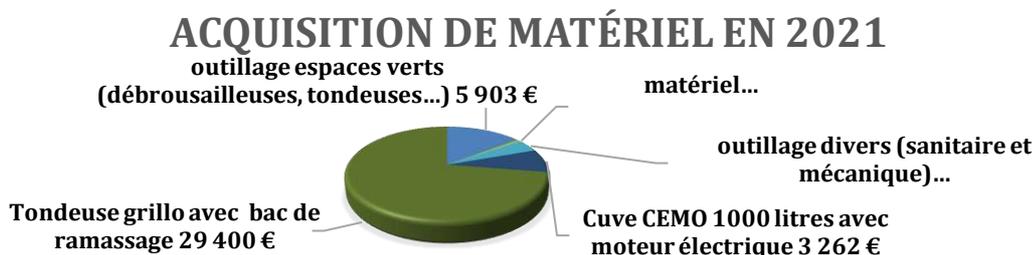
### 3.3.10- Parc technique

Pour accomplir leurs multiples missions, les agents de l'Équipe Technique disposent d'un parc constitué de :

- ✓ 2 tracteurs John Deere 4720, 65 CV, multifonctions : attelés d'épareuse, rétro-pelle, chargeur et pelle à neige
- ✓ 3 tracteurs John Deere tondeuse frontale, dont 1 mutualisé à 50 % avec la Station de traitement des eaux usées
- ✓ 1 tondeuse Grillo équipée d'un bac de ramassage pour les besoins du parc de Nautilia
- ✓ 1 tracteur John Deere Müthing équipé pour tondo-broyage
- ✓ 1 tondo-broyeur tracté
- ✓ 2 aspirateurs à feuilles
- ✓ 2 broyeurs Bugnot
- ✓ 2 tonnes à eau
- ✓ 8 véhicules d'intervention dont 2 entièrement électriques
- ✓ 2 désherbeurs à gaz
- ✓ 1 désherbeur à eau chaude
- ✓ des tondeuses tractées mulching et ramassage, des débroussailluses, des souffleuses dorsales, des tronçonneuses et des taille-haies électriques et thermiques.

Au courant de l'année 2021, l'Équipe Technique a investi plus de 35 000 € dans des nouveaux équipements, comprenant de l'outillage pour l'entretien des espaces verts, et acquis une tondeuse équipée d'un bac de ramassage (essentiellement pour l'entretien du parc de Nautilia).

Un budget de 4 200 € a été consacré au renouvellement de matériel tel que des débroussailleuses et tondeuses.



La maintenance du matériel et des véhicules est assurée essentiellement en interne.

En 2021, 1 600 heures ont été consacrées à l'entretien des tracteurs et des véhicules, à la réparation des machines d'espaces verts et autres matériels techniques.

L'entretien de ce parc de véhicules et matériels s'élève à 25 575 € pour l'année 2021.

### 3.3.11- Personnel

L'effectif actuel de l'Équipe Technique est de quatorze agents de terrain, deux Chefs d'équipe et une Secrétaire à 80 %.

La moyenne d'âge en 2021 est de 46 ans.

En janvier 2021, Denice Martin a été recruté en tant qu'Électricien (en remplacement de William Scherrer).

Le 30 juin 2021, Guy Schueller a fait valoir ses droits à la retraite.

Il est remplacé depuis octobre 2020 par Didier Wach.

En août 2021, Fabrice Diemunsch a été recruté en tant que Soudeur, en remplacement de Daniel Clad qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2021.



Guy Schueller et Daniel Clad.

Les quatorze agents de terrain sont répartis en deux équipes de travail, selon les cycles suivants :

Cycle 1	
du lundi au jeudi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 17 h 00
Cycle 2	
du lundi au jeudi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 16 h 15
le vendredi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 15 h 45

La situation sanitaire liée à la pandémie de covid a imposé une réorganisation des horaires afin de limiter un effectif maximum de dix personnes simultanément dans les vestiaires.

Les horaires appliqués depuis le mois de juillet 2021 sont les suivants :

Cycle 1	
du lundi au jeudi	7 h 30 – 12 h 15 13 h 30 – 17 h 00
Cycle 2	
du lundi au jeudi	7 h 45 – 12 h 30 13 h 45 – 16 h 30
le vendredi	7 h 45 – 12 h 30 13 h 45 – 16 h 00

### 3.3.12- Plan canicule / covid

Le Bureau du 2 juillet 2019 a validé la modification des horaires de travail de l'Équipe Technique en période de canicule.

Durant cette période, ces horaires permettent de réduire, dans la mesure du possible, les temps d'exposition aux fortes chaleurs.

La situation sanitaire liée à la pandémie de covid a imposé une réorganisation des horaires en cas de canicule afin de limiter un effectif maximum de dix personnes simultanément dans les vestiaires.

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
Cycle 1	6 h 00	14 h 15	6 h 00	14 h 15	6 h 00	14 h 15	6 h 00	14 h 15		
	8 heures 15/jour, soit 33 heures sur 4 jours									
Cycle 2	6 h 15	13 h 45	6 h 15	13 h 45	6 h 15	13 h 45	6 h 15	13 h 45	6 h 15	13 h 15
	7 heures 30 x 4 + 7 heures/jour, soit 37 heures sur 5 jours									

Ces horaires peuvent être appliqués par le Responsable de l'Équipe Technique en cas déclenchement du plan canicule dans le département du Haut Rhin.

Il appartient au Responsable de prévenir, le cas échéant, le Directeur des Services Techniques.

### 3.3.13- Magasin et stockage de fournitures

Pour assurer la maintenance et les réparations nécessaires des différents sites et des matériels de la CCRG, un magasin est situé au Service Environnement et Ateliers.

Plus de 3 500 références sont enregistrées dans une base de données gérée informatiquement, comportant de la visserie, des pièces détachées, du petit outillage, du matériel électrique, mécanique, sanitaire et de la serrurerie.

Concernant les équipements de protection individuelle (EPI), à savoir les gants, les casques, les vêtements..., plus de 60 références sont à la disposition des agents par le biais d'un marché public.

En 2021, 3 560 € ont été attribués à l'achat d'EPI pour les agents.

Un local au SEA est aussi dédié au stockage des produits d'entretien, pour les gymnases, le SEA, le Siège, la Pépinière d'entreprises, le service Eau potable, la Station de traitement des eaux usées, les RAM/RPE et le Multi-accueil de Soultzmatt.

Plus de 80 références de produits sont enregistrées.

En 2021, le budget d'achat de ces produits d'entretien s'élève à 7 300 €.

Sophie Labbé, Secrétaire de l'Équipe Technique, a notamment la charge de la gestion des stocks, des suivis de livraison, du rangement et de la distribution du matériel aux agents.

### 3.3.14- Service d'entretien des équipements

Ce service est rattaché aux Services Techniques.

Il a pour missions :

- L'entretien journalier des quatre gymnases de la CCRG :
  - ✓ Théodore Deck, situé à Guebwiller
  - ✓ Centre Sportif du Florival, situé également à Guebwiller
  - ✓ du Hugstein, situé à Buhl
  - ✓ Robert Beltz, situé à Soultz.
- L'entretien du Service Environnement et Ateliers, situé à Guebwiller (en période de vacances scolaires).
- La distribution sur chaque site de la CCRG des produits d'entretien (papier toilette, savon...).
- Les ramassage, lavage, séchage et redistribution des linges des différents sites de la CCRG.
- L'accueil des entreprises dans les gymnases lors de travaux ou de vérifications.
- Certains contrôles périodiques (alarme incendie, alarme anti-intrusion...).
- Faire respecter le règlement intérieur des bâtiments et informer la hiérarchie de toute dégradation ou tout dysfonctionnement constatés.

En semaine, les gymnases sont occupés, en journée, par les différents collèges et lycées et, en soirée, par les associations.

Les week-ends se déroulent les matchs de différents clubs, les tournois, challenges...

Durant les vacances scolaires, les gymnases sont également occupés par des associations ou clubs organisant des stages.

Afin d'assurer l'entretien de ces bâtiments, le service d'entretien est composé de trois agents titulaires.

Au 31 août 2021, Ingrid Imfeld a fait valoir ses droits à la retraite.



Ingrid Imfeld.

Ces trois agents sont renforcés par du personnel de l'Association Défi affecté sur les différents sites de la CCRG.

Interventions Défi sur sites CCRG en 2021					
Lieu	Nombre d'agents	Durée	Jours d'interventions	Nombre d'heures réalisées en 2021	Dépense annuelle 2021 (en € TTC)
Siège de la CCRG	2	2 h 30	Jours ouvrables	914	15 990,63 €
Pépinière d'entreprises	1	2 h 00	Jours ouvrables	641	11 217,50 €
RAM/RPE de Soultz	1	1 h 30 les mercredis des semaines impaires et 1 h 30 les vendredis		159	2 782,50 €
RAM/RPE de Buhl	1	1 h 30 les mardis et 2 h 00 les vendredis			
STEU	2	1 h 30	Jours ouvrables	576	10 080,00 €
Service Eau potable	1	1 h 00 les lundis et 1 h 00 les jeudis		217	3 797,50 €
Château de la Neuenbourg	1	2 h 00	Jours ouvrables	435	7 621,25 €
Gymnases	Interventions exceptionnelles en cas d'absence de titulaires			88	1 548,75 €
Camping	Interventions ponctuelles			0	/
SEA	1	3 h 00	Jours ouvrables sauf congés scolaires	481	8 421,88 €
Aire de Loisirs	Interventions ponctuelles durant la période estivale			115	2 467,50 €
Nautilia	Interventions ponctuelles			403	8 010,53 €
<b>Total</b>				<b>4 029</b>	<b>71 938,04 €</b>

Le service d'entretien des équipements dispose d'un véhicule de service (Renault Kangoo) et, sur chaque bâtiment, de différentes machines :

- ✓ aspirateurs dorsaux
- ✓ aspirateurs industriels
- ✓ autolaveuses
- ✓ nettoyeurs vitres
- ✓ balais, pelles...

En 2021, le service a procédé au renouvellement d'un aspirateur Nilfisk, d'une valeur de 568 € TTC, pour les gymnases.

## 3.4- Développement

### 3.4.1- Actions de développement durable

#### 3.4.1.1- Accompagnement des projets citoyens d'énergies renouvelables (GM)

Dans le cadre de la réalisation du Plan Climat-Air-Énergie, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, en partenariat avec l'Association Alter Alsace Énergie, propose un accompagnement pour les projets citoyens d'énergie renouvelable.

On appelle « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Ces projets citoyens peuvent revêtir différentes formes (statuts, gouvernance, acteurs et liens entre eux) mais c'est toujours l'intérêt collectif qui prime.

Cet accompagnement a été présenté par le PETR au Bureau de la CCRG puis en Commission Développement durable, le 5 février 2021.

À ce jour, deux collectifs citoyens sont présents sur le territoire : Bélénos à Orschwihr et Énergies partagées en Alsace.

Ainsi, en date du 25 mai 2021, ces deux collectifs sont venus présenter leur société au Bureau et aux membres de la Commission Développement durable.

#### Énergies Partagées en Alsace

Coopérative locale de production d'énergie renouvelable et citoyenne, elle a réalisé à Soultz l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 31 kWc en toiture sur l'usine Mécasoft.

Un projet d'implantation d'une centrale sur des bâtiments communaux est également en cours à Soultz.



#### Bélénos

Société nouvellement créée, il y a deux ans, par la volonté d'entreprendre un projet de territoire pour développer les toitures photovoltaïques dans le village d'Orschwihr.

Son périmètre d'action se situe sur le territoire de la CCRG et celui de la Région de Rouffach, Gundolsheim.

Elle a déjà un accord tacite pour une dizaine de toitures et compte comme partenaires les communes de Buhl, Lautenbach et Orschwihr.



Les deux collectifs se sont mis d'accord pour qu'Énergies Partagées en Alsace aille jusqu'au bout des toitures déjà envisagées avec la Commune de Soultz mais, sur le reste du territoire de la CCRG, Bélénos sera la société citoyenne ENR locale.

Une réunion publique d'information sur le thème de la construction d'un projet citoyen d'énergie renouvelable devait être organisée à la CCRG en date du 5 octobre 2021.

Elle devait être suivie d'une visite du site de Mécasoft à Soultz.

Toutefois, en raison d'un nombre de participants trop faible lié à une conjoncture sanitaire défavorable à ce moment-là, la réunion a été annulée et sera reportée ultérieurement.



#### 3.4.1.2- Gerplan (MS/ERB)

Sur l'année 2021, huit projets ont été réalisés sur les quatorze inscrits, dans le cadre du Gerplan, pour un montant engagé de 29 473 € et une subvention départementale de 10 622 €.

La CCRG a réalisé quatre actions :

- ✓ Organisation d'animations scolaires dispensées par la Maison de la Nature du Vieux Canal et le CPIE Hautes-Vosges, par conventionnement, pour un montant de 5 566,25 € (année scolaire 2020/2021). Vingt classes, soit 498 élèves, réparties dans neuf écoles du territoire, ont bénéficié de ces ateliers. Les thèmes abordés sont les énergies, le gaspillage alimentaire, les déchets et l'éco-consommation. En raison des contraintes sanitaires liées à la covid, l'ensemble des animations se sont déroulées au sein même des classes. Cette action est soutenue financièrement par la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre du dispositif Gerplan, à hauteur de 50 %.



- ✓ Organisation de la 7<sup>e</sup> édition de l'opération Commande groupée d'arbres et d'arbustes. Le guide de plantation intitulé *Plantez le décor* a été réactualisé. Seul le bon de commande a été distribué dans les boîtes aux lettres des dix-neuf communes. Soixante-dix commandes ont été enregistrées, dont deux émanant des communes de Bergholtz et Wuenheim, pour 145 arbustes, 77 petits fruits et 106 arbres fruitiers (haute-tige et demi-tige). Les Pépinières Jean Gissinger de Rouffach ont fourni les variétés. L'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs participe annuellement à la remise des arbres en prodiguant des conseils en matière d'entretien et de taille. C'est ainsi que les 19 et 20 novembre 2021, les commandes ont pu être retirées au hangar de la déchèterie de Buhl. Coût de l'opération : 3 036 € TTC, dont 1 518 € de subvention départementale au titre du Gerplan.

- ✓ Plantation d'une haie vive dans l'Aire d'Activités du Florival (non finalisée).



- ✓ Réaménagement du parc Nautilia, pour un montant de dépenses de 18 303 € et une subvention départementale de 3 073 €.



- ✓ Suivi des dossiers déposés par les communes et les associations et syndicats.

La Commission Gerplan s'est réunie le 3 juin 2021 pour échanger sur la manière de promouvoir l'outil Gerplan et inciter à réaliser davantage de projets. Elle s'est ensuite réunie le 8 décembre 2021 pour prendre connaissance des actions menées en 2021 et valider la programmation 2022.

#### 3.4.1.3- *Autres actions environnementales (MS/ERB)*

- ✓ Subvention annuelle à l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs pour l'entretien des vergers du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl et de l'Aire d'Activités du Florival : 650 €.
- ✓ Participation au déneigement de la route du Boenlesgrab : 755 €.

#### 3.4.2- *Accompagnement des communes et associations et établissement scolaires (MS/ERB)*

##### 3.4.2.1- *Mise en place d'un Fonds de concours aux communes*

Le Conseil de Communauté du 4 février 2021 a validé la mise en place d'un Fonds de concours aux communes, hors celles du pôle urbain bénéficiant de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain.

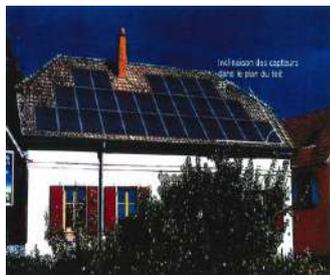
Une enveloppe budgétaire globale annuelle de 150 000 € permet de financer des actions environnementales et des actions en faveur du maintien des services de première nécessité.

Chaque axe dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 75 000 €.

➤ En 2021, au titre de l'**Axe 1 – Actions environnementales**, ont été financés les projets communaux suivants :

- ✓ Lautenbach-Zell : pose de panneaux solaires sur la toiture de l'École Maurice Arnold  
Coût de l'opération : 88 757 € – Subvention CCRG : 15 000 €
- ✓ Lautenbach : pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Bibliothèque  
Coût de l'opération : 16 750 € – Subvention CCRG : 1 612 €
- ✓ Bergholtz-Zell : rénovation de l'éclairage public par l'installation de LED  
Coût de l'opération : 55 225 € – Subvention CCRG : 9 388 €

- ✓ Wuenheim : rénovation énergétique d'un local de services de proximité  
Coût de l'opération : 120 100 € – Subvention CCRG : 15 000 €
- ✓ Soultzmatt : installation de panneaux photovoltaïques sur toitures des Ateliers municipaux, de l'École maternelle et de l'Accueil de loisirs sans hébergement  
Coût de l'opération : 170 000 € – Subvention CCRG : 15 000 €
- ✓ Murbach : rénovation de l'éclairage public par l'installation de LED  
Coût de l'opération : 11 121 € – Subvention CCRG : 3 336 €



*Panneaux photovoltaïques à la Bibliothèque de Lautenbach-Schweighouse.*



*Réalisation d'un magasin associatif à Linthal.*

- En 2021, **au titre de l'Axe 2 – Maintien des services de première nécessité**, ont été financés les projets communaux suivants :
  - ✓ Orschwihr : réhabilitation d'un local destiné à l'installation d'un médecin généraliste  
Coût de l'opération : 34 170 € – Subvention CCRG : 3 865 €
  - ✓ Linthal : réhabilitation d'un local pour créer un commerce de proximité  
Coût de l'opération : 346 527 € – Subvention CCRG : 15 000 €

### **3.4.2.2- Mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires**

Délibérations du 10 décembre 2020 et du 24 juin 2021 (modification du règlement).

Le Conseil de Communauté, lors de ses séances des 10 décembre 2020 et 24 juin 2021, a validé la mise en place d'un Fonds de soutien exceptionnel aux associations et établissements scolaires.

Une enveloppe budgétaire globale annuelle de 10 000 € est inscrite.

La subvention est octroyée en fonction du nombre de critères respectés (200 €/critère).

Les critères d'attribution sont :

- ✓ Vocation touristique/culturelle.
- ✓ Vocation patrimoniale.
- ✓ Vocation environnementale.
- ✓ Vocation pédagogique.
- ✓ Vocation caritative.
- ✓ Attractivité/animation du territoire.
- ✓ Dynamisation du commerce local.
- ✓ Rayonnement supra CCRG.

En 2021, cinq dossiers ont été déposés et les subventions suivantes ont été validées :

- ✓ Association des Amis de l'Orgue Silbermann – Restauration d'un jeu de nazard : 400 €.
- ✓ Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf – Exposition Centenaire du classement du Hartmannswillerkopf : 400 €.
- ✓ Compagnie Quendor – Spectacle estival *Le Prince sans terres* : 600 €.
- ✓ Compagnie des Nazes – Festival *Cirkala* : 1 000 €.

- ✓ Association de gestion des salles communales de Lautenbach-Schweighouse – Manifestation *Les d'Hivernales* : 600 €, pour un montant prévisionnel de subvention de 3 000 €.

### 3.4.3- Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (ERB)

En janvier 2021, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a été informée, par courrier de Madame la Préfète de la Région Grand Est, Madame Josiane Chevalier, et du Président de la Région Grand Est, Monsieur Jean Rottner, de la mise en œuvre d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE).

Il est l'outil de relance et de reconquête dans les territoires, correspondant au mariage entre le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CTRTE), prescrit par la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre 2020, et le Pacte Territorial Grand Est, voté par le Conseil Régional le 12 décembre 2019.

Il s'inscrit sur la durée des mandats locaux.

Les objectifs du PTRTE :

- Mobiliser des crédits de relance, des politiques de droit commun et des fonds européens.
- Décliner localement les orientations stratégiques partagées entre l'État et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopération, économie plurielle ancrée dans les territoires.
- Permettre une convergence progressive des contractualisations préexistantes. Pour ce faire, il reprend les différents contrats engagés sur le territoire permettant de construire une stratégie de développement.

Les éléments constitutifs du PTRTE sont :

- La stratégie de développement du territoire qui synthétise les éléments existants et résultant des travaux que le territoire souhaite poursuivre, actualiser, enrichir. Les choix et l'enrichissement de cette stratégie s'appuient sur un diagnostic socio-économique du territoire et sur une stratégie de développement à plus large échelle (Massif des Vosges, SCoT, PETR).
- Le vivier de projets matures, en cours et les projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme.

Une réunion de lancement et de présentation du PTRTE a eu lieu le 26 mars 2020, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, des représentants de la Région et de la Collectivité européenne d'Alsace, du Président de la CCRG, du Président du PETR et des services de la CCRG.

Une Conférence des Maires a été organisée le 4 mai 2021 afin de présenter les objectifs et les enjeux du PTRTE.

Les objectifs de cette rencontre étaient de définir les orientations pour la CCRG et recenser les différents projets communaux et intercommunaux à inscrire au PTRTE.

Pour la CCRG et ses communes membres, au vu des ambitions politiques et des travaux réalisés dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, de l'Opération de Revitalisation du Territoire, du Contrat Local de Santé..., trois grands enjeux prioritaires se sont dessinés :

- Affirmer la position stratégique du territoire et renforcer les équipements, les mobilités et l'habitat.
- S'appuyer sur les atouts du territoire pour dynamiser le développement économique.
- Accompagner le territoire dans la transition énergétique.

Au vu de ces trois enjeux, l'ensemble des projets structurants de la CCRG et de ses communes membres a été intégré audit document.

La Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique a été validé au Conseil de Communauté du 30 septembre 2021.

### 3.5- Communication (CL)

En 2021, plusieurs actions de communication imprimée et digitale ont été mises en place :

- ✓ Parution de deux magazines d'information intercommunaux : *L'Intercom*#27 en janvier 2021 et *L'Intercom*#28 en juillet 2021, édités à 19 000 exemplaires chacun.



- ✓ Administration de la page Facebook *Communauté de Communes de la Région de Guebwiller*.
- ✓ Lancement d'un projet de nouveau site Internet de la CCRG.
- ✓ Plusieurs communiqués de presse et points presse.
- ✓ Une revue de presse.

En décembre 2021, l'arrivée d'une nouvelle Chargée de Communication marque un tournant dans le rôle du service Communication.

Ainsi, le service Communication accompagnera les agents dans la création graphique de leurs supports de communication, en plus de l'élaboration d'une stratégie de communication et la mise en œuvre des actions et supports qui en découleront.

### 3.6- Service Juridique (AB)

#### 3.6.1- Contentieux

**Les contentieux clos en 2021 sont :**

##### ➤ *Redevance Incitative des Ordures Ménagères*

Courant 2020, un contentieux a été initié par un usager, portant sur une contestation du paiement de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) liée à la production d'une attestation de vacance de logement (procédure entretemps modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec suppression des attestations de vacance de la Mairie).

Par jugement du 13 avril 2021, le Tribunal de Proximité de Guebwiller a déclaré recevable la contestation et annulé une facture d'un montant de 77,57 €.

### ➤ **Plan Local d'Urbanisme**

Courant 2020, un requérant a saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg en demandant l'annulation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Soultzmatt-Wintzfelden en ce qu'il classe une parcelle lui appartenant en zone agricole.

Par jugement du 24 juin 2021, le Tribunal Administratif de Strasbourg a conclu au rejet de la requête en estimant que le classement n'est entaché d'aucune erreur manifeste d'appréciation.

Le requérant a été condamné au versement de 1 500 € d'indemnité au bénéfice de la CCRG.

**Les contentieux en cours pour l'année 2021 sont :**

### ➤ **Redevance Incitative des Ordures Ménagères – Déchèterie**

Courant 2021, un contentieux a été initié par une société, portant sur une demande d'annulation d'une facture de 2 864,41 € correspondant au coût de 27,5 tonnes de déchets déposés en déchèterie pour la période 2018/2019.

La société estimait cette facture infondée.

Elle a entretemps été placée en liquidation judiciaire par jugement du 14 septembre 2021.

La procédure a été interrompue et le dossier a été renvoyé à une audience prévue en 2022 pour mise en cause des organes de la procédure et liquidation.

### ➤ **Eau potable**

Courant 2021, un contentieux a été initié devant le Tribunal Administratif de Strasbourg par un usager, portant sur un problème de pression d'eau potable à son domicile.

Ce contentieux est en cours de résolution.

## **3.6.2- Médiation**

Aucune demande n'a été faite auprès du Médiateur de la consommation.

## **3.6.3- Divers**

Le service Juridique a assuré un service de conseil et d'expertise auprès des communes tout au long de l'année.

## **3.7- Finances (BF)**

Un tableau de synthèse relatif à l'évolution du service des Finances de 2004 à 2021 est joint en annexe du présent rapport.

### 3.8- Informatique (SK)

Durant, l'année 2021, le service Informatique a assuré le suivi des dossiers suivants :

- ✓ Mise en place du Wi-Fi sur les sites Service Environnement et Ateliers, Siège. L'objectif était la mise en conformité RGPD pour les personnes extérieures, la sécurisation des réseaux et la mise en place d'une couverture réseaux sur l'ensemble des deux bâtiments.
- ✓ Modification de nombreux abonnements de téléphonie fixe et d'Internet. Les objectifs ont été la mise en place de la fibre et la réalisation d'économies sur l'ensemble des sites.
- ✓ Modification pour différents services du fonctionnement du système de sauvegarde, via une intégration dans *OneDrive* et *Teams*. Les objectifs étaient la pérennisation des fichiers et la mise en place du télétravail.
- ✓ Renouvellement du parc informatique des PC permettant une optimisation du travail des agents, un gain en termes de gestion, ainsi qu'une amélioration des possibilités de télétravail (ordinateur portable + smartphone).
- ✓ Importante refonte du système de badgeuse.
- ✓ Modification du logiciel des Ressources Humaines pour une mise en place du télétravail et une sécurisation de l'ensemble.
- ✓ Correction d'une anomalie inter-baies sur la fibre afin de pouvoir mettre en place le Wi-Fi et permettre une évolution de la structure.

### 3.9- Marchés publics (AB)

Le service Marchés publics assure le suivi des marchés pour l'ensemble des services de la collectivité, en application d'un guide de la Commande Publique et dans le respect des principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures.

*La liste de l'ensemble des marchés publics publiés en 2021 figure en annexe du présent rapport.*

#### **4. ANNEXES**

- *Récapitulation des prestations Bûcherons au 31/12/2019*
- *Organigramme fonctionnel du personnel au 31/12/2019*
- *Tableau des emplois au 31/12/2019*
- *Tableau de synthèse relatif à l'évolution du service des Finances de 2004 à 2019*
- *Liste de l'ensemble des marchés publics publiés en 2021*

## CHARGES BÛCHERONS : ETAT DES AVANCES ET DES REMBOURSEMENTS PAR LES COMMUNES

### RECAPITULATION ANNUELLE 2021 (suivi de trésorerie)

	décembre-20		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre	
	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titre	montant	titres	montant	titre												
<b>BERGHOLTZ</b>	-208,86	<b>1068</b>	164,06	<b>1068</b>	-14,39	<b>1068</b>	73,47	<b>1068</b>	8,82	<b>1068</b>	12,33	<b>1068</b>	54,63	<b>1068</b>	11,27	<b>1068</b>	3,35	<b>1068</b>	56,10	<b>1068</b>	-4,24	<b>1068</b>	15,97	<b>1068</b>
<b>BERGHOLTZ-ZELL</b>	-221,42	<b>175</b>	3 080,06	<b>175</b>	152,21	<b>240</b>	483,42	<b>364</b>	149,10	<b>412</b>	239,78	<b>543</b>	-29,22	<b>980</b>	49,94	<b>980</b>	41,00	<b>980</b>	-55,08	<b>980</b>	153,40	<b>980</b>	98,10	<b>1055</b>
<b>BUHL</b>	-937,49	<b>245</b>	228,15	<b>245</b>	3 241,91	<b>245</b>	589,40	<b>365</b>	144,58	<b>413</b>	236,67	<b>544</b>	84,82	<b>1062</b>	49,21	<b>1062</b>	37,76	<b>1062</b>	34,71	<b>1062</b>	-87,02	<b>1062</b>	269,59	<b>1062</b>
<b>GUEBWILLER</b>	-1 805,93	<b>176</b>	1 314,74	<b>176</b>	98,86	<b>241</b>	3 283,68	<b>366</b>	10 604,67	<b>414</b>	2 133,30	<b>545</b>	1 682,68	<b>682</b>	494,67	<b>682</b>	2 296,80	<b>767</b>	1 835,21	<b>963</b>	8 511,17	<b>978</b>	7 880,13	<b>1056</b>
<b>HARTMANNSWILLER</b>	-668,76	<b>1070</b>	3 655,28	<b>1070</b>	961,98	<b>1070</b>	746,78	<b>1070</b>	205,95	<b>1070</b>	337,04	<b>1070</b>	45,76	<b>1070</b>	87,77	<b>1070</b>	53,77	<b>1070</b>	-43,68	<b>1070</b>	-123,94	<b>1070</b>	112,46	<b>1070</b>
<b>ISSENHEIM</b>	-134,97	<b>174</b>	2 576,03	<b>174</b>	563,68	<b>239</b>	415,71	<b>363</b>	433,27	<b>411</b>	452,25	<b>542</b>	19,70	<b>681</b>	2 498,76	<b>681</b>	99,37	<b>766</b>	-153,12	<b>1061</b>	178,28	<b>1061</b>	325,97	<b>1061</b>
<b>JUNGHOLTZ</b>	3 117,92	<b>177</b>	170,02	<b>177</b>	397,35	<b>242</b>	96,63	<b>367</b>	30,87	<b>415</b>	43,16	<b>546</b>	25,55	<b>683</b>	33,70	<b>683</b>	3 695,58	<b>768</b>	-108,01	<b>1069</b>	-106,43	<b>1069</b>	175,12	<b>1069</b>
<b>LAUTENBACH</b>	137,33	<b>246</b>	646,17	<b>246</b>	15 979,54	<b>246</b>	12 216,15	<b>368</b>	1 461,28	<b>416</b>	1 899,38	<b>547</b>	-689,68	<b>776</b>	224,34	<b>776</b>	2 493,07	<b>776</b>	-876,50	<b>1073</b>	-759,17	<b>1073</b>	722,65	<b>1073</b>
<b>LAUTENBACH-ZELL</b>	-885,07	<b>964</b>	184,30	<b>964</b>			196,07	<b>964</b>					759,09	<b>964</b>	22,83	<b>964</b>	11,70	<b>964</b>	26 211,13	<b>964</b>	16 263,99	<b>979</b>	1 184,15	<b>1057</b>
<b>LINTHAL</b>	-308,40	<b>1066</b>	57,48	<b>1066</b>			174,52	<b>1066</b>					673,27	<b>1066</b>	34,81	<b>1066</b>	10,05	<b>1066</b>	165,58	<b>1066</b>	-12,79	<b>1066</b>	58,81	<b>1066</b>
<b>MERXHEIM</b>	146,90	<b>1067</b>					170,35	<b>1067</b>					170,35	<b>1067</b>					170,35	<b>1067</b>				
<b>MURBACH</b>	831,13	<b>178</b>	135,11	<b>178</b>			148,10	<b>422</b>					500,73	<b>684</b>	43,84	<b>684</b>	6,70	<b>769</b>	142,16	<b>981</b>	2 746,28	<b>981</b>	598,24	<b>1058</b>
<b>ORSCHWIHR</b>	-1 990,18	<b>685</b>	797,58	<b>685</b>	-7,18	<b>685</b>	726,43	<b>685</b>	30,87	<b>685</b>	43,16	<b>685</b>	340,55	<b>685</b>	6 392,96	<b>685</b>	920,85	<b>770</b>	114,91	<b>982</b>	703,97	<b>982</b>	1 065,97	<b>1059</b>
<b>RAEDERSHEIM</b>	1,68	<b>1071</b>					5,56	<b>1071</b>					5,69	<b>1071</b>	0,13	<b>1071</b>			5,56	<b>1071</b>				
<b>RIMBACH</b>	2 197,62	<b>179</b>	346,08	<b>179</b>	134,85	<b>243</b>	3 148,72	<b>369</b>	131,62	<b>417</b>	209,12	<b>548</b>	110,63	<b>686</b>	82,88	<b>686</b>	3 902,58	<b>771</b>	-82,40	<b>1063</b>	-172,91	<b>1063</b>	444,67	<b>1063</b>
<b>RIMBACH-ZELL</b>	6 465,49	<b>180</b>	2 795,66	<b>180</b>	290,47	<b>244</b>	392,11	<b>370</b>	140,77	<b>418</b>	208,40	<b>549</b>	-1,57	<b>687</b>	387,63	<b>687</b>	344,34	<b>772</b>	15,03	<b>1064</b>	-90,79	<b>1064</b>	571,07	<b>1064</b>
<b>SOULTZ</b>	-1 893,59	<b>181</b>	2 666,74	<b>181</b>	-180,00	<b>371</b>	1 875,73	<b>371</b>	2 349,33	<b>419</b>	566,38	<b>550</b>	5 461,73	<b>688</b>	2 773,61	<b>688</b>	2 558,94	<b>773</b>	717,68	<b>983</b>	1 055,02	<b>983</b>	20 085,20	<b>1060</b>
<b>SOULTZMATT</b>	-1 376,88	<b>182</b>	1 418,92	<b>182</b>	-57,62	<b>371</b>	6 605,43	<b>372</b>	489,46	<b>420</b>	10 211,62	<b>551</b>	14 310,70	<b>689</b>	394,43	<b>689</b>	375,47	<b>774</b>	-395,63	<b>1072</b>	-717,13	<b>1072</b>	1 325,60	<b>1072</b>
<b>WUENHEIM</b>	90,29	<b>183</b>	717,64	<b>183</b>			4 879,17	<b>373</b>	2 596,98	<b>421</b>	3 813,20	<b>552</b>	7 167,88	<b>690</b>	5 056,26	<b>690</b>	299,73	<b>775</b>	-417,76	<b>1065</b>	214,21	<b>1065</b>	1 100,60	<b>1065</b>
<b>CCRG</b>	-38,39																							
<b>TOTAL</b>	2 518,42		20 954,01		21 561,66		36 227,44		18 777,58		20 405,82		30 693,26		18 639,03		17 151,05		27 336,23		27 751,88		36 034,33	

CUMUL	CUMUL DEPUIS JANV 2021 avec Fd financement inclus
172,50	381,36
4 141,30	4 362,72
3 892,30	4 829,79
38 329,99	40 135,92
5 370,41	6 039,16
7 274,93	7 409,90
7 571,45	4 453,53
33 454,57	33 317,24
43 948,20	44 833,27
853,33	1 161,73
657,94	511,04
5 152,28	4 321,15
9 139,90	11 130,07
18,62	16,94
10 453,46	8 255,84
11 518,61	5 053,12
38 036,76	39 930,35
32 584,37	33 961,25
25 518,20	25 427,92
-38,39	
278 050,71	275 532,30



**Angélique MULLER - 1<sup>re</sup> Vice-Présidente**

**CULTURE - COMMUNICATION -  
TOURISME - SPORT - ÉVÈNEMENTS**

- Communication
- développement et organisation touristique (OTI), culturel, sportif et patrimoine
- Equipements sportifs (gymnases, Nautilia...)
- touristiques (camping, points bleus...) culturels (CIAP, Neuenbourg...)

**Maud HART 4<sup>e</sup> Vice-Présidente**

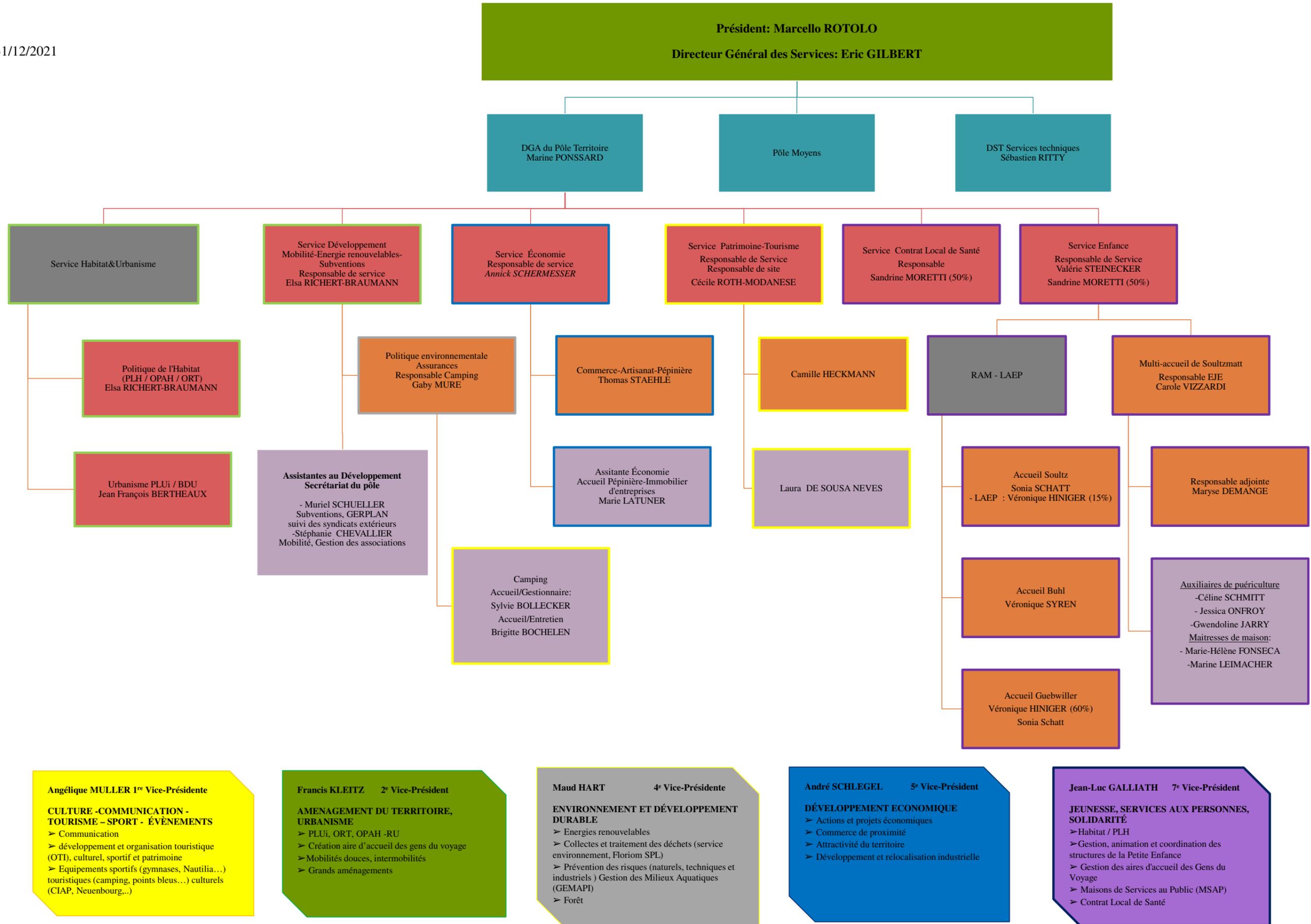
**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

- Energies renouvelables
- Collectes et traitement des déchets (service environnement, Floriom SPL)
- Prévention des risques (naturels, techniques et industriels) Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- Forêt

**Roland MARTIN - 6<sup>e</sup> Vice-Président**

**FINANCES-MARCHES-  
REGLEMENTATION**

- Administration générale
- Affaires juridiques
- Fiscalité / Finances
- Commande publique
- assurances



**Guy HABECKER 3<sup>e</sup> Vice-Président**

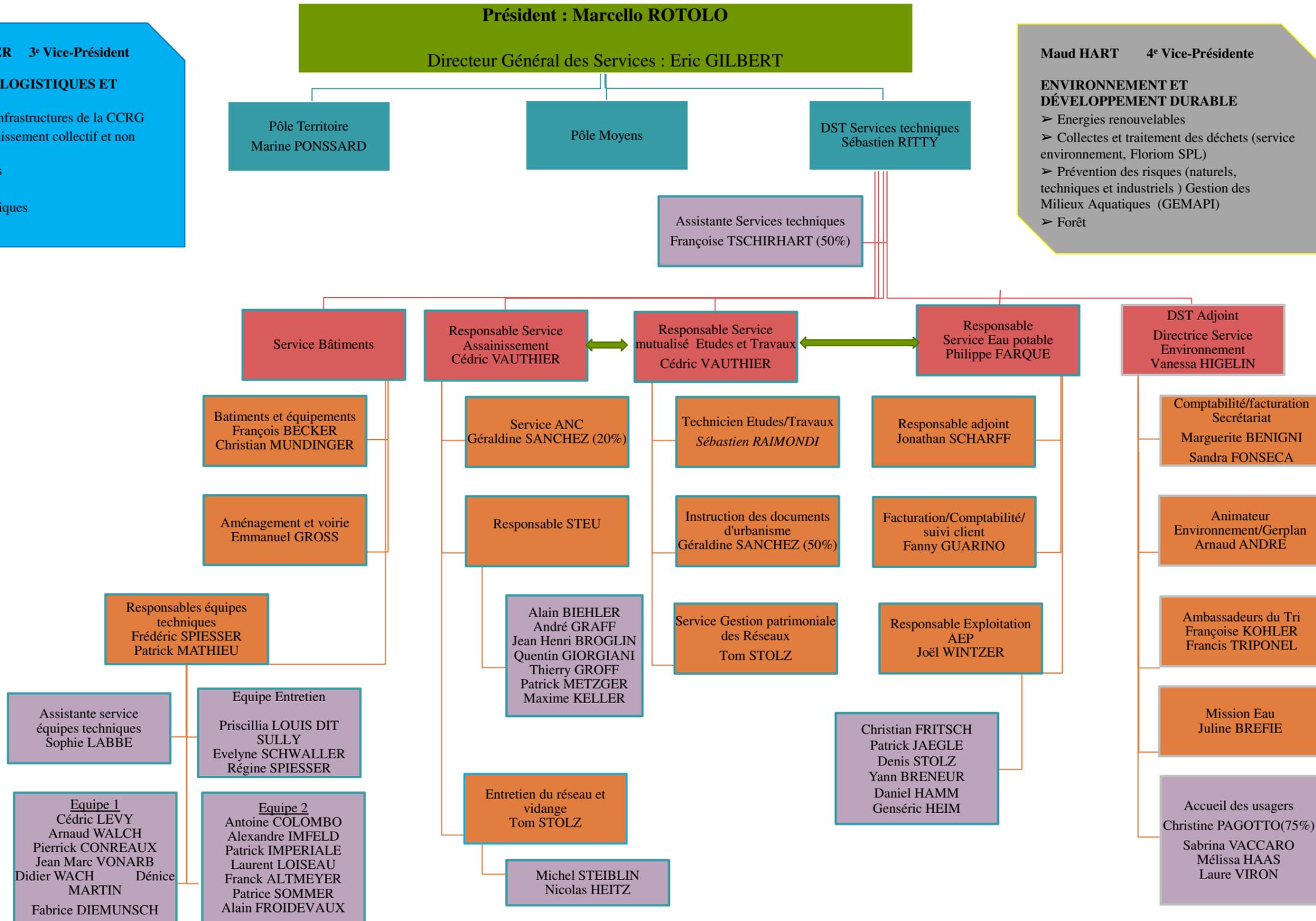
**RESSOURCES LOGISTIQUES ET TECHNIQUES**

- Bâtiments et infrastructures de la CCRG
- Gestion assainissement collectif et non collectif
- Eaux pluviales
- Eau potable
- Moyens techniques

**Maud HART 4<sup>e</sup> Vice-Présidente**

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Energies renouvelables
- Collectes et traitement des déchets (service environnement, Floriom SPL)
- Prévention des risques (naturels, techniques et industriels ) Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI)
- Forêt



# Tableau des emplois

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Directeur Général des Services 20 à 40 000	A	552-830	13 10 1981	occupé	GILBERT Eric	fonction (01/02/18)
DGA / servies généraux 20 à 40 000	A	491-792	01 06 2004	vavant		
DGA / service développement 20 à 40 000	A	491-792	01 06 2004	occupé	PONSSARD Marine	fonction (01/05/21)
DGA / Administration générale 20 à 40 000	A	491-792	13 06 2017	vacant		
Attaché territorial hos classe	A	655-830	15 10 2021	occupé	GILBERT Eric	grade/nommé le 15/11/21
Attaché territorial principal	A	500-821	01 04 2009	vacant		
Attaché territorial principal	A	500-821	15 12 2020	occupé	SCHERRER Nathalie	nommée le 16/12/2020
Attaché territorial	A	390-673	16 02 2012	vacant		
Attaché territorial	A	390-673	02 10 2003	occupé	BATTO Alexandre	grade
Attaché territorial	A	390-673	06 07 1989	occupé	PONSSARD Marine	grade
Attaché territorial	A	390-673	01/06/2010	occupé	FIMBEL Benoît	titulaire au 15/07/10
Attaché territorial	A	390-673	28/02/2013	occupé	MISLIN Laurent	nommé le 01/08/18
Attaché territorial (TNC 75%)	A	390-673	12/03/2018	occupé	STEINECKER Valérie	reclassement prof.
Attaché territorial	A	390-673	01/06/2015	occupé	HIGELIN Vanessa	nommée au 01/08/15
Attaché territorial	A	390-673	15/12/2017	occupé	RICHERT Elsa	
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	B3	08 10 2017	occupé	MURE Gabrielle	reclassement 01/01/18
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	B3	01 09 2000	occupé	BENIGNI Marguerite	nommée le 15/11/21
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	B3	01 07 2008	occupé	PAGOTTO Christine	nommée le 01/09/08
Rédacteur territorial ppal 2ème classe	B	B2	01 02 2018	vacant		
Rédacteur territorial ppal 2ème classe	B	B2	15 12 2012	vacant		
Rédacteur territorial	B	B1	05 11 2013	vacant		
Rédacteur territorial	B	B1	01 01 2017	vacant		
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	CHEVALLIER Stéph.	nommée au 01/11/17
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	LATUNER Marie	nommée au 01/11/18
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	FONSECA Sandra	nommée au 01/11/18
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	LABBE Sophie	nommée au 01/11/18
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	occupé	HABY Pascale	nommée au 15/11/21
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	occupé	RICHERT Gisèle	nommée au 15/11/21
Adjoint admin. principal 1ère classe	C	C3	15 10 2021	occupé	SCHUELLEUR Muriel	nommée au 15/11/21
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 03 2013	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 03 2013	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 07 2008	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	20 12 2013	occupé	BOUCHARD Hélène	nommée au 01/03/2021
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe	C	C2	15 10 2017	occupé	LANSUCKI Christelle	
Adjoint admin. principal 2è classe (TNC 50%)	C	C2	15 10 2017	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe (TNC 50%)	C	C2	12 07 2018	vacant		
Adjoint admin. principal 2è classe (TNC 75%)	C	C2	01 07 2021	occupé	TSCHIRHART Françoise	depuis le 01/09/21
Adjoint administratif (TNC 80 %)	C	C1	01 02 2016	occupé	BOLLECKER Sylvie	titulaire au 03/03/17
Adjoint administratif (TNC 50 %)	C	C1	01 02 2016	occupé	BOCHELEN Brigitte	titulaire au 07/04/17
Adjoint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	HAAS Mélissa	stagiaire au 20/03/19
Adjoint administratif	C	C1	01 02 2016	occupé	VACCARO Sabrina	titulaire au 07/04/17
Adjoint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	MUZARD Emeline	stagiaire au 01/12/17
Adjoint administratif	C	C1	01 02 2018	vacant	GUARINO Fanny	stagiaire au 04/12/2018
Adjoint administratif	C	C1	15 07 2019	vacant	CAEL Désirée	stagiaire au 03/09/2019
Adjoint administratif	C	C1	15 11 2019	vacant		

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Directeur des Services Techniques 20 à 40 000	A	404-792	01 06 2004	occupé	RITTY Sébastien	fonction (01/10/14)
Ingénieur territorial principal	A	519-821	15 10 2021	occupé	RITTY Sébastien	grade/nommé le 15/11/21
Ingénieur territorial principal	A	519-821	15 10 2021	occupé		
Ingénieur	A	390-673	24 03 1988	vacant		
Ingénieur	A	390-673	15 12 2020	occupé		
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 12 2010	occupé	MUNDINGER Christian	transfert piscine 01/01/08
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 12 2010	occupé	GROSS Emmanuel	nommé au 01/05/09
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	16 02 2012	occupé	BERTHEAUX J François	nommé le 16/12/2020
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	16 02 2012	occupé	BECKER François	nommé au 01/03/13
Technicien principal de 1ère classe	B	B3	01 07 2013	occupé	RAIMONDI Sébastien	nommé lau 01/03/2021
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 10 2018	occupé	MATHIEU Patrick	nommé au 01/11/18
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 12 2010	vacant	KIENNER Stève	stagiaire au 01/12/2021
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 12 2010	occupé	SANCHEZ Géraldine	titulaire le 01/06/14
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	01 12 2010	occupé	VAUTHIER Cédric	nommé le 01/01/17
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2017	occupé	WINTZER Joël	transfert au 01/01/18
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2021	vacant		
Technicien principal de 2ème classe	B	B2	15 10 2021	vacant		

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Technicien	B	B1	15 12 2012	vacant		
Technicien	B	B1	01 12 2010	vacant		
Technicien	B	B1	01 10 2020	vacant		
Technicien	B	B1	15 10 2021	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	352-503	01 01 2007	occupé	METZGER Patrick	nommé au 1. 03. 05
Agent de maîtrise principal	C	352-503	01 01 2007	occupé	SPIESSER Frédéric	nommé le 01/05/06
Agent de maîtrise principal	C	352-503	16 10 1996	occupé	BROGLIN Jean-Henri	nommé au 01/05/09
Agent de maîtrise principal	C	352-503	01 02 2016	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	352-503	01 02 2016	occupé	BIEHLER Alain	nommé au 01/04/16
Agent de maîtrise principal	C	352-503	15 10 2017	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	352-503	15 12 2017	occupé	JAEGLE Patrick	transfert au 01/01/18
Agent de maîtrise	C	335-476	01 01 2006	occupé	KELLER Maxime	CDD/poste vacant
Agent de maîtrise	C	335-476	01 03 2001	occupé	SPIESSER Régine	nommée au 01/03/2012
Agent de maîtrise	C	335-476	15 02 2020	occupé	ANDRE Arnaud	nommé au 01/04/2020
Agent de maîtrise	C	335-476	16 02 2020	occupé	BRUN Claudine	nommée au 01/04/2020
Agent de maîtrise	C	335-476	17 02 2020	vacant		
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 10 2018	occupé	IMFELD Alexandre	nommé le 01/10/18
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	LEVY Cédric	nommé le 15/11/21
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 04 2009	occupé	GRAFF André	nommé le 16/12/2020
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	15 10 2017	occupé	FRITSCH Christian	transfert au 01/01/18
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	LOISEAU Laurent	nommé au 01/05/14
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 03 2013	occupé	STEIBLIN Michel	nommé au 01/06/15
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	VONARB Jean-Marc	nommé au 01/11/17
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	COLOMBO Antoine	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	HEITZ Nicolas	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 07 2008	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 04 2009	occupé	HAMM Daniel	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 03 2013	occupé	FROIDEVAUX Alain	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	ALTMAYER Franck	titulaire le 01/09/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	GROFF Thierry	nommé au 01/09/17
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	SOMMER Patrice	nommé le 16/12/2020
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	HEIM Genséric	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	IMPERIALE Patrick	nommé le 01/10/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	occupé	MARTIN Dénice	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	occupé	BORTONE Nicole	nommée le 16/12/2020
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	occupé	SCHWALLER Evelyne	nommée le 16/12/2020
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 12 2020	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	occupé	DIEMUNSCH Fabrice	CDD/poste vacant
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	WACH Didier	nommé le 01/10/21
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	KOHLER Françoise	titulaire au 01/02/17
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	LOUIS DIT SULLY Priscilla	titulaire au 01/07/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	STOLZ Denis	stagiaire au 07/12/21
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	CONREAUX Pierrick	titulaire au 03/07/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	BRENEUR Yann	stagiaire au 21/12/2021
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	STOLZ Tom	stagiaire au 01/09/21
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	TRIPONEL Francis	stagiaire au 01/04/19
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	WALCH Arnaud	stagiaire au 01/04/19
Adjoint technique	C	C1	22 02 2019	occupé	GIORGIANI Quentin	stagiaire au 01/04/19
Adjoint technique	C	C1	01 10 2020	occupé	SCHARFF Jonathan	stagiaire au 21/12/2021
Adjoint technique (TNC 57,14 %)	C	C1	15 12 2012	occupé	FONSECA-PIRES M. Hélène	transfert 01/01/13
Adjoint technique (TNC 57,14 %)	C	C1	16 12 2012	occupé	LEIMACHER Marine	transfert 01/01/13

## Tableau des emplois

FIL. SANITAIRE ET SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants	A	390-592	15 12 2012	occupé	VIZZARDI Carole	reclassement au 01.01.21
Educateur de Jeunes Enfants	A	390-592	15 12 2012	occupé	DEMANGE Maryse	reclassement au 01.01.21
Educateur de Jeunes Enfants (TNC 75%)	A	390-592	15 12 2012	occupé	HINIGER Véronique	reclassement au 01.01.21
Educateur de Jeunes Enfants	A	390-592	01 12 2006	occupé	SYREN Véronique	reclassement au 01.01.21
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	C	C2	15 12 2012	occupé	ONFROY Jessica	CDD/poste vacant
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	C	C2	01 07 2021	occupé	JARRY Gwendoline	CDD/poste vacant
Auxiliaire de puéri. ppal 2è cl (TNC 75 %)	C	C2	11 06 2018	vacant		
Agent social ppal 2è cl (TNC 75 %)	C	C2	15 10 2021	vacant		

FILIERE CULTURELLE						
Attaché de conservation du patrimoine	A	390-673	28/02/2013	occupé	MODANESE Cécile	nommée le 01/10/14
Assistant de cons. du patrimoine ppal 2e cl.	B	B2	10 03 2017	occupé	HECKMANN Camille	nommée le 17/03/17
Adjoint du patrimoine ppal 2e classe	C	C2	15 07 2019	occupé	DE SOUSA NEVES Laura	titulaire au 01/12/21
Adjoint du patrimoine ppal 2e cl. TNC 50%	C	C2	15 10 2021	vacant		
Adjoint du patrimoine	C	C1	01 10 2020	vacant		

FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	B1	17 07 2017	vacant		
Adjoint d'animation ppal 2e classe (26,25/35)	C	C2	08 10 2017	vacant		
Adjoint d'animation ppal 2e classe	C	C2	15 11 2019	vacant		
Adjoint d'animation ppal 2e classe	C	C2	15 12 2020	occupé	SCHATT Sonia	nommée le 16/12/2020
Adjoint d'animation	C	C1	15 12 2012	vacant		
Adjoint d'animation	C	C1	15 12 2012	occupé	SCHMITT Céline	transfert 01/01/13
Adjoint d'animation	C	C1	06 11 2014	vacant		
Adjoint d'animation (26,25/35)	C	C1	01 10 2019	vacant		

FILIERE SPORTIVE						
Educateur des APS principal de 1ère cl.	B	B3	01 10 2007	vacant		
Educateur des APS principal de 1ère cl.	B	B3	08 10 2017	occupé	MULLER Fabienne	nommée au 01/11/17
Educateur des APS principal de 2ème cl.	B	B2	01 10 2007	occupé	BATOT Joris	nommé au 01/11/2018

### Etat du personnel non titulaire

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
<b>EMPLOIS DIVERS</b>						
Chargé de mission Eau (Technicien ppal 2ème cl.)	-	art 3-3-1	15 10 2017	occupé	BREFIE Julien	embauche le 01/06/21
Ingénieur (Directeur régie eau)	-	art 3-3-2	15 10 2017	occupé	FARQUE Philippe	embauche le 01/01/18
Attaché (Développement éco du Territoire)	-	art 3-3-2	11 06 2018	occupé	SCHERMESSE Annick	embauche le 01/03/21
Attaché (chargé de communication)	-	art 3-3-2	15 12 2018	occupé	MATHIEU Virginie	embauche le 14/01/19
Attaché (animateur entreprises et territoire)	-	art 3-3-2	15 12 2018	vacant	STAEHLE Thomas	embauche le 22/07/19
Attaché (CLS)	-	art 3-3-2	01 10 2019	occupé	MORETTI Sandrine	embauche le 01/05/20
Emploi saisonnier / Step	-	1er éch. C1	01 03 2001	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 06 2006	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / camping	-	1er éch. C1	25 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
CUI-CAE	-	B1-réd.	06 12 2021	occupé	LEROGNON Camille	embauche le 06/12/2021
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant	VIRON Laure	embauche le 29/10/2018
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		
Contrat Emploi Avenir	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant		

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
<b>PERSONNEL FORESTIER</b>						
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	CANDIDO David	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	vacant	CANDIDO Léo	CDI le 01/10/21
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	FISCHETTI Nicolas	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	vacant		
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	TERSIGNI Paul	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	SALOMON Rémi	embauche le 01/02/17
Sylviculteur Bûcheron	-	-	01 09 2020	vacant		
Sylviculteur	-	-	01 01 2017	vacant		
Apprenti bûcheron	-	-	09 09 2002	vacant	MIERO Léon	embauche le 06/09/21
Apprenti bûcheron	-	-	01 01 2022	vacant		CC du 26.04.21

### Statistiques

EMPLOIS	NB
<b>TITULAIRE</b>	
Filière Administrative	29
Filière Animation	2
Filière Sanitaire et sociale	6
Filière Sportive	2
Filière Culturelle	3
Filière Technique	53
<b>Total 1</b>	<b>95</b>

EMPLOIS	NB
<b>NON TITULAIRE</b>	
Personnel Forestier	6
Emplois Divers	8
Emploi remplacement	0
<b>Total 2</b>	<b>14</b>
<b>Total 1 + 2</b>	<b>109</b>

**PUBLICATION ANNUELLE DE LA LISTE DES MARCHÉS PUBLICS**  
**Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – Année 2021**

MARCHÉS DE TRAVAUX					
Titre ou objet du marché	Date du marché	Entreprise titulaire et son code postal	Durée	Montant HT annuel	Montant HT pour toute sa durée
Montant compris entre 0 € HT et 89 999,99 € HT					
Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la Commune de Buhl – rue des Armagnacs	30 juin 2021	SOGEA EST BTP Richwiller (68)	8 semaines		66 896.00 € HT
Travaux d'aménagement d'une zone d'activité économique – Rue Albert Reinbold à Soultz – lot n° 2 : réseaux secs.	08 juin 2021	Groupement : Mandataire : PONTIGGIA Wittenheim (68) STP MADER Guebwiller (68)	12 semaines		67 352.95 € HT
Remplacement de la Biomasse et réparations de conduites sur la désodorisation de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU)	15 septembre 2021	CMI EUROPE ENVIRONNEMENT Aspach le Haut (68)	4 semaines		35 625.00 € HT
Travaux de réhabilitation des canalisations du réservoir d'eau potable à Orschwihr	13 juillet 2021	SOGEA EST BTP Krautergersheim (67)	4 semaines		14 750.00 € HT

Montant compris entre 90 000 € HT et 5 224 999,99 € HT					
Création de réseaux collectifs d'eaux usées, création de réseaux collectif d'eaux pluviales et renouvellement de conduite d'eau potable – Rue Principale à Wunheim	25 mai 2021	SOGEA EST BTP Richwiller (68)	6 mois		555 257.5 € HT
Travaux d'aménagement d'une zone d'activité économique – Rue Albert Reinbold à Soultz – lot n° 1 : voirie, réseaux humides et plantations.	08 juin 2021	STP MADER Guebwiller (68)	20 semaines		471 910.98 € HT

Travaux de voirie et réseaux divers Rues Théodore Deck et de la Commanderie à Guebwiller – lot n° 1 : réseaux humides	17 juin 2021	EUROVIA Colmar (68)	7 mois		930 533 € HT
Travaux de voirie et réseaux divers Rues Théodore Deck et de la Commanderie à Guebwiller – lot n° 2 : Voirie et éclairage public	17 juin 2021	LINGENHELD Sainte Croix en Plaine (68)			484 214.50 € HT
Travaux d'aménagement d'une zone d'activité économique – Rue Albert Reinbold à Soultz – lot n° 3 : construction d'un ouvrage de transparence hydraulique	04 juillet 2021	RICHERT Guebwiller (68)	20 semaines		223 808 € HT
Rénovation des réseaux collectifs d'eaux usées et d'eau potable, création du réseau collectif d'eaux pluviales – rue Principale à Wintzfelden	29 octobre 2021	LINGENHELD Sainte Croix en Plaine (68)	24 semaines		406 017.95 € HT
Travaux d'aménagement de plateformes pour les déchèteries de Soultz et de Buhl	04 janvier 2022	STP MADER Guebwiller (68)	14 semaines		176 886.02 € HT

### MARCHÉS DE SERVICES

Titre ou objet du marché	Date du marché	Entreprise titulaire et son code postal	Durée	Montant HT annuel	Montant HT pour toute sa durée
Montant compris entre 0 € HT et 89 999,99 € HT					
Surveillance du Camping le Florival – saisons 2021 à 2024	04 mars 2021	PRO SURETE Pulversheim (68)	3 saisons		27 372 € HT
Distribution de documents divers pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	27 avril 2021	ADREXO Aix en Provence (13)	3 ans		35 847.54 € HT
Création d'une zone d'aménagement	24 juillet 2021	JUNG GEOMETRE	11.5		5 540.00 € HT

concerté à vocation économique – aménagement du lieu-dit Daweid à Issenheim – mission de géomètre		Guebwiller (68)	semaines		
Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique – aménagement du lieu-dit Daweid à Issenheim – étude géotechnique (mission G1) -essais de sol	22 octobre 2022	ECR ENVIRONNEMENT (69)	4.5 semaines		7 575.00 € HT
Création d'un site internet pour le Pays d'Art et d'Histoire de la Région de Guebwiller et le pôle culturel et touristique de la Neuenbourg	21 décembre 2022	ILLICOWEB Morvillars (90)	4 mois		18 080.00 € HT
Etude pré-opérationnelle de repérage et traitement des logements vacants de la CCRG	21 décembre 2022	URBANIS Nîmes (30)	12 mois		44 765.00 € HT
Impression et livraison de documents divers pour la CCRG	11 février 2022	ESTIMPRIM AUTECHAUX (25)	3 ans		Minimum : 10 000 € HT Maximum : 150 000 € HT
Montant compris entre 90 000 € HT et 213 999 € HT					
Service de transport à la demande sur le territoire de la CCRG dit Com-Com-Bus	03 décembre 2021	SYNERGIHP Heillecourt (54)	2 ans		Minimum : 20 000 € HT Maximum : 213 000 € HT
Service de transport pour la navette des neiges	17 novembre 2021	SODAG Guebwiller (68)	4 saisons		Minimum : 15 000 € HT Maximum : 120 000 € HT
Astreinte pour curage et débouchage des réseaux collectifs d'eaux usées, d'eaux pluviales et de leurs ouvrages	04 janvier 2021	ATIC Wittenheim (68)	4 ans		Minimum : 15 000 € HT Maximum : 90 000 € HT
Montant compris entre 214 000 € HT et plus					
Mission de suivi et animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) et de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le pôle urbain Buhl, Guebwiller, Issenheim, Sultz de la CCRG	04 avril 2021	URBANIS Strasbourg (67)	5 ans		686 115 € HT
Gestion des structures d'accueil de la	05 août 2021	Association de Gestion	2 ans		1 941 600 € HT

petite enfance de Buhl et Guebwiller pour la période 2021/2023		des Structures de la Petite Enfance du Florival Guebwiller (68)			
---	--	---	--	--	--

### MARCHÉS DE FOURNITURES

Titre ou objet du marché	Date du marché	Entreprise titulaire et son code postal	Durée	Montant HT annuel	Montant HT pour toute sa durée
Montant compris entre 0 € HT et 89 999,99 € HT					
Fournitures et livraisons de pièces automobiles pour les véhicules de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	05 mars 2021	TPA Chazelles (57)	3 ans		Minimum : 500 € Maximum : 6 000 € HT
Accord cadre pour la fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés - marché subséquent	08 juin 2021	CALEO Guebwiller (68)	1 an		48 606.59 € HT
Fourniture et livraison de produits d'entretien divers pour le Centre Aquatique du Florival - Nautilus	24 septembre 2021	TOUSSAINT Woustviller (57)	4 ans		Minimum : 5 000 € HT Maximum : 70 000 € HT
Montant compris entre 90 000 € HT et 213 999 € HT					
Fourniture, revalorisation et livraison de sacs de collecte sélective pour la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	08 septembre 2021	PTL Ouille-la-Rivière (93)	3 ans		Minimum : 20 000 € HT Maximum : 190 000 € HT
Fourniture et livraison de produits pour le traitement et l'analyse de l'eau du Centre Aquatique Nautilus – lot 1 : fourniture et livraison des produits pour le traitement d'eau en vrac	24 septembre 2021	ZUNDEL ET KOHLER Cernay (68)	3 ans		Minimum : 5 000 € HT Maximum : 90 000 € HT
Fourniture et livraison de produits pour le traitement et l'analyse de l'eau du Centre Aquatique Nautilus – lot 1 : fourniture et livraison des produits pour	24 septembre 2021	BAYROL Dardilly (69)	3 ans		Minimum : 5 000 € HT Maximum : 90 000 € HT

le traitement d'eau en seau ou en bidon					
Montant compris entre 214 000 € HT et plus					
Fourniture et acheminement de l'électricité pour la CCRG	15/12/2021	ENGIE St-Ouen (93)	3 ans	621 613 € HT	
<b>MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>					
Titre ou objet du marché	Date du marché	Entreprise titulaire et son code postal	Durée	Montant HT annuel	Montant HT pour toute sa durée
Montant compris entre 0 € HT et 89 999,99 € HT					
Campagne de photographies en vue de l'édition d'un ouvrage sur l'histoire et le patrimoine de la Région de Guebwiller	27 avril 2021	SIMEON LEVAILLANT Strasbourg (68)	6 mois		7 097.00 € HT
Etude de préfiguration pour le déploiement des paiements pour services environnementaux sur le territoire de la mission eau de Guebwiller- Rouffach	01 octobre 2021	IREED Montpellier (34)	7 mois		33 230.00 € HT
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'étude de comparaison du futur mode de gestion global du service eau potable	04 février 2022	MERLIN EST LOIRE Mulhouse (68)	6 ans		108 600.00 € HT
Montant compris entre 90 000 € HT et 213 999 € HT					
Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique – aménagement du lieu-dit Daweid à Issenheim – lot 1 : maîtrise d'œuvre d'aménagement	01 juillet 2021	BEREST Colmar (68)	10 ans		212 540 € HT
Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique – aménagement du lieu-dit Daweid à Issenheim – lot 2 :	01 juillet 2021	ATELIER DES TERRITOIRES Metz (57)	10 ans		95 942.50 € HT

## MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE

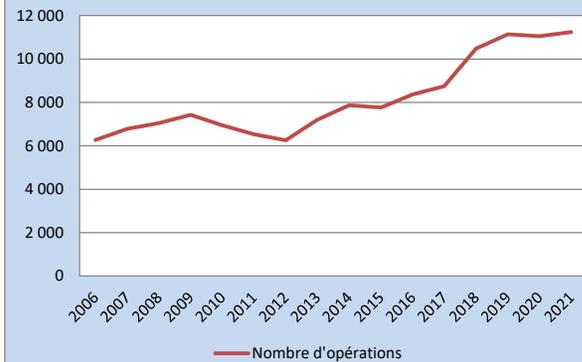
Titre ou objet du marché	Date du marché	Entreprise titulaire et son code postal	Durée	Montant HT annuel	Montant HT pour toute sa durée
Montant compris entre 0 € HT et 89 999,99 € HT					
Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir de Bergholtz-Zell	24 août 2021	MERLIN Mulhouse (68)	1 an		8 175.00 € HT
Mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation de terrains nus et la création d'une voirie – rue de l'Industrie à Soultz	8 décembre 2021	COCYLIQUE INGENIERIE Soultz (68)	35 semaines		13 140.00 € HT
Etude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre – remplacement des réseaux d'eaux usées, traitement des eaux pluviales urbaines et de voirie, rénovation de la conduite d'eau potable et aménagement de la voirie – Rue du Bois à Bergholtz-Zell	16 novembre 2021	IRH INGENIERIE Colmar (68)	3 semaines		10 915.00 € HT

## Evolution du service Finances 2004 - 2021



Exercices	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombres d'opérations comptables (mandats, titres..)	4 809	5 597	6 269	6 787	7 040	7 431	6 940	6 538	6 251	7 206	7 862	7 761	8 363	8 742	10 486	11 143	11 051	11 236
<i>Evolution (%)</i>		16%	30%	41%	46%	55%	44%	36%	30%	50%	63%	61%	74%	82%	118%	132%	130%	134%
Nombre de Budgets (Général et annexes)	3	3	4	5	4	5	5	5	5	5	6	6	6	6	8	8	8	8
<i>Evolution (%)</i>		0%	33%	67%	33%	67%	67%	67%	67%	67%	100%	100%	100%	100%	167%	167%	167%	167%
Montant du Budget total consolidé (Général et annexes) en K€	19 431	23 081	27 067	27 770	61 816	48 590	51 366	51 219	56 438	59 979	67 043	57 962	67 004	67 610	82 173	81 356	81 744	80 558
<i>Evolution (%)</i>		19%	39%	43%	218%	150%	164%	164%	190%	209%	245%	198%	245%	248%	323%	319%	321%	315%

### Nombre d'opérations



### Nombre de budgets



### Budget consolidé

